8e ANNÉE — T. 16 N° 347 — 11 SEPTEMBRE 1926

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE


Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI (45 fascicules par an; tables semestrielles)
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris*, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Conformément à l'usage, la D. C. *ne paraît que toutes les deux semaines durant la période des vacances. En conséquence,* **LE PROCHAIN NUMÉRO** *sera publié* **LE 25 SEPTEMBRE.**

Sommaire analytique

L'action catholique, se proposant de restaurer toutes choses dans le Christ, constitue un véritable apostolat à l'honneur et à la gloire du Christ lui-même. Pour bien l'accomplir, il nous faut la grâce divine, et l'apôtre ne la reçoit pas s'il n'est uni au Christ. C'est seulement quand nous aurons formé Jésus-Christ en nous que nous pourrons plus facilement le rendre aux familles et à la société. Tous ceux donc qui sont appelés à diriger ou qui se consacrent à promouvoir le mouvement catholique doivent être des catholiques à toute épreuve, convaincus de leur foi, solidement instruits de la religion, sincèrement soumis à l'Eglise et en particulier au Vicaire de Jésus-Christ sur la terre; ils doivent être des hommes d'une piété véritable, de mâles vertus, de mœurs et d'une vie tellement sans tache qu'ils servent à tous d'exemple efficace.

Pie X.

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

SOUVENIRS ET IMPRESSIONS DE TÉMOINS

Le Congrès eucharistique de Chicago

(20-24 JUIN 1926)

Le XXVIIIe Congrès eucharistique international, qui s'est tenu à Chicago du 20 au 24 juin 1926 (1), a été vraiment triomphal. La vitalité catholique aux Etats-Unis s'y est manifestée d'une façon grandiose et a dépassé, semble-t-il, toutes les espérances des organisateurs.

On trouvera ci-après, d'après les récits déjà publiés, quelques aperçus sur les principales cérémonies qui s'y sont déroulées, sur les leçons qui s'en dégagent et qui le distinguent de ses devanciers.

« Le Congrès eucharistique de Chicago a été, écrit le R. P. Joseph Boubée, un gigantesque et vivant album d'images eucharistiques... L'Eglise catholique s'est affirmée solennellement, déployée splen-

---

(1) En voici le programme général (*Eucharistie*, 16 mai-16 juin 1926) :

17-18-19 juin. — Triduum préparatoire dans toutes les églises du diocèse de Chicago.

Dimanche 20 juin. — *11 heures :* Ouverture officielle du Congrès à la cathédrale du Saint-Nom de Jésus, en présence du cardinal légat et de toutes les sommités ecclésiastiques et laïques du monde entier.

14 h. 30 : Séances des 20 sections de diverses langues.

Lundi 21 juin. — *10 heures :* Messe pontificale pour les enfants au Stadium ou Champ des soldats. Chœur de 50 000 enfants (*Messe des Anges.*)

14 h. 30 : Séances des 20 sections de diverses langues.

20 h. 30 : Assemblée générale du Congrès au Colisée (une des plus vastes enceintes du monde) et en d'autres salles. Le sujet qui sera traité par 15 orateurs (11 ecclésiastiques et 4 laïques) est *la sainte Eucharistie et la vie chrétienne.*

Mardi 22 juin. — *9 heures :* Section sacerdotale en latin.

10 heures : Messe pontificale au champ des soldats pour les dames.

14 h. 30 : Réunion des divers groupements féminins, notamment à la jetée municipale sur le lac Michigan, où aura lieu une exposition d'art religieux.

14 h. 30 : Séances des 20 sections de diverses langues.

20 h. 30 : Assemblée générale pour les dames seules au Colisée.

20 h. 30 : Assemblée générale des hommes au champ des soldats. Discours internationaux. Bénédiction solennelle de toute l'assistance.

Mercredi 23 juin. — *10 heures :* Messe pontificale au Champ des Soldats.

14 h. 30 : Séances des 20 sections de diverses langues sur ce sujet : *le Haut enseignement catholique,* traité par des représentants d'Universités, de Séminaires, de collèges, etc.

Jeudi 24 juin. — *10 heures :* A Mundelein, messe pontificale de clôture, en plein air, dans le parc du Séminaire de Sainte-Marie-du-Lac.

14 heures : Procession solennelle du Très Saint Sacrement autour du lac Sainte-Marie (qui a 4 milles de tour) et clôture du Congrès.

Le programme ainsi élaboré ne fut pas suivi de tous points, ainsi que le note le R. P. J. BOUBÉE (*Etudes*, 5. 8. 26) :

« ... Dans d'autres Congrès internationaux, les séances d'études et les travaux de section jouèrent un rôle considérable. Et, certes, on avait préparé pour les réunions de Chicago un programme dont l'ampleur et la solidité doctrinales paraissaient proportionnées au pays du gratte-ciel. De loin, très largement, dans le calme de sa cellule, un éminent professeur du Collège romain en avait tracé les grandes lignes ; puis, il en avait distribué les détails avec une savante patience. On avait, au Comité local de Chicago, accepté avec reconnaissance, avec un respect mêlé d'une certaine admiration, ce plan grandiose et robuste ; et, même, de peur d'en rien perdre, on avait, contrairement aux usages consacrés par l'expérience des autres Congrès et enregistrés par le Comité permanent, prévu cinq ou six rapports pour chaque séance, trois ou quatre séances pour chaque section, une quinzaine de sections pour le Congrès.

» En fait, à cause de l'immensité même de ces beaux projets, ajoutés à beaucoup d'autres qui les éclipsèrent, leur réalisation est devenue presque impossible. Parfois, comme le lundi, au *Stadium*, la séance générale, avec ses multiples rapports, fut supprimée d'un seul coup ; d'autres fois, telle séance d'études fut écourtée, mutilée, parce que les réunions chevauchaient les unes sur les autres et que les jours, en Amérique comme partout, n'ont que vingt-quatre heures.

» La section sacerdotale, qui occupait une si grande place à Amsterdam, avait péniblement été casée à Chicago entre deux grands meetings ; on n'avait accordé, à l'ensemble de ses six rapports, qu'une séance, à laquelle deux ou trois cents prêtres tout au plus furent présents.

» Mais s'il y en avait peu pour entendre les hautes pensées de Mgr Lamy, du P. Vermeersch, du docteur Krebs, — il y en avait trois mille peut-être au Congrès et deux mille à la grande procession finale. Voilà ce qui compte en Amérique, voilà ce qu'on voulait, voilà ce qu'on a eu : la plus formelle, la plus splendide affirmation de l'Eglise catholique, de sa puissance matérielle et morale, de sa foi merveilleusement une, en face des divisions protestantes.

» La sainte mère Eglise a de singulières tendresses envers ses enfants. Elle sait, en particulier, adapter ses enseignements aux temps et aux hommes, à l'esprit et au caractère de ses ouailles...

» ... Qu'on le voulût ou non, — et sans doute on l'a bien voulu, — le Congrès eucharistique de Chicago devait s'adapter aux mœurs et à l'état d'esprit des Américains. Si vénérable que soit le règlement formulé par le *Comité permanent des Congrès internationaux* après un demi-siècle d'expérience ; si loyale que fût la promesse donnée et souscrite par le *Comité local* d'observer ce règlement, il est arrivé ce qui devait arriver : quelques traits traditionnels des Congrès ont disparu. Mais que peut bien représenter pour un Américain l'idée de *tradition* ? Et ce mot figure-t-il même dans les dictionnaires d'outre-Atlantique ? D'autres traits inédits, et souvent charmants, sont venus ajouter au programme ordinaire une note imprévue, toujours pittoresque, jamais pourtant discordante.

» En somme, les cérémonies liturgiques, les manifestations, les pieux spectacles l'emportèrent de beaucoup sur les séances d'études, les rapports, les discours, les discussions d'idées.

» A part quelques orateurs européens imbus de la puissance du verbe, et qui eurent de la peine à rentrer leurs savants ou sonores discours, tout le monde en prit aisément son parti. On n'était pas venu pour entendre (sinon peut-être la musique, et surtout cette messe de soixante-dix mille enfants, et ce plaint-chant, dont le cardinal Mundelein, interrogé si l'on en discuterait au Congrès, avait répondu : « On n'en discutera pas, on en chantera. ») ; on était venu pour voir, on a vu. » — (Sauf indication contraire, toutes les notes et les titres et sous-titres sont de la *D. C.*

dodement, devant des millions de citoyens américains qui ne la connaissaient pas, ou ne la connaissaient guère. Ils ont été obligés de reconnaître qu'elle existait, qu'elle agissait; qu'elle pouvait, pour une cérémonie de son culte, pour le mystère de son Eucharistie, rassembler tout à coup, sur un point du monde, des légions de croyants et d'adorateurs, comme nulle autre religion encore n'en a mobilisé sous leurs yeux (1). »

I — Trois grandes manifestations publiques

La messe des 62 000 enfants au Stadium (2).

Du R. P. C. Armanet (*Croix*, 6. 7. 26) :

Tout le centre de l'arène est réservé aux enfants des écoles catholiques, fillettes et garçons, qui au nombre de 62 000 chanteront tout à l'heure la messe des Anges.

Le défilé.

Ils arrivent par groupe de cent, de mille, conduits par leurs maîtresses, des religieuses de tous les Ordres. Ils portent tous une coiffure blanche ou jaune, les couleurs papales, et je songe, en les voyant, à quelque immense prairie émaillée de marguerites et de boutons d'or. Vision gracieuse qui nous arrache des cris d'admiration et de joie. Voilà deux heures que leurs blanches théories se déploient devant nous, mais il en vient toujours jusqu'à ce qu'enfin le Stadium soit rempli. Ils sont là 62 000, les yeux rivés sur l'autel où tout à l'heure, dans un déploiement de pompe inouï, 257 évêques en violet, 57 archevêques en chape et en mitre et 11 cardinaux en manteau rouge défileront devant eux. Jamais, au grand jamais, ils n'oublieront ce jour, dussent-ils vivre cent ans. L'ami qui m'accompagne est comme moi ébahi par ce spectacle. Les mots nous manquent pour exprimer les sentiments qui nous étreignent, car les grandes émotions comme les grandes douleurs sont muettes.

Cependant les heures s'écoulent. Il est 11 heures du matin, et la foule afflue toujours ; elle se répand dans les allées de l'ellipse et entoure maintenant le sanctuaire, à telle enseigne que les évêques qui commencent à déboucher en cortège ont peine à se frayer un passage. Ils descendent les marches du *Field Museum* qui a été mis à leur disposition et où ils se sont revêtus des ornements sacrés. Les archevêques les suivent, enfin les cardinaux précédés par le légat.

Des sonneries de trompettes les accueillent à leur entrée dans le Stadium, cependant que la foule émue et transportée bat des mains et pousse des vivats répétés. Rien ne peut décrire cette procession triomphale, cette splendeur des robes, ce chatoiement de couleurs, cette calme dignité des princes de l'Eglise gravissant les marches de leur trône. Des chevaliers de Saint-Grégoire le Grand et de Malte, des dignitaires de tout ordre, revêtus de leur costume d'apparat, encadrent les cardinaux. Tableau unique dans un cadre de rêve !

Le chant de la messe.

Les trompettes sonnent à nouveau : le légat pontifical a commencé les prières de la messe. C'est le signal pour les 62 000 choristes d'entonner le *Kyrie*. Tout le monde attend, l'âme angoissée. Soudain, avec un parfait ensemble, des milliers et milliers de voix argentines s'élancent vers le ciel. Près de moi, des pèlerins bavarois cachent leur tête dans leurs mains et essuient furtivement des larmes. L'émotion est à son comble. Mgr Mannix, archevêque de Melbourne, éclate en sanglots.

Ceux qui ont vécu cette heure ne regrettent plus les fatigues de leur voyage. Toutes les races de la terre sont ici représentées, toutes les nations aussi. Ils sont venus des confins de l'Australie et de la Chine, des plaines brûlées de l'Afrique, des neiges de l'Alaska. Mais je suis sûr que l'écho de ces 62 000 voix enfantines retentira éternellement à leurs oreilles et constituera pour eux le plus doux souvenir du Congrès. Les millions de personnes qui ont entendu, sur leur radio, ce chœur gigantesque d'enfants, partagent mon opinion, j'en suis sûr. Il y a tant de choses qui m'ont frappé ce matin, que je renonce à les dépeindre toutes...

Quand la messe commença, d'épais nuages planaient sur nous, comme une armée menaçante. Nous redoutions les conséquences d'une pluie diluvienne à un tel moment. Mais Dieu ne permit pas que cette fête, organisée en son honneur, fût contrecarrée par une averse. Les nuages se dissipèrent et, quand le légat, au moment de la Consécration, éleva l'Hostie sainte sur cette multitude agenouillée, le soleil brillait au firmament d'un éclat vainqueur.

Le seul inconvénient désagréable fut le vent, qui nous empêcha d'entendre pleinement la voix du célébrant et des autres ministres sacrés, en dépit des haut-parleurs disséminés partout. Pendant la cérémonie, des aéroplanes passaient et repassaient au-dessus de nos têtes avec des photographes à bord. Les journaux ont déjà publié plusieurs de leurs clichés, et chaque congressiste aura certainement à cœur d'emporter avec lui une vue panoramique de cette inoubliable scène.

Autre détail charmant : les fleurs qui ornaient l'autel avaient été semées et cultivées par les enfants des écoles catholiques, dans des jardins privés et spécialement pour ce grand jour.

La foule.

Il est difficile d'évaluer, même à 100 000 près, le chiffre de la foule qui se pressait ce matin dans l'enceinte du Stadium et dans les champs vagues qui l'entourent. De quelque côté que nous portions nos

---

(1) Cf. *Etudes*, 5. 8. 26, pp. 346-347.

(2) « [Le] Stadium, une arène immense pouvant contenir 160 000 hommes..., bâti en mémoire des héros de la grande guerre..., s'étage sur les bords mêmes du lac Michigan et non loin d'un musée de marbre, le « Field Museum », dont les hautes colonnes ioniques le dominent au Nord, comme des sentinelles géantes.

» De chaque côté de la vaste ellipse, longue d'un kilomètre au moins, deux glorieux édifices, en forme de temple grec, dressent leurs lignes pures. Le Parthénon sur l'Acropole est beau à voir quand les rayons du soleil couchant éclairent la frise de Phidias, mais l'impression que j'ai ressentie ce matin au pied de ces gracieux mausolées, surplombant un tel amphithéâtre, a fait tressaillir mon cœur d'un frisson plus sacré. A l'extrémité Nord de l'ellipse, un gigantesque autel avait été bâti. Un baldaquin semblable à celui de Saint-Pierre de Rome le recouvre, et sa coupole, haute de 125 pieds, produit un effet magique quand le soleil l'irradie de ses feux. Devant l'autel s'étale un sanctuaire de 224 pieds de long et 214 pieds de large, de chaque côté duquel des estrades drapées de rouge et de vert ont été aménagées pour les cardinaux, les archevêques, évêques et monsignori. » (R. P. Crescent Armanet, *Croix*, 6. 7. 26.)

yeux, ce n'était que des flots humains qui avançaient ou reculaient, poussés par le remous. Certains journaux parlent de 400 000 hommes, d'autres de 500 000. A vrai dire, personne ne sait leur nombre exact.

Un tel spectacle ne peut manquer de faire sur nos frères séparés une impression énorme. Il orientera certainement beaucoup d'âmes vers l'Eglise catholique, dont la vitalité leur apparaît plus réelle que jamais. C'est pour honorer l'Eucharistie, se diront-ils, que ces hommes, et parmi eux des vieillards, sont accourus des quatre coins du monde, au prix de vraies fatigues. Encore que citoyens de cent patries diverses, ils adorent le même Dieu, croient les mêmes doctrines et reconnaissent le même Chef spirituel. Ils parlent des langues diverses, mais ils chantent leurs prières liturgiques dans la même langue ancienne : le latin.

Riches et pauvres sont associés aux même honneurs et partagent le même banquet divin. Devant cette blanche Hostie que le légat pontifical tient dans ses mains tremblantes, ils courbent dévotement le front. Comme le disait hier un publiciste protestant en regardant passer ces innombrables religieuses qui s'avançaient vers la Table sainte, l'air inspiré et la mine recueillie, on sent que le catholicisme est une force et une lumière. La nostalgie de l'unité qui tourmente tant d'âmes les poussera à étudier notre doctrine, et Dieu, que nous avons tant prié pour eux durant ce Congrès, leur donnera la grâce de la foi. Oui, j'ai l'impression très nette que ces religieuses assises n'ont pas seulement pour but de glorifier l'Eucharistie, mais de forcer les 90 millions d'Américains assis dans les ténèbres de l'erreur à fixer leur attention sur nos doctrines et nos mystères. Il en résultera pour ce pays un bien incalculable, et pour l'Eglise catholique un accroissement de prestige et d'influence.

La veillée d'adoration des hommes.

De M. François Veuillot, (*Revue des Deux Mondes*, 1. 8. 26) :

Je crois... avoir touché le point culminant du Congrès. C'est encore au Stadium [23 juin]. ... On avait convié des hommes à s'assembler, quatre heures durant, pour écouter des sermons — dont ils n'entendront qu'une partie, les prédicateurs étant de plusieurs langues, — pour réciter des prières, pour chanter des cantiques et pour adorer le Saint Sacrement. Je ne croyais pas qu'avec un tel programme, on pût remplir le *Soldier's Field ;* or, c'est le *Soldier's Field* qui ne put contenir la multitude entraînée par cette invitation austère.

Il y avait là, quand je les découvris soudain, dignes, attentifs et recueillis, plus de 200 000 hommes. Ils me saisirent brusquement les regards, à les éblouir, et l'âme, à la suffoquer. Mes yeux se brouillèrent ; on peut pleurer d'admiration. Le spectacle était souverainement beau, de cette assemblée virile, à peine éclairée par un chapelet de phares. Il s'avéra d'une prodigieuse harmonie, quand ces voix mâles chantèrent en plein accord. Il atteignit une surhumaine grandeur, quand tous ces hommes affirmèrent à l'unisson leur *Credo*. Enfin, lorsque 200 000 cierges, allumés comme une traînée d'étoiles, étendirent une nappe de lumière entre la double falaise des hautes colonnades, ce fut la merveille étincelante. Oui ; mais de cette féerie presque surnaturelle, une idée jaillissait, plus radieuse encore, et surtout plus forte : la vision d'une puissance religieuse ; religieuse, et nationale aussi ! Car, il est vrai, la déférence et la sympathie du peuple américain pour les catholiques sont, ici, l'un de nos heureux étonnements ; mais cette assemblée d'hommes éclaire, à mes yeux, tout ce qu'il y a de patriotisme intense et quasi sacré chez les catholiques américains. La veillée d'adoration comme prélude éleva vers le ciel l'hymne à la bannière étoilée ; puis, Mgr Hoban, conviant ces citoyens de la République à formuler leur profession de foi religieuse, y inséra le serment de respect pour les autorités et pour le drapeau !

« Ne soyez pas surpris de cette manifestation, m'explique un prêtre à qui j'en demandai les secrets ressorts : elle fut organisée par la Société du Saint-Nom. Or, cette confrérie, fondée contre le blasphème, a des groupes aujourd'hui dans la plupart de nos paroisses et ne compte pas moins de 3 millions d'adhérents, d'adhérents masculins. Leur Convention de Washington, il y a deux ans, ne fut pas moins imposante que la solennité d'hier soir ; elle procura même au président Coolidge une première occasion de rendre hommage à la religion catholique. Au surplus, retenez bien que, sous nos démonstrations extérieures, on rencontre un tuf spirituel. Un exemple, entre beaucoup. Savez-vous quel est, aux Etats-Unis, l'effectif de cette croisade exclusivement religieuse, qui se nomme l'*Apostolat de la Prière*, — et que la France a donné au monde, avant les Congrès eucharistiques ? Il s'élève à 6 millions de recrues, réparties en 11 000 centres ; et sa revue, de piété pure, a 314 000 abonnés.

» Mais, sans aller plus loin, regardez ce qui se passe, depuis trois jours, à Chicago ! J'étais, cette nuit, à la cathédrale. A 2 heures du matin, une longue file silencieuse et sereine attendait aux portes. Une partie de ces pèlerins stationnaient depuis longtemps, pour veiller un quart d'heure au pied du Saint Sacrement. Depuis dimanche, il en est ainsi, sans interruption. Pour gagner les indulgences accordées par le Saint-Père au Congrès eucharistique, il faut prier à la cathédrale ; un million et demi de fidèles ont déjà rempli cette obligation. Et la chapelle des Carmes, où l'on vénère une relique de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, celle que nous aimons à saluer sous le nom de la « petite fleur », ignorez-vous que la dévotion s'y concentre et en déborde ? On y a déjà distribué, ces jours-ci, 95 000 communions... »

Voilà donc atteint, déjà, l'un des buts essentiels du Congrès, une dilatation, un ravivement de l'activité spirituelle au sein du catholicisme.

De M. le chan. Patrice Flynn (*Correspondant*, 25. 8. 26) :

Il semblait impossible que le stade fût rempli seulement par des hommes. N'eût-il pas mieux valu choisir un autre local, afin de donner cette sensation de plein et de pressé qui, par elle-même, est un réconfort et un stimulant ? Nous nous rendîmes pourtant au stade, le soir vers 9 h. 1/2, par un temps tiède et lumineux. Le stade était rempli d'hommes (ni enfants, ni jeunes gens, rien que des hommes) ! Près de 200 000 catholiques, beaucoup portant un cierge allumé. Vision fantastique, évoquant, mais en plus grand, les processions de Lourdes. Cette multitude écouta patiemment de longs discours. Lorsque le Saint Sacrement fut exposé sur l'autel, ensemble tous renouvelèrent solennellement leurs promesses de chrétiens, tous chantèrent l'*O Salutaris*, le *Tantum ergo* et le cantique populaire *Holy God we praise Thy Name*. L'effet de ces voix mâles, le spectacle de cette puissante armée, sous les projec-

tions des énormes phares électriques, le défilé des sections à travers Chicago jusqu'au milieu de la nuit, quelle impression de force et de vitalité religieuse !

Messe et procession de clôture à Mundelein [1].

Du R. P. Joseph Boubée (*Etudes*, 20 août 1926) :

Ce fut le cardinal légat qui officia lui-même, dans ce sanctuaire en plein air, auquel la nature et l'art faisaient un incomparable décor.

Le cadre et l'assistance.

Sur la terrasse dominant le jardin et le lac, devant la façade de la chapelle, une très haute estrade portait l'autel, auquel une draperie rouge de 15 ou 20 mètres de haut servait de retable. A droite et à gauche, douze trônes étaient préparés pour les cardinaux, sous des tentes écarlates, qui abritaient avec eux les quelques personnages de leur suite : chevaliers de Malte, de Saint-Grégoire le Grand, du Saint-Sépulcre. Un peu plus bas et plus loin, mais encore sur le plateau qui s'étend devant la chapelle, de longues files de bancs de bois, peints en vert, formant agenouilloirs et sièges, reçurent les deux cent cinquante-sept archevêques ou évêques, tous en chape et mitre blanche, puis les membres du Comité permanent des Congrès, ayant à leur tête Mgr Heylen, évêque de Namur, leur pieux président ; et enfin une longue série de prélats romains...

Il fallut une demi-heure pour que ces phalanges cléricales, évoluant dans la splendeur du soleil et le chatoiement des moires, des pourpres, des satins et des dentelles, eussent pris leurs places respectives. Hauts et minces dignitaires, vieux ou jeunes prélats, missionnaires d'Afrique ou de l'Alaska tous devaient, sauf les évêques et abbés mitrés, rester tête nue, sous le soleil tropical, durant un peu plus de deux heures.

Là-bas, au pied de la terrasse, jusqu'au lac, des flots de têtes s'agitaient aussi : têtes d'hommes, coiffées du chapeau de paille blanche, que tous les Américains arborent rituellement le même jour ; têtes de femmes et de jeunes filles, les unes portant des cloches aux couleurs vives, qui se heurtaient violemment sous la lumière crue ; les autres exposant librement aux vents du matin leur chevelure courte, *bobbed hair*, ce qui est aussi la mode en Amérique. Aussi loin que la vue pouvait s'étendre, jusque par delà les eaux du lac, on voyait des multitudes humaines. Sous la verdure plus sombre des arbres éclatait, comme un jazz-band optique, la symphonie hurlante des robes de femmes : robes légères et unies, en crêpe de Chine ou en cotonnade, rouges, vertes, violettes, jaunes, toujours criardes, — comme les jeunes Américaines, même blanches, aiment à les arborer en été.

La messe pontificale du Légat.

Dès que la messe fut commencée, ce fut partout le recueillement et le silence. Les voix puissantes et multiples des lévites, chantant *Kyrie*, *Gloria*, *Credo*, toute notre vieille liturgie catholique, étaient répercutées au loin par les haut-parleurs. Une fois de plus, et d'une manière saisissante, on revivait après deux siècles et demi cette scène, si souvent évoquée durant les jours du Congrès : le Jésuite français Marquette dressant, aux bords du lac Michigan, un autel improvisé, et prenant possession, au nom de l'Eucharistie, de ces territoires alors déserts, aujourd'hui peuplés par des millions d'âmes.

Ce fut S. Em. le cardinal-archevêque de New-York qui, après l'Evangile, se dressa dans la chaire drapée de rouge et, devant une imposante rangée de microphones, adressa la parole à ces foules. Un mot résume son discours remarquable, riche de doctrine, de piété, de souvenirs historiques : le Congrès eucharistique ne doit pas être seulement une manifestation éclatante et superbe, mais transitoire ; il doit porter des fruits, dans un renouveau de la dévotion eucharistique et de la pratique des sacrements. C'était un commentaire solennel, en une heure particulièrement solennelle, du mot d'ordre que Notre Saint-Père le Pape a lui-même donné au monde catholique, en proposant cette *Intention générale* aux membres de l'*Apostolat de la Prière*, pour septembre 1926.

A mesure que s'achevait l'office pontifical et que le soleil implacable, sans autre ombre que le passage d'un avion vrombissant, montait au-dessus des têtes, la foule s'épaississait encore : non dans les allées ou sur l'esplanade, déjà remplies, mais sous les arbres du parc, et là-bas, au delà du lac, au bord de la grande allée goudronnée, large comme une route, que devait suivre la procession.

---

(1) Cf. *D. C.*, col. 000. — Sur le choix de Sainte-Marie-du-Lac pour la procession finale, les critiques n'ont pas manqué au card. Mundelein. « Grand sujet, écrit M. François Veuillot, de controverse et de plainte ! Il faut bien que je le note ici, puisque c'est la question du jour. On a même à ce choix prétendu découvrir une raison de vanité médiocre ou d'intérêt mesquin. — — Que c'est le méconnaître, intervient un de ses amis ! Si l'on veut attribuer à sa décision des mobiles humains, qu'on se donne au moins la peine de les inventer à sa taille. D'ailleurs, il ne s'est inspiré que de motifs hautement surnaturels. Il a redouté d'abord, en cette population cosmopolite et mêlée d'éléments suspects, un complot qui, même avorté, pourrait faire subir au Saint Sacrement tels outrages intolérables. Et cela, disait-il un jour, je me le reprocherais toute ma vie. Et puis, vous connaissez sa sollicitude, on pourrait dire son obsédant souci de nos frères séparés. Dans son discours de la cathédrale, utilisant la T. S. F., il adressa un émouvant appel à ses auditeurs éloignés par la distance et plus lointains par la foi. Il a donc voulu que ce Congrès leur laissât une impression favorable, attirante ; et il a craint d'excéder la mesure... Au surplus, s'il n'a pas ouvert à l'Eucharistie les avenues de la ville, n'a-t-il point procuré au Christ un autre triomphe, en transportant la ville aux pieds de l'Eucharistie ? Oui, le cardinal avait fait ce rêve et le rêve est dépassé. » (*Revue des Deux Mondes*, 1. 8. 26, pp. 707-708.)

Le R. P. C. Armanet notait à son tour (*Croix*, 10. 7. 26) : « Je dois à la vérité de dire que la grande majorité des congressistes, depuis les plus hauts dignitaires de l'Eglise jusqu'au plus humble pèlerin, trouvèrent malencontreux que la procession solennelle du Saint Sacrement se fît si loin de Chicago. D'ailleurs, il est contraire à l'esprit et à la tradition des Congrès eucharistiques de faire la procession finale du Saint Sacrement loin des villes. Le but de ces manifestations religieuses est de montrer le Saint Sacrement aux foules, même non catholiques, et de les impressionner par les hommages solennels rendus à notre Dieu. Chicago avait donné trop de preuves de son hospitalité et de sa tolérance pour laisser croire que la procession eût pu être troublée. Au contraire, toute la ville aurait tenu à honneur de participer à la clôture du Congrès et d'acclamer une fois de plus le Dieu de l'Eucharistie. Les non-croyants eux-mêmes seraient venus en grand nombre voir le cortège et nul doute que ce magnifique spectacle n'eût été le point de départ de nombreuses conversions. Ceci soit dit en passant. Mais le fait que 600 000 ou 700 000 personnes ont bravé le poids du jour et de la chaleur, l'écrasement dans les trains et aux abords des gares, la soif et la faim pour se rendre à 60 kilomètres de Chicago montre la foi extraordinaire de ce peuple. Nul doute que les sacrifices endurés, autant et plus que les prières offertes, attireront sur les congressistes et sur le monde une abondante pluie de grâces. »

Repos et réfection.

Avant que celle-ci se mît en marche, un peu de repos et de réfection était pourtant nécessaire aussi bien pour les célébrants du grand acte que pour les milliers de spectateurs.

Les haut-parleurs, qui jouèrent décidément un grand rôle dans toute cette journée et fonctionnèrent heureusement beaucoup mieux à Mundelein qu'à Chicago, donnèrent avis à la foule qu'une heure d'intermède lui était laissée. Chacun pouvait donc s'installer pour le lunch. Le clergé (cardinaux, archevêques et évêques) se retirerait dans le grand réfectoire — dont l'accès avait été gardé libre, — puis, dans une heure, reviendrait prendre sa place sur l'estrade et sur la terrasse, pour le départ de la procession.

La première partie du programme s'accomplit à merveille. Combien de repas champêtres furent pris ce jour-là sur l'herbe, ou servis sous les grandes tentes, devant les cantines, autour des fontaines ? Pour s'en faire une idée, il suffisait de voir le lendemain matin les boîtes vides, les cartons défoncés, les bouteilles surtout, qui, par dizaines de mille, d'un bout à l'autre du parc, recouvraient le sol. Dès l'après-midi, d'ailleurs, pendant une bonne partie de son parcours, la procession se déroula sur un véritable tapis de journaux, qu'on aurait pu croire étendus exprès pour recouvrir la poussière ou la boue.

Pendant que le peuple se rassasiait sous les arbres, le vénérable clergé entrait au réfectoire du Séminaire. Là, ce fut un spectacle que toute la gravité, la solennité du jour et de l'heure ne purent empêcher d'apparaître amusant et risible, presque à l'excès. Pour faire plus vite, on avait installé à un bout de la salle un immense buffet, où des domestiques empressés servaient des sandwiches, des gâteaux avec l'inévitable *ice cream*, et enfin du café en abondance.

Archevêques et évêques, en chape et mitre, passaient, prenaient, remerciaient; puis, par groupes de trois, six, dix ou plus, ils allaient s'asseoir sur un bout de banc, ou se tenir debout dans un coin de la salle. Parfois ils posaient leur mitre sur la table ou sur leurs genoux. Les uns relevaient les pans de leur chape ; d'autres les laissaient fouler aux pieds par les nouveaux arrivants. Quelques prêtres, déjà vêtus d'une chasuble pour la procession et coiffés du chapeau de paille blanche à cause de l'ardent soleil, entraient avec les prélats ; ils ressortaient bientôt, munis de leurs provisions pour aller les manger dehors, en respirant un peu d'air pur, sinon frais, et en fumant, dans un cercle d'amis, cigare ou cigarette. Tout cela si simplement, si spontanément, si naturellement, que personne, sauf les étrangers venus d'Europe avec leur esprit railleur, ne songeait à en souligner le pittoresque...

La procession.

Mais l'heure avait sonné, et le cortège saint se mettait en marche. Les haut-parleurs avertirent les prêtres de laisser là chapeaux et cigarettes. L'ordre de la procession fut énoncé ; il devait l'être à maintes reprises, la voix mystérieuse assignant à des groupes invisibles et dispersés une place qu'ils n'arrivaient pas toujours à prendre. C'est ainsi que, dès le début, quand les archevêques et évêques voulurent retourner à leurs sièges dans le sanctuaire, ils trouvèrent celui-ci paisiblement, mais victorieusement occupé par l'armée des religieuses, quelques milliers de robes noires et de voiles blancs.

La route autour du lac compte environ sept kilomètres ; il fallait y ajouter les deux ou trois cents mètres du grand et large chemin — une allée à la française, digne de Versailles — qui descend de la chapelle au lac. Le cortège qui se déroula cet après-midi pour escorter le Saint Sacrement de l'autel fut assez long pour couvrir les trois quarts au moins de cette immense route. On voyait déjà revenir sa tête vers la terrasse, que l'ostensoir sacré n'avait pas encore bougé...

Avant les dix-huit cents ou deux mille prêtres, parmi les fidèles qui formaient la première partie du cortège, on peut dire que la chrétienté tout entière était représentée. Il y avait, non seulement des Européens de tous noms et de toutes langues, des Américains du Nord et du Sud, des Australiens et Néo-Zélandais, mais des Peaux-Rouges à la tête emplumée, des Esquimaux vêtus de lourdes peaux de bêtes, des Hindous avec un turban blanc, un veston d'alpaga noir et un pantalon de coutil.

Il y avait aussi un petit groupe de Chinois, sans doute les amis ou protégés du puissant et bon Lo-Pa-Hong. De distance en distance, tous les trois ou quatre cents mètres, sur les bords du chemin, une pancarte indiquait: *Hungarian choir... German choir... Slovenian choir... French choir... Portuguese choir...* Et la procession, au long du parcours, était ainsi saluée par toutes les voix de la terre : *Laudate Dominum omnes gentes !*

Une douzaine de grands chars symboliques ajoutaient une note quelque peu théâtrale au défilé. On voyait, par exemple, le christianisme éclairant le monde ; Christophe Colomb apportant la foi à l'Amérique ; le P. Marquette apportant la sainte Eucharistie à Chicago... et cela faisait songer un peu au Pageant, au grand cortège historique qui se déroule tous les soirs, dans l'enceinte de la *Sesqui-Centennial- Exhibition*, à Philadelphie.

Mais l'avide curiosité des grands et petits enfants d'Amérique n'allait pas si loin et se repaissait des détails offerts à ses yeux ou à ses oreilles : personnages, vêtements, pancartes indicatrices, chants et prières de langues diverses. On regardait, on écoutait sans cris, sans bousculade, sur la motte de terre qu'on avait conquise et défendue, depuis plusieurs heures, le plus près possible de la route.

Le service d'ordre.

Celle-ci était, sur la plus grande partie de son cours, bordée prudemment par les policiers, les archers, les boy-scouts, les chevaliers de Colomb, — sans parler des agents à cheval ou à motocyclette, fort zélés à rétablir, avec vigueur et promptitude, les barrages détruits ou les cordons brisés.

Les chevaliers de Colomb faisaient la haie sur deux kilomètres peut-être, voulant rendre les honneurs au Saint Sacrement, avant de prendre eux-mêmes la suite du cortège. C'était un spectacle curieux, que ces milliers d'hommes sur deux rangs, alignés, debout, l'épée au vent, sans rien de l'attitude militaire. Ils portaient tous la redingote noire sur un pantalon quelconque ; leur poitrine était barrée de l'écharpe blanche, avec liseré tricolore, ayant en son milieu l'insigne de l'Ordre. Sur leur tête, un chapeau haut de forme ; et ce chapeau faisait, avec ce glaive dégainé, un singulier contraste : Le glaive, il est vrai, paraissait bien être un ornement ou un symbole, plus qu'un instrument redoutable ; il était brandi par une main évidemment inexperte et d'un air de tranquille bonhomie. Mais il brillait tout de même au soleil ; il se multipliait, de main en main, des deux côtés de la route, à perte de vue ; si bien

qu'on sentait dans l'immense et quelque peu mystérieuse société des chevaliers de Colomb une force réelle, pacifique, mais redoutable au besoin, mise au service de l'Église catholique.

Quand le Saint Sacrement approchait, quand on apercevait les cardinaux, le légat, le cardinal Mundelein surtout, dont la popularité extraordinaire grandit encore durant le Congrès, des applaudissements éclataient, aux arrière-plans de la foule, sous les arbres, ou sur les monticules, ou dans les vallons du parc. Les prélats, les policiers, avaient peine parfois à les réprimer ; et l'ordre courait le long des rangs : « Au passage du Saint Sacrement, tout le monde se met à genoux ! Les chevaliers gardent leur chapeau et présentent les armes. »

Antique et solennel chapeau des chevaliers de Colomb ! Il était de soie luisante, ou de feutre pelucheux ; de forme cylindrique ou largement évasée ; presque toujours il portait des traces de fatigue, et cet air étonné des vieux habits que l'on ne sort qu'aux grands jours... Il devait payer cher l'honneur de cette sortie exceptionnelle ! Combien de ces vénérables couvre-chef ne survivront pas à l'averse désormais historique du 24 juin ?...

Malgré l'orage la procession continue.

Il y avait environ deux heures que le cortège défilait, sous un ciel ardent et lourd ; la croix, les acolytes, les chars allégoriques avaient presque achevé le tour du lac. Aux deux extrémités de cette grande pièce d'eau longue de seize cents mètres, deux jolis ponts aux arches basses et multiples se répondent ; deux ponts ou deux digues, presque parallèles, offrant une vue dégagée sur l'ensemble du lac et sur les magnifiques frondaisons qui l'entourent. Vers 3 heures de l'après-midi, les chars symboliques passaient sur l'un des ponts, près de remonter déjà vers le Séminaire, quand le Saint Sacrement et les cardinaux venaient seulement de franchir l'autre. C'est à ce moment qu'éclata l'orage.

Il arriva soudain, superbe et grandiose, digne de la cérémonie solennelle qu'il venait troubler, diront les uns, — compléter, peuvent penser les autres. *Ignis, grando, nix, glacies, spiritus procellarum, laudate nomen Domini !* Le vent, la pluie, la grêle, la crépitation fulgurante des éclairs, les roulements formidables du tonnerre, tout se déchaîna à la fois, durant vingt ou vingt-cinq minutes, avec une impétuosité et une violence dignes des tropiques.

Ce n'était pas la pluie fine, persistante et maligne du Congrès de Vienne, ce *Congress-Regen*, resté légendaire dans la vieille capitale détrônée. C'était l'ouragan terrible et formidable, le grand jeu des tempêtes, en apparence irrésistibles. Et peut-être ont-ils raison, ceux qui pensent que l'ennemi de Dieu, celui qui autrefois se déchaîna contre Job, avait obtenu aussi la permission de livrer un furieux assaut à la foi, à la piété, au courage de ce million de chrétiens. En ce cas, il en sera pour sa courte honte. La constance de Job eut une émule dans la fermeté des fidèles, des prêtres, des évêques et des cardinaux, sous la douche infernale de Mundelein.

La foule, à vrai dire, eut d'abord un moment d'émoi. Tant de femmes en toilettes d'été, tant d'hommes sans veste ni gilet ; des tentes remplies en un clin d'œil et sur le bord desquelles on piétinait dans la boue ; des arbres qui, durant deux ou trois minutes, résistèrent à l'averse, mais qui, ployant ensuite sous l'ondée, laissaient tomber en ruisseaux plus larges et plus drus les réserves de pluie qu'ils avaient accumulées ; le vague instinct de préservation et de salut personnel qui, agitant ces masses humaines, précipita plusieurs milliers de personnes vers les issues du parc, vers le gares du chemin de fer... Un moment, au terminus du train électrique, on put croire qu'une catastrophe allait se produire. Quelques barrières cédèrent, des cris de femmes et d'enfants retentirent ; il y eut, paraît-il, quelques côtes enfoncées. Mais la voix des mégaphones ordonna le calme, imposa la réflexion, répéta la devise chère à tout Américain : *Keep smiling*, gardez le sourire ! Un sauveteur avisé (ces hommes de génie sont toujours anonymes) fit jouer une bande de musiciens qui se trouvaient par là, et qui renouvelèrent, grâce à quelques airs de *fox-trott* ou de *charleston*, le miracle d'Orphée sur cette foule trépidante. Bientôt le calme se fit, aidé par la fin de la tempête, le retour du soleil, et surtout la naturelle inclination de ce peuple heureux à *ne pas s'en faire.*

Le clergé, durant ce temps, avait donné l'exemple en restant à son poste, depuis le plus humble séminariste jusqu'au légat. Celui-ci marchait sous un dais en drap d'or magnifique, dont les montants étaient tenus par quatre personnages de marque, l'un d'entre eux étant M. Joseph Lo-Pa-Hong. En quelques minutes, l'épaisseur du drap d'or fut transpercée ; le splendide tissu n'apparaissait plus que comme une loque ruisselante.

Onze cardinaux suivaient le dais ; leur longue traîne de moire écarlate, solennellement portée derrière eux par un page, formait cuvette. Alors ils la replièrent, et le page ou l'acolyte, serrant cette inutile et ruisselante draperie, vint se blottir contre son maître. Aux bords de la route, des chrétiens, qui, prévoyants, avaient apporté un parapluie, en faisaient généreusement le sacrifice et l'offraient aux princes de l'Eglise, qui refusaient cet inutile abri. Les manteaux violets des prélats déteignaient en lie de vin sur leurs rochets ; les chevaliers de Saint-Grégoire ruisselaient en vert ; sur le manteau blanc des chevaliers du Saint-Sépulcre, la croix rouge aux quatre croisillons mettait des traînées sanglantes. Et deux d'entre eux, citoyens de Washington, drapés dans ce manteau trempé comme dans un peignoir de douche, maintenaient leur courage en mâchant de la gomme.

Résistant à la partielle panique qui avait marqué le début de l'orage, la grande majorité des spectateurs, bravement, avaient gardé leur poste, ou y étaient revenus après une minute d'hésitation. Beaucoup d'entre eux, hommes ou femmes, étaient délibérément à genoux dans la boue, dans les flaques d'eau, pour vénérer le Saint Sacrement. Les femmes, par centaines, avaient rejeté leurs chapeaux, coiffes légères, cloches de paille gommée, que l'eau et la grêle détrempèrent en un instant, hachèrent, déformèrent, au point de les rendre inutilisables. C'est par milliers que le soir on trouvait dans le parc ces épaves de la mode à bon marché ; le lendemain matin, on en ramassa huit tombereaux, plus un tombereau de chaussures.

Les cheveux mouillés, étirés, collés aux tempes ou ébouriffés devant les yeux, ces femmes et ces jeunes filles ne songeaient pas à rectifier leur toilette ou leur coiffure : elles avaient, au contraire, une fierté dans les yeux, et comme une joie, jeune et sportive, de se présenter ainsi devant le souverain arbitre des courages.

Les prêtres, des évêques même, chantaient. Je ne crois pas qu'à aucun des Congrès précédents on ait, dans l'entourage immédiat du Saint Sacrement, chanté avec plus de constance, plus de joie, plus de piété, que durant la demi-heure d'orage, sous les arbres de Mundelein.

Seulement, par un mouvement instinctif, et parce que les routes étaient plus libres et les rangs du public quelque peu éclaircis, la marche de la procession s'accéléra, et la cérémonie prit fin un peu plus tôt qu'on ne l'avait prévu.

Le ciel s'était éclairci ; c'est sous un soleil à peine voilé de quelques nuages que la procession s'acheva. A 4 h. 1/2, du haut de l'autel dressé face au parc et au lac, les mains du cardinal Bonzano élevèrent le lourd ostensoir d'or et firent descendre la bénédiction de Dieu sur huit ou neuf cent mille fidèles, agenouillés à perte de vue.

« Manifestation sans égale depuis des siècles. »

... Fidèles ? Tous ne l'étaient pas, assurément. Bon nombre de protestants, de juifs, d'incroyants ou d'agnostiques étaient mêlés à la foule prosternée. Plusieurs d'entre eux ont dit l'impression profonde qu'avait faite sur leur âme cette manifestation de la foi et de la piété *romaines*, manifestation probablement sans égale depuis des siècles dans les annales de l'Eglise.

Le soir, tandis qu'on rapportait de Mundelein à Chicago l'ostensoir magnifique, œuvre d'art faite expressément pour le Congrès et offerte par une générosité anonyme, l'automobile qui le portait eut un accident banal. Les occupants furent saufs, mais le vase sacré fut mis en pièces, comme si la Providence voulait qu'il ne servît qu'une fois, pour une solennité qui n'aura plus sa pareille.

II — Quelques leçons et résultats du Congrès

La catholicité de l'Église.

De M. le chan. Patrice Flynn (*Correspondant*, 10. 8. 26) :

Une première impression, l'une des plus vives, ce fut celle de la catholicité de l'Eglise ; ce fut de sentir qu'il existe une Eglise universelle, dont nous sommes les membres, à quelque peuple, à quelque race que nous appartenions. Quand ce Congrès n'aurait eu pour résultat que de synthétiser, en quelque sorte, les éléments divers d'une Eglise vaste comme le monde, la leçon serait inappréciable...

... Il était réservé à Chicago de présenter en haut relief cet aspect du catholicisme. Cette immense cité — elle a près de 48 kilomètres de long sur 24 de large — compte, banlieue comprise, 26 nationalités distinctes pratiquant le culte catholique, avec leurs prêtres, leurs rites, leurs coutumes particulières, sous la direction unique de l'archevêque (1). Cela en temps ordinaire. Ajoutez-y les Américains du Nord et du Midi, venus au Congrès, des milliers d'étrangers des cinq parties du monde. Vingt-deux sections spéciales avaient été prévues pour répondre à des besoins si différents. Aux assemblées générales, si la plupart des allocutions se firent en anglais, cependant des orateurs français, polonais, espagnols, italiens, allemands, hongrois prenaient place successivement devant les haut-parleurs et une partie de l'auditoire les comprenait.

Je me souviens, au sortir de la gare de Chicago, d'avoir remarqué, près de la voiture du cardinal de Paris, un bel Indien portant les insignes de sa tribu et une coiffure de plumes guerrières. Je crus que c'était un pèlerin soucieux de garder son costume traditionnel. J'appris bientôt que c'était un prêtre, très aimé des Indiens, présidant un pèlerinage de Sioux, dont les tentes se profilaient en taches brunes près du Stade. Plus loin, nous rencontrâmes des prêtres nègres, des prêtres chinois, d'autres encore. Des catholiques chinois avaient apporté de magnifiques ornements tissés, dont on fit usage à l'une des messes du Congrès.

Aussi, je ne m'étonne point que le cardinal Mundelein, archevêque de Chicago, prêchant le sermon d'ouverture à la cathédrale, ait insisté sur la note de catholicité de l'Eglise. Magnifique cérémonie, qui faisait penser à un concile. Au sanctuaire, sur un trône du côté de l'Evangile, le légat pontifical. En face de lui, onze cardinaux sous un large dais aux somptueuses tentures rouges. La nef occupée par plusieurs centaines d'archevêques et d'évêques, une multitude de prélats et de membres du clergé séculier et régulier. Des lampes électriques à profusion projetaient de blanches lueurs sur les tons pourpres, violets, bruns, noirs. Ce cadre splendide se prêtait à une évocation de l'Eglise universelle. L'archevêque monta en chaire. Après avoir salué les dignitaires présents, il parla solennellement du Pontife romain, chef suprême de l'Eglise : on le sentait présent au Congrès, non seulement par son légat, mais par sa pensée, sa prière et son autorité divine. Le prédicateur dit sa reconnaissance à Dieu et aux hommes de voir assemblés des représentants du monde entier dans cette ville qui n'était qu'une bourgade il y a un siècle ; et, recueillant ensemble, pour ainsi dire, les adorations de tous, il formula en leur nom un émouvant acte de foi, d'amour et d'hommage à l'Eucharistie, lien de tous les fidèles et commune nourriture de toutes les âmes catholiques.

Rarement, je l'avoue, j'ai éprouvé cette impression de catholicité de l'Eglise comme ce jour-là. Non pas, certes, que le caractère ait appartenu en propre au seul Congrès de Chicago. On le retrouve à des degrés divers dans la plupart de nos manifestations religieuses, et surtout dans nos Congrès eucharistiques. Mais peut-être a-t-il paru plus accentué là-bas: les distances parcourues par les pèlerins étaient plus considérables, les pasteurs de l'Eglise plus nombreux, les foules plus denses. Aux Etats Unis, où les catholiques, sans être la majorité, sont la « dénomination » la plus importante par le nombre et de beaucoup la plus unie par la croyance (1), à 1 600 ou 1 800 lieues du siège de la catholicité, en face de l'incroyable émiettement des sectes protestantes, cette affirmation de l'universalité de l'Eglise prenait toute sa puissance. D'autant que, — il importe de le remarquer, — il ne s'agissait pas ici d'un agrégat d'individus ou de ces parlements internationaux qui tiennent leurs assises et promènent leurs théories politiques et sociales à travers les capitales du monde: nous étions en présence d'une collectivité organisée, hiérarchisée, assemblée à Chicago non pour forger une vérité ou discuter un programme, mais pour s'unir librement dans la même adoration religieuse,

(1) « Chicago est un des plus grands centres catholiques du monde, le plus important en nombre après Paris, Buenos-Aires et peut-être New-York. Il y a un siècle, quelques centaines d'hommes à peine se groupaient en bourgade aux bords du lac Michigan. Aujourd'hui, la ville baptisée de ce nom indien de Chicago compte au moins trois millions d'âmes ; or, sur ce nombre, un bon tiers professent la religion catholique romaine, la foi à l'Eucharistie, l'obéissance au Pape. On compte, dans la ville seule, deux cent trente-quatre paroisses catholiques. » (R. P. Joseph Boubée, *Etudes*, 5. 8. 26, p. 339.)

(1) Ils sont environ 20 ou 22 millions sur une population de 108 millions environ ; mais il faut se souvenir que le clergé américain ne compte sur ses listes que les familles pratiquantes. (Note de l'auteur.)

au nom du même dogme et sous l'autorité d'un seul chef.

Que de fois j'ai dit à des Américains intelligents, curieux des problèmes de la foi, mais étrangers à nos croyances : « Considérez cette multitude de fidèles et de ministres du culte originaires de toutes les parties du monde. Sur tous autres sujets ils diffèrent d'avis ; quelques-uns sont ennemis ou l'ont été ; la langue, la race, les habitudes, l'éducation, la politique, les buts économiques ont creusé entre eux un fossé parfois profond. Or, tous ces hommes, dont certains d'une haute culture et d'une intelligence supérieure à la moyenne, tous ces hommes s'accordent et s'unissent dans l'adoration de la même petite hostie. Depuis dix-neuf siècles, des millions de chrétiens croient à cette divine Présence réelle et vivent cette foi. Ne pensez-vous pas qu'un observateur loyal trouve là quelque sujet de réflexion sérieuse ? »

Invariablement, la réponse était d'abord une exclamation d'étonnement ou d'admiration, puis l'aveu que cette manifestation de catholicité est un phénomène unique au monde.

Un de mes interlocuteurs me fit un jour une remarque à laquelle je n'avais point songé : de ce grand mouvement religieux la politique était absente. « On reproche, me dit-il, aux catholiques américains la passion des luttes politiques et la confusion des domaines. Ce Congrès porte en lui la preuve que votre Eglise évolue en dehors et au-dessus de ces questions. » Personne n'y songeait, en effet. Universelle, internationale depuis l'origine, largement humaine, l'Eglise ne s'abaisse pas en un Congrès eucharistique à des questions de politique, même religieuse. Sa catholicité les dépasse et les absorbe dans les principes généraux de son droit, de sa justice et de sa charité.

Vitalité et puissance du catholicisme en Amérique.

La force économique au service de l'apostolat.

De M. François Veuillot (*Revue des Deux Mondes*, 1. 8. 26) :

Nous sommes les hôtes du cardinal Mundelein, au séminaire de Sainte-Marie du Lac... à Mundelein.

De cet édifice, encore brillant de fraîcheur, et tout juste achevé, la pierre d'angle est l'immolation d'un soldat pour son pays, la générosité d'un chrétien pour son Eglise. Au bord du petit lac assoupi dans la verdure et sous la haute colonne de marbre qui porte, à vingt-cinq mètres de hauteur, une Vierge de bronze, un simple et touchant mausolée nous apprend que le lieutenant Edouard Haines, mort « à vingt et un ans sur le champ de bataille de France, au service de sa patrie » a légué sa fortune à l'archevêque de Chicago pour l'érection de ce séminaire.

Ce legs permit d'entreprendre une construction, qui a déjà coûté huit millions de dollars et qu'on veut embellir et développer encore. Une série de bâtiments vastes et gracieux qui s'épanouissent autour d'une chapelle élégante, à l'intérieur riche et brillant comme le salon d'un château moderne, sont encadrés d'un parc de 486 hectares, dont les prairies et les bois embrassent une miniature du lac. La commune où l'archevêque de Chicago s'est taillé ce domaine a résolu, pour faire honneur à ce propriétaire illustre et puissant, de troquer son vieux nom d'Aréa contre celui de Mundelein. Et c'est ainsi que le cardinal, avant de graver son souvenir dans l'histoire, est entré dans la géographie. En vérité c'est un symbole. Car ce haut prélat continue ou restaure, à sa manière, à la manière américaine, la tradition des grands seigneurs d'Eglise. Ils portaient autrefois, ces princes, un nom de terre patrimoniale ; aujourd'hui, dans les contrées neuves, ils donnent un nom créé par eux seuls à des villages qui deviendront des villes. Ils ont remplacé la puissance nobiliaire par la force économique. Mais un Mundelein, en qui se joint le génie d'entreprise au zèle d'apostolat, considère avec raison que la religion doit s'emparer aussi de la force économique, armature matérielle de ces pays nouveaux, pour la mettre au service de Dieu...

Tout à l'heure, au coin d'une allée, j'ai rencontré le cardinal Mundelein et le cardinal Bonzano.

— Je suis dans l'admiration, m'a déclaré le légat du Pape. Ancien délégué apostolique aux Etats-Unis, je m'attendais à des manifestations retentissantes et significatives. Eh bien ! ce Congrès m'est encore une révélation. Je crois bien, d'ailleurs, qu'il est une révélation pour les catholiques américains eux-mêmes. Il leur a dévoilé leur force et leur profondeur. Il y a un catholicisme américain, dont les œuvres et l'esprit sont un exemple universel et une puissance sociale.

— Oui, répond le cardinal Mundelein, on peut affirmer que ce Congrès a réussi. Mais dites bien, surtout, que ce triomphe est dû à la prière du peuple.

Catholiques pratiquants.

De M. le chan. Patrice Flynn (*Correspondant*, 25. 8. 26) :

... Le Congrès de Chicago me paraît avoir fait la preuve de la puissance et de la vitalité religieuse de l'Eglise des Etats-Unis...

L'Américain, par certains côtés de son caractère, nous apparaît idéaliste, sentimental, apte, plus qu'on ne croit, aux émotions religieuses. La religion catholique m'a semblé, en ce dernier voyage, avoir gagné en influence, en organisation, en promesses de fécond avenir...

Un protestant de Chicago me faisait remarquer que la seule curiosité ne pouvait décider des citadins par centaines de mille à supporter les frais et les ennuis d'un voyage et surtout la difficulté du retour pour le plaisir d'assister à une procession. Si la clôture avait eu lieu à Chicago, on ne pourrait évaluer le nombre des curieux. A Mundelein, on ne saurait douter que la grande majorité était composée de catholiques et de catholiques pratiquants.

La Providence mit à l'épreuve la piété des adorateurs. Le cortège était à mi-chemin, en pleine campagne, sur les bords du lac, sans abri possible, lorsqu'éclata un orage, un orage américain, plus dru, plus ruisselant, plus chargé d'éclairs que nos modestes averses européennes. Il n'y eut presque aucun désordre ; nul flottement dans la ligne processionnelle, nul arrêt, nul à-coup. Dans la boue, les fidèles agenouillés continuent hymnes et cantiques. D'un peuple qui subit pareil choc sans broncher je crois qu'on peut dire que la pratique religieuse est fortement chevillée en son âme.

Et cette pratique religieuse ne se borne pas aux gestes rituels du signe de la croix ou de l'agenouillement. Elle se traduit par la fréquentation des sacrements. Le plus bel hommage que Chicago pût rendre à Jésus-Hostie, c'était incontestablement un faisceau de communions nombreuses et ferventes. Le cardinal Mundelein avait demandé et osé promettre, pour le dimanche d'ouverture du Congrès,

un million de communions offertes aux intentions de l'Eglise et du Souverain Pontife. Il fut exaucé, car dans la seule matinée du 20 juin on compta près de 1 300 000 communions. L'Amérique a lieu d'en être fière. Que d'autres nations, surtout dans la vieille Europe, aient une piété plus profonde, plus contemplative et mystique, qu'elles soient plus riches en doctrine spirituelle et en saints, nul n'y contredira. Mais pour la pratique populaire des sacrements et la vitalité religieuse, dont elle est le signe, les Etats-Unis tiennent un des premiers rangs parmi les peuples chrétiens... (1)

Générosité des fidèles.

... Impression encore, et surtout pour nous, Français, faut-il l'avouer? d'une généreuse coopération et d'une charité « cultuelle » qui nous étonne et nous confond. Si le Congrès de Chicago a pu se tenir, malgré les frais énormes qu'entraînaient l'affectation du Stade, du Colisée, des salles diverses, la réception des étrangers (elle fut cordiale, accueillante, hospitalière au delà de tout ce qui se peut exprimer), le pavoisement des édifices et des rues, la construction de voies ferrées supplémentaires, la réfection des routes d'automobiles, les services de la presse, ce fut en partie, je l'ai dit, grâce au concours des citoyens de toutes opinions et de tous cultes, heureux de servir leur cité et une grande cause ; mais ce fut plus encore grâce aux contributions des catholiques, surtout les fidèles des classes moyennes, et même les pauvres : les offrandes catholiques atteignirent des chiffres qui font rêver.

On peut l'affirmer, sans exagération : si, en Amérique, l'Eglise catholique est prospère, si chaque paroisse n'hésite pas à construire de magnifiques églises, des écoles, des presbytères, des salles de réunion, et à assurer l'entretien de son clergé, c'est que l'on s'appuie sur la générosité inlassable des fidèles. Ceux-ci comprennent leur devoir, acceptent, en conscience, les sacrifices demandés et joyeusement donnent la dîme de leurs revenus et de leurs salaires. Souvent, à des questions naïvement indiscrètes de nos confrères américains sur nos ressources de France, nos quêtes du dimanche, notre Denier du Culte, j'ai dû répondre évasivement de peur de les scandaliser. Dans nos vieux pays où le prêtre a longtemps reçu des indemnités de l'Etat, où le peuple a désappris le devoir de la contribution au culte, il n'est que trop fréquent de voir des fidèles, toujours les mêmes et en petit nombre, s'épuiser à soutenir les œuvres paroissiales, alors que la masse les ignore ou refuse de les aider. Le clergé français estime que sa pauvreté tout évangélique est voulue de Dieu et bénie par lui. Mais on comprendra que des évêques aux prises avec de cruelles difficultés pour empêcher leurs prêtres de mourir de faim aient été vivement impressionnés au récit des incroyables générosités des fidèles américains (2).

Attitude bienveillante des non-catholiques.

La Presse.

Du R. P. G. Armanet (*Croix*, 2 et 6. 7. 26) :

Les journaux locaux qui, il y a quelques années, se refusaient à imprimer aucun détail sur les cérémonies catholiques consacrent maintenant des pages entières au Congrès. Beaucoup ont donné très exactement le résumé de notre croyance, touchant l'Eucharistie ; d'autres publient la traduction approuvée des prières de la messe ; d'autres encore ont choisi des prêtres comme « reporters » des séances religieuses qui se préparent. C'est à qui dépassera ses rivaux par l'abondance et l'exactitude des reportages. L'Eglise catholique, on le voit, ne peut que gagner à cette noble émulation, car, si elle est encore haïe dans certains milieux, c'est surtout parce qu'elle y est méconnue...

... Depuis les autorités les plus hautes jusqu'au dernier des citoyens, chacun s'efforce, dans sa petite sphère, de travailler au succès du Congrès. La presse, je le disais hier, donne la plus large publicité à nos cérémonies religieuses et s'efforce visiblement de donner pleine et entière satisfaction aux lecteurs catholiques ; les ministres protestants eux-mêmes font preuve de tolérance. « Chicago, écrit le pasteur Carwadine dans un des grands journaux locaux, commence à saisir la portée merveilleuse du Congrès eucharistique ; notre ville se rend compte qu'elle va devenir, durant ces quelques jours, le point de mire de l'univers. »

Un autre pasteur, le Dr Thompson, un méthodiste de marque, va jusqu'à offrir aux congressistes qui ne pourraient trouver place dans les églises catholiques de venir écouter les sermons qu'il se prépare lui-même à donner sur l'Eucharistie dans son propre temple. Son invitation, j'aime à le croire, part d'un bon naturel, mais que le généreux pasteur ne tombe point des nues si personne ne répond à son appel.

Nombre de clubs, de maisons et d'églises protestantes ont arboré les couleurs papales avec l'écusson du Congrès. Les francs-maçons américains, on le sait, se distinguent de leurs Fr∴ européens par leur esprit religieux et leur large tolérance. De ces nobles qualités, les francs-maçons de Chicago ont déjà donné d'abondantes preuves. L'un d'entre eux, et des plus influents, James Todd, disait hier : « J'espère que tous les Chicagoens, sans distinction de race ou de croyance, s'efforceront de prouver par leur conduite que nous sommes un peuple hospitalier et que nous savons traiter nos hôtes avec courtoisie et sympathie. Je considère le Congrès comme un événement de première importance et fais des vœux pour qu'il amène la renaissance religieuse de notre pays. »

Stead pensait, et beaucoup d'autres avec lui, que si le Christ était venu à Chicago, la ville lui aurait fermé ses portes et que le peuple se serait retourné contre lui. Le célèbre écrivain anglais s'est trompé. Le Christ est venu à Chicago, et un million de chrétiens l'ont reçu amoureusement dans leur cœur, et cette réception n'est que le prélude des honneurs royaux que nous lui rendrons pendant quatre grands jours.

C'est que, depuis le passage de William Stead, une transformation merveilleuse s'est opérée dans cette grande métropole. Le catholicisme s'y est affermi et, comme un levain bienfaisant, a soulevé les masses populaires. L'archevêque Quigley, de glorieuse mémoire, n'est plus là, mais son successeur, Mgr Mundelein, le premier cardinal de Chicago, continue les nobles traditions du passé.

De M. François Veuillot (*Revue des Deux Mondes*, 1. 8. 26) :

J'ai là tout un dossier de coupures, étrangement impressionnantes. Nos solennités religieuses excitent un enthousiasme exubérant chez quelques-uns de nos frères séparés. Le *Chicago Herald*, après la cérémonie de dimanche à la cathédrale, a l'impression

(1) *Corr.*, pp. 488, 493-494.
(2) *Corr.*, *loc. cit.*, p. 498.

d'avoir contemplé « la plus belle manifestation à la gloire de Dieu que la terre ait jamais vue ». Plusieurs de ses confrères ont consacré des colonnes sympathiques à decrire et à commenter la liturgie de la messe. Au loin, des journaux réformés du Canada leur font écho. La *Montreal Gazette* assure que cette manifestation catholique « ne peut manquer d'éveiller un intérêt profond chez les membres des autres confessions religieuses et de faire sentir jusque parmi eux l'influence spirituelle de sa haute portée morale ». Des autorités protestantes appuient ces sentiments. L'évêque Anderson, épiscopalien de Chicago, conseille à ses ouailles de « s'intéresser à ces grandes assises où seront assemblés des chefs religieux du monde entier ». Je sais, par ailleurs, que, dimanche, un certain nombre de pasteurs ont engagé leurs fidèles à suivre le Congrès ; un prédicant méthodiste a même invité fraternellement les pèlerins qui trouveraient les églises pleines à venir, dans son temple, entendre un sermon sur l'Eucharistie. Enfin, j'ai pu voir, et c'est bien le comble, un campement de l'Armée du Salut se pavoiser aux couleurs pontificales.

Les protestants et les juifs.

Du R. P. J. Boubée (*Etudes*, 5. 8. 26) :

Une des idées les plus populaires en Amérique est celle de la tolérance religieuse. La crainte de passer pour sectaire ou bigot y tient autant de place que le désir sincère de comprendre et de respecter les croyances d'autrui.

Au moment du Congrès de Chicago, les journaux et revues des Etats-Unis ont à qui mieux mieux exalté l'esprit de tolérance, de respect mutuel, qui anime, chez eux, les représentants des différents cultes.

Impossible à un catholique de ne pas discerner, au fond de ces déclarations généreuses, l'illusion redoutable d'un libéralisme religieux, ennemi des précisions dogmatiques et indifférent aux divergences doctrinales. Pour beaucoup de ces honnêtes gens, la morale naturelle et pratique prime tout, suffit à tout. Etre catholique ou bouddhiste, juif ou méthodiste, mormon ou épiscopalien, ce sont des attitudes d'esprit purement personnelles, sans importance dans la vie sociale et ses relations, tout comme d'être homéopathe, végétarien ou espérantiste. Dès lors, pourquoi s'offusquer ou s'irriter de ces différences ?

D'un principe mauvais peuvent, par accident, sortir de bons résultats. La paix religieuse aux Etats-Unis semble bien être le fruit savoureux d'un grand arbre, aux racines quelque peu pourries. En tout cas, durant ces quelques jours de fêtes spécifiquement et franchement catholiques, les protestations de bon vouloir mutuel, les marques d'estime et de charité réciproques n'auront certes pas manqué.

Un grand journal de Chicago, aux premiers jours du Congrès, présentait, en deux images fort expressives, l'opposition existant d'après lui entre les conceptions religieuses de jadis (avant la découverte de l'Amérique, sans doute ?) et celles d'aujourd'hui. *Jadis*, c'était la chevauchée héroïque des Croisades, la religion engendrant la guerre. *Aujourd'hui*, c'était la religion prêchant et apportant la paix : dans des rues enguirlandées, des autos emportaient le représentant du Pape et les cardinaux catholiques, parmi les acclamations de la foule ; tandis que, du haut d'une estrade ornée de cette inscription : Protestant Bishops, des Messieurs en habit saluaient d'un grand geste de leur haut de forme le cortège cardinalice.

Quelques personnes avaient craint des manifestations hostiles au Congrès. C'était mal connaître l'Amérique, et Chicago surtout...

Le président Coolidge a envoyé à Chicago un de ses ministres — que l'on appelle secrétaire, — pour porter au cardinal Bonzano ses salutations et l'assurance de ses bons sentiments. Il en avait dit autant, peu auparavant, à un congrès méthodiste ; il est prêt à en dire autant, avec la même bonne foi et la même bienveillance, à une réunion juive ou adventiste.

Les principaux ministres des églises protestantes de Chicago ne se sont pas fait faute de rendre hommage au Congrès. Plusieurs engagèrent leurs ouailles à y prendre part. En retour, à la veille des grandes fêtes, un de ces évangélistes, dans une note pleine d'onction envoyée aux journaux, avertissait les congressistes, que, si l'affluence des pèlerins rendait les églises catholiques inaccessibles le dimanche pour quelques-uns d'entre eux, il leur ouvrait généreusement son temple et leur débiterait un prêche eucharistique sans sectarisme !

Des milliers de protestants, ou de gens sans religion, comme il y en a malheureusement beaucoup, ont pris part aux cérémonies du Congrès. C'était, sans doute, ce que voulait le Comité local, en supprimant les cartes de congressistes, usitées partout ailleurs. Sous les ombrages de Mundelein, le jeudi, des hommes et des femmes interrogeaient les prêtres, pour savoir où, quand, comment « se ferait » la messe, où l'on pouvait se poster pour mieux la voir, combien de temps cela durait, et s'il y en aurait une dans l'après-midi.

Il faut rendre hommage à l'intelligente initiative du *Chicago Evening American* : à l'occasion du Congrès, ce journal a publié pour ses lecteurs, en majorité hétérodoxes ou agnostiques, une explication des rites catholiques, pour laquelle il s'est assuré, grâce à des honoraires bien américains, la collaboration d'un prêtre et d'un écrivain catholiques spécialement compétents.

Plus encore que les protestants, et pour cause, les juifs ont tenu à se montrer non seulement corrects, mais empressés, à l'égard des congressistes catholiques.

C'est un fait — mais nous n'en prétendons pas étudier ici les raisons, ni les conséquences, — que les juifs et les catholiques aux Etats-Unis ont actuellement tendance à se rapprocher les uns des autres.

Des écrivains juifs comme Nicolas Evreinov ont frayé la voie, dans laquelle est résolument entré le Dr Singer, directeur de la grande Encyclopédie juive. Celui-ci a fondé, depuis un an ou quinze mois, la *Société Amos*, dont le but avoué est de promouvoir la tolérance et l'intelligence mutuelles entre juifs et chrétiens, juifs et catholiques surtout.

Presque en même temps était organisée la Société du Bon Vouloir (*Good Will movement*) par laquelle un certain nombre de ministres prétendaient surtout protester contre les excès du Ku-Klux-Klan. Pour le bon renom de l'Amérique et de son esprit de tolérance, ils prêchaient le respect et la bienveillance mutuelle entre juifs et chrétiens. Des prêtres catholiques sont entrés à leur tour dans ce *mouvement*. Il n'y a pas très longtemps, un dîner *kosher* était servi dans un grand hôtel de New-York, durant lequel un prêtre, un pasteur, un rabbi prirent tour à tour la parole, pour chanter un hymne à la paix religieuse.

Il ne faut donc pas s'étonner que les rabbis d'Amérique aient envoyé des messages, des salutations et des souhaits aux caholiques, à l'occasion du Congrès de Chicago. Au troisième jour des fêtes, le mardi soir, un banquet fût offert par le président d'une grande communauté juive de Chicago, qui réunit à sa table plusieurs congressistes distingués. On y voyait, entre

autres, le maire de la ville, M. Dever avec Mme Dever; le R. P. Siedenburg, doyen de l'Université Loyola ; le Suprême Chevalier de Colomb, James A. Flaherty, et d'autres personnalités catholiques, voisinant avec de vénérables rabbins ; et on les entendit échanger entre eux des toasts pleins de fraternelle charité :

« Si l'esprit qui nous rassemble ici pouvait pénétrer le monde, dit un rabbi, on verrait sans doute disparaître beaucoup de préjugés et d'antagonismes de races. » A quoi un prélat catholique répondit : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même », c'est le précepte de toute religion.

Tous les catholiques sont reconnaissants aux citoyens américains non catholiques, à ceux de Chicago spécialement, de leur bienveillante courtoisie. Il y a eu, chez beaucoup d'entre eux, plus que de la tolérance : une réelle sympathie, un loyal effort de compréhension. Les grands journaux de Chicago : *Tribune*, *Herald and Examiner*, *Daily News*, *Evening American* et autres ont consacré, durant cinq jours, des éditions spéciales et copieusement documentées à raconter, dans les moindres détails, toutes les cérémonies du Congrès. Les reporters désireux de s'instruire, de mieux voir, et sans doute de mieux comprendre, forçaient tous les barrages et toutes les consignes. Ils assiégeaient de questions les prêtres étrangers, les prélats, les cardinaux eux-mêmes, ou ceux qu'innocemment ils prenaient et donnaient pour tels. Les photographes surtout, dont le nombre ici est légion, envahissaient non seulement les salles et les enceintes réservées, mais jusqu'au sanctuaire, pour fixer par l'image le moment solennel d'une bénédiction, d'une consécration, sans soupçonner que leur intrusion pût être excessive et scandaliser quelques bonnes âmes.

Un glorieux bilan.

Du R. P. C. Armanet (*Croix*, 26. 8. 26) :

Parlant des « préparatifs » du Congrès eucharistique de Chicago et de la vaste organisation créée, il y a un an, par le cardinal Mundelein, j'ai avancé, au mois d'avril dernier, une proposition que je croyais alors exacte, mais qui est fausse, paraît-il. J'avais affirmé, sur ouï-dire, que les commerçants et industriels de Chicago, tant juifs et protestants que catholiques, avaient alimenté la caisse du Congrès de contributions généreuses. La Chambre de commerce de la ville avait offert, en effet, une somme d'un million de dollars au cardinal Mundelein, mais celui-ci n'a pas cru devoir accepter. Toutes les dépenses afférentes au Congrès ont été couvertes par les contributions volontaires des catholiques du diocèse. Riches et pauvres ont rivalisé de générosité et grâce à eux les organisateurs ont pu faire grandement les choses. L'esprit de lucre a été aussi totalement absent des préparatifs et de la tenue de ces grandes assises. Une firme importante de Chicago avait offert 250 000 dollars pour l'insertion d'une réclame dans le livre-souvenir du Congrès : le Comité diocésain déclina cette proposition avantageuse, à la grande surprise de la firme. Quel beau démenti à ceux qui accusent les Américains de faire argent de tout !

En 1893, durant l'Exposition universelle de Chicago, un Congrès des religions se réunit dans cette ville dans le but de promouvoir l'unité chrétienne des sectes (1). Toutes les « dénominations » religieuses, sauf les catholiques, étaient représentées. On y palabra dans toutes les langues, plusieurs jours durant ; mais loin d'obtenir l'union désirée, les congressistes se séparèrent plus divisés que jamais. Le Congrès des religions fut un complet fiasco. Quel contraste avec le Congrès eucharistique international auquel un million d'hommes prirent part ! Bien que de race et de langue différentes, ces hommes adoraient le même Dieu et partageaient la même foi, et le merveilleux spectacle de leur unité a vivement frappé les non-catholiques. L'attention de ceux-ci n'avait jamais été attirée d'une façon si frappante sur les mystères de notre sainte religion, notamment sur l'Eucharistie, centre de notre foi. Quel en sera le résultat ?

Un renouveau spirituel et de nombreuses conversions de protestants, espérons-le. Je lisais ces jours-ci dans un journal catholique qu'une centaine de personnes avaient frappé à la porte des Franciscains, qui desservent la paroisse Saint-Pierre, à Chicago, pour demander à se faire instruire et à être reçus dans l'Eglise. Espérons que ce beau mouvement s'étendra.

Ce simple détail en dit long et méritait d'être signalé : c'est un fait qui parle.

(1) Cf. *Questions Actuelles*, t. XXXI, pp. 238-247, une série de documents rappelant ce Congrès et celui projeté pour 1900 à Paris.

III

Affirmation de la souveraineté pontificale

Réception du Légat à New-York.

De M. François Veuillot (*Revue des Deux Mondes*, 1. 8. 26) :

... Depuis trois jours, le cardinal Bonzano est submergé de triomphes. Dimanche, aux alentours de la cathédrale Saint-Patrick, on a compté, m'assure un témoin sérieux, plus de 500 000 personnes, et le 165e régiment d'infanterie, colonel en tête, inclina ses drapeaux et ses épées devant l'ambassadeur du Souverain Pontife. Cette participation publique de l'armée fédérale, autorisée par Washington, est l'événement qui fait sensation.

Arrivé trop tard pour admirer ce tableau, le spectacle auquel je viens d'assister n'est pas moins significatif. Hommage officiel encore, encadré d'une démonstration populaire. La foule, en effet, ne se rassasie point de contempler et d'acclamer ce légat du Pape et ce défilé de pourpres. On ne saurait évaluer cette multitude, échelonnée sur un parcours de plusieurs kilomètres, ici ténue comme une haie qui borde un chemin creux, mais là dense et profonde comme un champ de blé mûr. Les estimations varient entre quatre et huit cent mille. Evidemment il y a des curieux dans cette masse, et j'ai découvert, en certain quartier, des types israélites incontestables. Toutefois, les clameurs d'enthousiasme et les agenouillements révèlent une immense majorité catholique. Nous sommes émerveillés que, dans cette ville laborieuse, à l'heure du travail, un tel peuple ait pu se mobiliser dans les rues. Nous admirons aussi que l'autorité municipale ait suspendu la circulation sur tant de voies et d'avenues qui roulent un torrent d'affaires. C'est que New-York, aujourd'hui [15. 6. 26], reçoit non seulement un quasi souverain, mais encore un nouveau citoyen de la ville. Car c'est le rare honneur qu'on réserve au cardinal Bonzano.

Nous voici devant le City-Hall, au milieu d'une houle humaine, endiguée par un détachement de marins. L'hôtel de ville de la métropole est un monument très antique, il a près d'un siècle ! Environné de gratte-ciel, il fait presque figure de palais euro

péen. Ce n'est point là, d'ailleurs, que fonctionnent les bureaux, plus largement installés dans un des *buildings* qui emprisonnent la place. Mais la « vieille » demeure, imprégnée d'histoire, est gardée comme une relique et sert de cadre aux réceptions officielles. Ce peuple neuf, entreprenant, que nous croyons brutal, a de ces attentions qui surprennent et attendrissent. A quelques pas d'ici, écrasée par le cube monstrueux de l'*Equitable* et la tour vertigineuse du *Woolworths*, j'ai découvert une petite église entourée d'un vieux cimetière.

La salle d'honneur du City-Hall est disposée pour contenir trois cents personnes. Nous y sommes à peu près huit cents. Mais, si nous haletons, c'est moins de la compression des corps que de l'oppression des âmes, cette oppression des scènes émouvantes, qui semble arrêter le souffle. Nous vivons une minute d'histoire. Sous les voûtes et entre les murs, tapissés des étoiles américaines et des couleurs pontificales, un dais écarlate surplombe une espèce de trône. Le représentant du Saint-Siège y prend place. A ses côtés, deux hommes se tiennent debout, qui s'inclinent : M. Walker, maire de la Cité ; M. Smith, gouverneur de l'Etat. Tous deux sont catholiques. Ils seraient protestants, m'assure un de leurs administrés, qu'ils observeraient la même attitude. Ils ne sont pas ici pour rendre un hommage de fils au Père commun des fidèles, mais pour offrir, à la première autorité spirituelle d'ici-bas, le salut de la plus grande ville du monde et d'une province immense et peuplée comme un empire. L'un et l'autre, d'ailleurs, affirmeront qu'ils parlent au nom de tous leurs concitoyens. M. Walker commence, en termes simples et courtois ; mais il a le geste symbolique, il remet les clefs de New-York au légat du Pape. Ecoutons après lui M. Smith, un personnage consulaire ! Il fut hier candidat du parti démocrate à la présidence des Etats-Unis. Sans doute, il le sera demain. Ses chances, au dire de mon voisin, seraient très grandes, n'était sa religion ; mais, en dehors de toute opinion politique, il y a bien des protestants qui ne veulent pas d'un catholique à la Maison-Blanche. Au milieu de ces démonstrations unanimes en l'honneur de la Papauté, voilà une note un peu contradictoire et déconcertante; faute de temps pour la commenter, je me borne à la recueillir.

Revenons à M. Smith. Il fait contraste avec M. Walker. Elégant, svelte et désinvolte, il trouve moyen, dans cette cérémonie impressionnante et solennelle, de soulever, par deux fois, des bordées de rires ; il a ponctué ses hommages au cardinal Bonzano d'allusions humoristiques à certaine chanson des « *trottoirs de New-York* ». J'ai la sensation d'une faute de goût ; mais l'auditoire d'élite a l'air fort diverti de cet accès d'humour américain. « Habitude des tribunes électorales, insinue mon informateur ; il faut bien gagner les foules à coup de grosse éloquence et de grosse gouaillerie ». Le légat prend la parole à son tour, et la note change. Il salue la grande République américaine, au nom du Pape, et la bénit. Debout, droit et fin sous les plis de son manteau de pourpre, une pétillante vivacité dans un regard jeune, une douceur avenante élargissant des lèvres un peu minces, il réchauffe de flamme italienne un anglais élégant. C'est qu'il connaît les Etats-Unis, où, de 1912 à 1922, il occupa les fonctions de délégué apostolique ; et, visiblement, il en est aimé. Son petit discours soulève une ovation cordiale, indéfiniment répercutée par la multitude extérieure, que les haut-parleurs ont tenue en communication constante avec l'assemblée. Et le représentant de Pie XI redescend le perron du City-Hall, aux accents de l'hymne américain, dans un bruissement de drapeaux et un mugissement d'acclamations, comme un souverain qui sort de son palais pour rejoindre son peuple.

— Le Congrès n'est pas encore ouvert, conclut un pèlerin de France, et nous en avons peut-être vu, ce matin, la manifestation, sinon la plus pittoresque, au moins la plus riche de sens et d'avenir : les Etats-Unis proclamant la souveraineté du Pape.

La réception à Chicago.

Du R. P. C. Armanet, (*Croix*, 2. 7. 26) :

Hier soir [18. 6. 26], nous avons encore vécu des heures émotionnantes que nous n'oublierons jamais. De même que New-York avait accordé au représentant du Pape des honneurs royaux, Chicago lui souhaita hier une bienvenue officielle dont les journaux du pays commentent abondamment la portée. Au Colisée, le plus grand hall de la ville, 16 000 hommes étaient massés. Tous, tant s'en faut, ne partageaient pas nos croyances, car toutes les sommités politiques, judiciaires et commerciales de l'Illinois avaient été invitées, sans distinction de religion ou de parti. Sur une immense estrade, face aux spectateurs, 10 cardinaux en robe rouge étaient rangés, le légat pontifical occupant la place d'honneur. Derrière eux, une armée d'archevêques et d'évêques et toutes les autorités civiles, le maire de Chicago, le gouverneur de l'Etat et le ministre du Travail, représentant M. Coolidge.

Que le maire, M. Dever, ait exalté le rôle civilisateur de l'Eglise et de la Papauté, on le comprend sans peine, car le premier magistrat de la ville est catholique, mais que le gouverneur de l'Illinois, M. Small, un protestant, ait renchéri sur ce thème, voilà qui n'est pas banal. Son Excellence termina son discours par ces mots :

> Je fais des vœux ardents pour que le Congrès eucharistique provoque un renouveau religieux et une recrudescence de vie spirituelle, non seulement dans ce pays, mais chez toutes les nations chrétiennes de l'univers.

Après le gouverneur de l'Etat, ce fut le ministre du Travail qui prit la parole. M. Davis avait été envoyé par le président Coolidge, qui, empêché de venir en personne souhaiter la bienvenue aux congressistes étrangers, voulut cependant leur dépêcher un message. La lettre du chef de l'Etat fut écoutée dans un religieux silence. Elle se termine par ces mots :

> Le libre exercice de la religion est garanti par les lois constitutionnelles de ce pays. Si l'Amérique se développe tant au point de vue économique et si elle est devenue le sanctuaire favori de la justice et de la liberté, c'est à cause des sentiments profondément religieux qui animent son peuple.

Après avoir lu le message présidentiel, le ministre du Travail commenta éloquemment le même thème :

> Les catholiques, ajouta-t-il, ont raison d'être fiers de leur merveilleux accroissement en Amérique. Leur patriotisme est indiscutable et, s'il y a encore quelques préjugés contre eux dans ce pays, c'est le fait d'un petit nombre de sectaires. Notre peuple, en général, est tolérant. Toute nation qui cherche à entraver la liberté de conscience est obligée de reconnaître tôt ou tard qu'elle a commis la plus lourde des fautes... Quelles que soient les conditions religieuses qui existent en certains endroits de cet hémisphère, j'espère que vous trouverez toujours ici la liberté pleine et entière d'enseigner votre foi et de porter à tous la bonne nouvelle.

encore que dans toute la suite du Congrès. Le repré-

Cette allusion évidente au gouvernement anticlérical du Mexique fut saluée par des applaudissements vigoureux de toute l'assistance. La présence d'un membre du Cabinet à une telle séance montre, mieux que tous les discours, le respect dont la religion en général et le catholicisme en particulier jouissent aux Etats-Unis.

M. Sweitzer, au nom des catholiques, et M. Insull, un protestant, au nom des commerçants de Chicago, prirent ensuite la parole. Enfin, le cardinal légat dit à tous son reconnaissant merci, et loua, en termes délicats, le président Coolidge pour ses nobles paroles.

De M. François Veuillot (*Revue des Deux Mondes*, 1. 8. 26) :

Avant-hier matin [17. 6. 26] ce fut donc, entre ce grand peuple et l'ambassadeur du Saint-Siège, un rapprochement cordial et spontané. De la gare à la cathédrale, y eut-il cinq cent mille personnes ou un million, qui le dira ? les deux chiffres ont été publiés par les journaux. Ce qu'on peut affirmer, c'est que jamais ne parut plus exacte l'image classique de l'océan humain : les élans de la multitude et les refoulements de la police imitaient le flux et le reflux ; le grondement des flots se retrouvait dans les acclamations continuelles : il n'était point jusqu'au frisselis chatoyant des mouchoirs et des petits drapeaux qui ne fît penser aux franges d'écume échevelées sur les vagues.

Puis, hier soir, au *Coliseum*, ce fut l'hommage officiel, encore plus significatif et plus accentué qu'au City-Hall de New-York.

L'assemblée réunie dans cette salle imposante, où flotte encore le souvenir des grandes conventions électorales, était, évidemment restreinte ; le *Coliseum* ne contient, en effet, que quinze mille places assises. Il est vrai que les couloirs eux-mêmes étaient bondés. Service d'ordre assuré par des dames, la Société des *Ladies of Isabelle*, en costume de cour : une robe blanche, un corsage barré d'une écharpe bleue, et, sur la tête, une couronne de carton doré, qui se ferme en pointe au-dessus du front. Cette parure évoque irrésistiblement l'idée de pensionnaires habillées, pour une pièce religieuse, en anges ou en saintes ; mais les *Ladies of Isabelle* accomplissent avec générosité beaucoup de bonnes œuvres et méritent assurément la déférence et la courtoisie dont on les entoure.

Cependant, si les discours du *Coliseum* n'ont eu *que* quinze à seize mille auditeurs, la presse en répercutera dans le monde entier les déclarations historiques. Historiques, en effet ; surtout, ce message du président Coolidge et cette harangue du ministre Davis. Certes, il ne fut pas indifférent d'entendre, après le maire catholique de Chicago, Dever, le gouverneur protestant, Small, exprimer « des vœux ardents pour que le Congrès eucharistique provoque un renouveau religieux et une recrudescence de vie spirituelle ». Mais, quand, sur la tribune, au milieu des manteaux de pourpre, on vit se dresser la silhouette noire et menue du secrétaire d'Etat, qui venait, de la capitale, offrir à l'Eglise romaine et à la Papauté le salut du chef de la République, et lorsque l'orateur gouvernemental, avec un verbe sonore et une action chaleureuse, accentua le message présidentiel, en exaltant le « patriotisme indiscutable » des catholiques américains, nié seulement par « un petit nombre de sectaires », et en proclamant leur « liberté pleine et entière » d'enseignement et d'apostolat, ce fut une émotion presque poignante, éclatant soudain en délire de joie. Dans une envolée de mouchoirs et de chapeaux, les mains claquant, les voix criant, les sifflets stridant, les pieds trépignant manifestaient l'enthousiasme élevé au paroxysme.

Plus calme et plus grave, un évêque des Etats-Unis m'affirmait : « C'est un grand événement politique. » Et, avec un léger sourire, acidulé d'un filet d'ironie : « M. Davis, ajoutait-il, a peut-être posé sa candidature à la présidence. »

Importance de l'hommage officiel au Pape.

Du R. P. Joseph Boubée (*Etudes*, 5. 8. 26) :

Le Congrès de Chicago aura été... un triomphe pour le Pape.

Depuis plusieurs années, la coutume s'est introduite d'arborer partout, lors des Congrès catholiques internationaux, le drapeau jaune et blanc, aux couleurs papales.

Les hommes de la présente génération, n'ayant pas vu les temps déjà lointains de la souveraineté pontificale, ont presque perdu la notion du Pape-Roi. Les monnaies à l'effigie de Pie IX ne sont pour eux qu'un objet de curiosité, et les timbres des Etats de l'Eglise une pièce de collection pour philatélistes.

Or, voici que, dans ces grandes assemblées internationales, convoquées au nom de l'idée catholique ellemême et composées de catholiques appartenant à toutes les nations, il fallait pourtant bien un symbole, un signe de ralliement, un drapeau. Et l'instinct catholique, sans consigne spéciale ni précise, au cours des derniers Congrès surtout, a remis en honneur, comme signe de ralliement pour les catholiques, le drapeau du Roi prisonnier, du Roi sans royaume, le drapeau papal, jaune et blanc.

Dans ce pays d'Amérique, où tout semble plus grand et plus nombreux qu'ailleurs, il fallait bien aussi que l'ampleur de cette symphonie jaune et blanche fût, comme le reste, multipliée par dix mille. Il y a eu des kilomètres de ruban, des hectares de toile et de soie, de velours et de satin, aux couleurs du Pape ; on les fit servir aux décorations du dehors et du dedans, à l'habillement des enfants et des jeunes filles ; on les voyait en festons aux façades, en guirlandes dans les salles de fêtes et jusque dans les restaurants, en bannières dans les églises, en drapeaux aux fenêtres, en fanions multiples au capot des automobiles.

A New-York d'abord, puis et surtout à Chicago, les rues et les avenues étaient en maints endroits toutes constellées de faisceaux, tendues de draperies, où les couleurs américaines alternaient avec les couleurs pontificales. C'est par dizaines de mille qu'il faudrait compter, aux fenêtres, aux balcons, aux étalages et aux façades des grands magasins, les trophées spécialement désignés pour le Congrès par le comité local : un grand écusson, au centre portant le portrait du Pape et celui du cardinal Mundelein, avec l'inscription en anglais: XXVIIIe Congrès Eucharistique International ; encadrant cet écusson, deux faisceaux de drapeaux : d'un côté, la bannière aux quarante-huit étoiles ; de l'autre, l'étendard jaune et blanc du Pape.

Cet étendard, faisant ainsi pendant à celui de la grande nation américaine, c'était bien celui d'un prince souverain, dont on proclamait la puissance.

L'hommage rendu au Pape et à sa suzeraineté fut éclatant, dès l'arrivée à New-York, plus peut-être

sentant de Pie XI fut accueilli, sur le sol américain, avec tous les honneurs royaux comme l'ambassadeur extraordinaire d'une Puissance souveraine. L'armée fédérale partageait avec la police new-yorkaise la glorieuse mission de l'escorte et de la haie. Les rues étaient barrées, pour permettre un plus complet et plus solennel déploiement du cortège. Après une cérémonie à la cathédrale, le cardinal Légat, devant le porche de Saint-Patrice, regarda défiler les troupes fédérales. C'était au cœur de la ville, dans cette Cinquième Avenue où les rois de la finance ont bâti leurs somptueux palais ; parmi les soldats, on reconnaissait, entre autres, le 165e régiment d'infanterie dont le nom, comme celui de la *Rainbow Division*, rappelle les plus glorieux souvenirs de la collaboration américaine à la Grande Guerre. Et tandis qu'ils passaient, rendant les honneurs, entre deux haies épaisses de curieux, recueillis et sympathiques, on eût vraiment pu dire que le Souverain Pontife Pie XI, en la personne de son représentant officiel, était, pour quelques heures au moins, le Maître et le Roi de New-York.

ORGANISATION ET ACTION

La vie catholique en Hollande

Rapport de Mgr van den Wetering, archevêque d'Utrecht, au Congrès de Chicago

Celui qui croirait que les catholiques en Hollande vivent dans un paradis, où le démon, le monde et la chair ne tendent plus de pièges aux âmes, celui-là se formerait une idée fausse de la réalité. La lutte contre l'ennemi mortel du vrai bonheur humain y est aussi grave que dans les autres pays.

Lutte intérieure et extérieure (1).

La sainteté du *mariage* doit être défendue continuellement contre les agressions les plus violentes des adversaires. Les mariages mixtes sont une vraie calamité, qui fait perdre beaucoup d'âmes à l'Eglise. Le monde voit d'un œil tout païen avec indifférence le nombre croissant des mères non mariées, et soutient une propagande inlassable et éhontée en faveur du néo-malthusianisme.

De tous côtés, on essaye de miner les fondements de la société, à savoir *la famille*. Les cafés, salles de danse, théâtres, cinémas éloignent la jeunesse et même l'âge mûr du foyer. L'apothéose du sport neutre et le boyscoutisme tâchent d'enlever les enfants à l'influence des parents et de l'Eglise. Une profanation systématique du dimanche et des jours de fête augmente de plus en plus.

Les principes éprouvés de l'*éducation catholique* sont soumis à des critiques aussi sottes qu'abominables, des théories téméraires et même pernicieuses sur la liberté et l'indépendance sont glorifiées. La vénération et le respect envers les parents et autres supérieurs ne sont plus de notre temps, et c'est de mode que les enfants tutoient leurs parents, que jeunes gens et jeunes filles fument, boivent, se promènent ensemble sans aucune surveillance et demandent même les clés pour pouvoir rentrer la nuit, à toute heure.

Dans la *vie publique*, le matérialisme, l'athéisme, la corruption des mœurs dominent tout. Le mécontentement est entretenu méthodiquement et empoisonne des vies par milliers. Un désir effréné de bien-être et de luxe s'est emparé des têtes et des cœurs. La simplicité, le goût du travail, l'économie ne sont plus à l'honneur comme auparavant. Un courant de lecture neutre, antireligieuse, immorale menace l'âme des petits et des grands. Une [illegible] honteuse ne cesse pas d'émousser les sentiments de pudeur des femmes et des [illegible] la pensée et la volonté des hommes et des jeunes gens et ainsi de faire les plus terribles ravages dans les âmes.

Non, les catholiques en Hollande ne marchent sûrement pas sur un chemin de roses ; ils ont constamment à soutenir une lutte intérieure et extérieure contre la Loge et ses suppôts, contre le libéralisme et le socialisme, contre l'incrédulité et la corruption des mœurs. Hélas ! la mort dans l'âme, je dois constater que nombre d'entre eux reçoivent dans cette lutte des blessures profondes, y trouvent même parfois leur perte spirituelle.

Vie nouvelle.

Mais, en face de tout cela, on sent, surtout ces dernières années, qu'une vie nouvelle et puissante circule dans les âmes. C'est la vie du Christ eucharistique qui s'épanouit ! Dieu soit béni et loué de ce que je puis voir encore de mes yeux comment l'obéissance aux décrets de l'inoubliable Pie X sur la communion fréquente (1905) (1) et la communion des enfants (1910) (2) commence à porter des fruits abondants.

Si en 1849 les catholiques en Hollande ne constituaient que 38,15 pour 100 de la population totale et tombaient jusqu'à 35,02 pour 100 en 1909, à partir de cette date jusqu'à 1920 ils remontaient de nouveau à 35,61 pour 100. Donc, en 11 ans, on avait regagné une descente de plus de 20 ans (3).

A cela, il y a des causes naturelles et des causes surnaturelles, mais les unes aussi bien que les autres jaillissent de la même source de tout bien : la vie catholique, c'est la vie du Christ. Toute la Hollande catholique travaille à l'accroissement et à la splendeur de cette vie. Dans une [illegible] filiale au Saint-Siège, évêques, prêtres, religieux et laïques collaborent dans une union parfaite pour conserver cette vie et pour l'augmenter dans les *enfants*, dans les *jeunes gens* et *jeunes filles*, dans les *adultes* ; ils ajoutent à tout cela, cela va de soi, une *action missionnaire* puissante.

Ce sont ces quelques points que je vais vous résumer très brièvement ; car il est impossible de vous décrire en une demi-heure tant de manifestations de la vie catholique; aussi n'ai-je pas la prétention d'être complet.

---

(1) Les sous-titres sont de la *D. C.*

(1) Décret *Sacra Tridentina Synodus* de la S. C. du Concile, du 20. 12. 1905 : *Q. A.*, t. 85, pp. 242-251 (texte latin et trad. fr.). (Note de la *D. C.* [illegible] contraire, les notes sont du *Maasbode*.)

(2) Décret *Quam singulari* de la S. C. des Sacrements, du 8. 8. 1910 : *Q. A.*, t. 108, pp. 65-77 (texte latin et trad. fr.). (Note de la *D. C.*)

(3)	Population totale.	Catholiques.	[illegible] la population totale
1849.....	3 056 879	1 166 256	[illegible]
1909.....	5 858 175	2 053 021	[illegible]
1920.....	5 865 314	2 444 583	[illegible]

Organisation hiérarchique.

La Hollande catholique forme la province ecclésiastique d'Utrecht, avec un archevêché et quatre évêchés. Elle est divisée en plus de 1 200 paroisses et 50 églises rectorales. Il y a environ 2 millions et demi de catholiques. Une division simple montre qu'une paroisse compte approximativement 2 000 à 3 000 âmes. Dans les centres, ce nombre est souvent plus grand ; dans les campagnes, quelquefois plus petit. Autant que possible, on a soin de ne pas donner plus de 5 000 âmes à une paroisse.

Ce système de petites paroisses, avec église propre et un curé, assisté s'il est nécessaire d'un ou plusieurs vicaires, est grandement souhaitable, sinon absolument nécessaire pour donner à la charge d'âmes sa pleine valeur. Mais cela demande des prêtres, beaucoup de prêtres, et d'où la Hollande les a-t-elle ? Je réponds avec notre grand poète Vandel : « Ici fleurit de jour en jour l'arbre de vie. »

Dans nos nombreuses vocations sacerdotales, nous saluons ces fleurs embaumées de l'arbre de vie. Depuis les décrets de Pie X cités plus haut, elles augmentent continuellement.

Pendant les cinq dernières années, le nombre des élèves de nos petits séminaires est monté de 3 700 à 5 700 ; celui des élèves de nos grands séminaires de 1 600 à 2 000. Le nombre des prêtres hollandais est actuellement de 5 000, dont le tiers s'adonne aux missions et les autres se dévouent dans le pays même au salut des âmes par l'administration des sacrements, la prédication de la parole divine, l'enseignement du catéchisme, par les retraites et les conférences, par la direction des associations telles que Tiers-Ordres, Congrégations de Marie, de la Sainte-Famille, de l'Union eucharistique, par l'enseignement inférieur et supérieur, par le service des âmes dans l'armée et la marine, par la direction spirituelle d'associations de tout genre.

Ainsi, l'Eglise peut non seulement s'acquitter sérieusement de la charge des âmes, mais aussi elle peut donner une direction, un conseil, un appui partout où cela est exigé.

Vie eucharistique.

Le mouvement eucharistique, qui est pour ainsi dire la pulsation cardiaque de la vie catholique, accuse dès lors une santé croissante. La croisade eucharistique s'étend d'une manière étonnante. Selon les statistiques les plus récentes, « l'Union eucharistique » compte 165 divisions avec 100 000 membres et 1980 journées eucharistiques par an ». *De Altaarwacht* (garde d'honneur du Très Saint Sacrement) avait dans le diocèse d'Utrecht, en 1924, 77 divisions avec 23 000 membres. Les revues eucharistiques, dont une pour les prêtres, quatre pour les laïques et deux pour les enfants, comptent leurs abonnés par milliers.

En 1924, on distribuait dans le diocèse de Bréda 7 millions de communions ; dans celui d'Utrecht, 10 millions ; dans celui de Bois-le-Duc, 16 millions ; dans celui d'Haarlem, 20 millions.

Dans les dernières années, le nombre dépassait les 50 millions par an pour tout le pays.

Fidèle à ma division, je vais vous parler maintenant de *nos enfants*.

Enseignement catholique.

Si la natalité parmi les catholiques est bien au-dessus de celle des autres croyants, la mortalité est encore pour eux une cause de préoccupations, surtout dans les provinces du Sud. Des efforts constants dans ce sens réalisent une amélioration, notamment par l'érection d'écoles pour sages-femmes.

Dans l'enseignement des écoles maternelles, les catholiques tiennent la tête avec 800 écoles et plus de 80 000 enfants. Ceci est surtout l'œuvre des Congrégations de Sœurs, qui s'acquittent de leur devoir moyennant d'innombrables sacrifices. Quelques municipalités donnent des subsides.

Pour ce qui concerne l'enseignement élémentaire, les catholiques hollandais sont à envier par beaucoup d'autres pays. Leurs écoles sont subsidiées par la caisse publique dans la même mesure que les autres écoles neutres ; ils ont toute liberté en matière d'enseignement : nomination des maîtres, choix des livres, etc., tout dépend d'eux. Pour cela, la loi n'exige que quelques conditions, pour ce qui regarde les bâtiments, la capacité et le nombre des maîtres, la durée et l'extension de l'enseignement des matières profanes.

Cent ans, les catholiques ont dû lutter, supporter des impôts écrasants, avant que cette égalité financière et cette liberté d'enseignement leur fussent accordées par la loi (1).

Maintenant, ils sont tout près de leur idéal : « Tous les enfants catholiques à l'école catholique. »

Le compte rendu de l'exercice de 1925 donne : 1 917 écoles catholiques avec 330 000 élèves. — De ces 1917 écoles, il y en a 1245 dirigées soit par l'evêché, soit par les paroisses, 177 par une association des curés et des laïques, 393 par des Congrégations religieuses, 102 par une société de laïques catholiques. A ces écoles enseignent 10 000 maîtres, dont un tiers sont des Frères et des Sœurs. 44 écoles normales catholiques préparent ces instituteurs ou institutrices, et ont les mêmes avantages que les écoles normales du gouvernement. L'enseignement du catéchisme aux enfants est donné le plus souvent dans les écoles par des prêtres, assistés par des membres du personnel enseignant, munis du diplôme de religion, sans lequel ils ne peuvent pas être appelés à donner cet enseignement. Dans le diocèse d'Haarlem, laïques et religieux enseignants peuvent obtenir, après un examen plus difficile, la « *missio canonica* », pour l'enseignement du catéchisme, et assistent ainsi le prêtre de plus près, dans sa charge d'âmes.

Je ne puis pas énumérer tout ce qui se fait de plus par les catholiques en dehors de l'église, de la famille et de l'école, mais je ne puis passer sous silence tant d'internats dirigés par des Sœurs, les Sœurs de Sainte-Reinilde, qui ont pour but de s'occuper des enfants païens de nos grands centres ; les colonies de vacances, véritable bienfait pour l'enfant faible ; les orphelinats, les institutions de sourds-muets, d'aveugles, d'idiots... ; mais où m'arrêterais-je ?

Jeunesse catholique.

La seconde partie a pour but de dire : le soin que nous prenons des jeunes gens et des jeunes filles.

Ce travail a en vue la formation de la jeunesse de douze à vingt et un ans. Parmi ces institutions, les patronages occupent la première place.

Un patronage réunit dans une paroisse les plus jeunes de douze à dix-huit ans qui réclament en dehors de la famille des soins particuliers. Dans les plus grandes paroisses, surtout dans les villes, il y a

(1) Sur la loi du 30 juin 1920 (sanctionnée le 9 octobre par la reine), cf. *D. C.*, t. 5, pp. 182-185. (Note de la *D. C.*)

des réunions spéciales pour les esprits plus cultivés. L'œuvre de Saint-François recueille la jeunesse abandonnée.

Les jeunes gens au-dessus de dix-huit ans ont leur organisation propre, et peuvent participer à la direction sous l'autorité du prêtre. Dans les œuvres de jeunesse, sur toute la ligne, on a strictement observé la séparation des sexes. Ces œuvres, étant paroissiales ou diocésaines, sont sous la direction du diocèse ou de la paroisse. Le prêtre, chargé d'une organisation de jeunesse, est aidé dans ses fonctions par des hommes ou des dames honorables. Le principal, dans toutes ces organisations, est la formation religieuse. Et pour s'y consacrer spécialement on a fondé à côté de chaque organisation une association purement religieuse, par exemple, une Congrégation de Marie, un groupement du Tiers-Ordre, etc. Environ 100 000 jeunes gens sont enrôlés dans des associations de ce genre. L'enseignement religieux en premier lieu, puis les exercices de piété en commun, la confession et la communion à date régulière, des triduums, des retraites, etc., tels sont les moyens principaux employés pour conserver et augmenter la vie catholique dans la jeunesse plus avancée.

Les œuvres au profit de la jeunesse catholique l'emportent sur toutes les autres institutions, soit étendue, soit en nombre. Les patronages de garçons comptent 30 000 membres ceux de filles 10 000.

Les organisations pour jeunes gens au-dessus de dix-huit ans ont 15 000 membres et toute la jeunesse catholique a un total de 150 000 membres.

L'instruction de la jeunesse.

L'enseignement pour la jeunesse plus cultivée se développe toujours depuis que l'enseignement élémentaire a remporté la victoire. La situation n'est pas aussi avantageuse que pour l'école primaire, mais le Gouvernement commence à lui donner aussi son appui financier.

Les catholiques ont actuellement 10 gymnases avec 1 400 élèves, 19 collèges avec 2 300 élèves, 11 lycées avec 1 700 élèves. De plus, 7 écoles de commerce moyennes, avec 300 élèves, et 5 écoles de commerce supérieures avec 200 élèves, auxquelles s'ajoutent 39 cours de commerce avec 2 500 élèves. Des cours d'agriculture et d'horticulture sont donnés dans la journée dans 14 écoles, à 800 élèves, et des cours du soir dans 99 écoles, à 2 100 élèves.

L'enseignement industriel sous diverses formes se donne pendant le jour dans 35 écoles à 4 200 élèves, et le soir dans 144 écoles à 12 000 élèves.

L'épiscopat hollandais a fondé en 1920 à La Haye, en vue d'aider l'enseignement catholique, un Bureau central, dont la direction est confiée à un prêtre et où 20 experts donnent tous les renseignements nécessaires, expliquent les lois et ordonnances et établissent des statistiques.

Je mentionnerai encore le Bureau qui s'occupe de fournir des renseignements sur tous les genres de vie (1), et, en outre, les 12 Universités populaires avec leurs 5 000 élèves.

En octobre 1923, à Nimègue, ce travail recevait son couronnement par la création de l'Université catholique, Université qui est pour la plus grande partie aux frais des catholiques, n'étant subsidiée que par la commune et non par le Gouvernement. Elle compte pour le moment environ 300 étudiants.

(1) Le nom exact de ce « *Bureau* » est « *Zielkundig Bureau* ». Son rôle est de fournir des renseignements sur tous états de vie : mariage, vocation, etc.

Vie catholique des adultes.

Pendant l'année 1919-1920, pour 1 000 femmes mariées, il y eut une moyenne de 216 naissances, mais dans les provinces du Brabant et du Limbourg, qui sont en très grande partie catholiques, cette moyenne s'éleva à 293. Il en ressort que le foyer catholique résiste fermement aux influences mauvaises ; nous en avons une preuve dans le grand nombre de membres de la ligue « Les chefs de familles nombreuses ».

En ce qui concerne la vie religieuse eucharistique, j'ai donné plus haut quelques chiffres encourageants.

Une impulsion vitale, puissante, sort de ces sanatoria des âmes que sont les maisons de retraites. De 1906 à 1921, furent données 5 000 retraites pour 250 000 retraitants ou retraitantes. Par ailleurs la vie catholique se manifeste par l'activité d'une foule immense d'organisations sur le terrain religieux, social et politique. Les Tiers-Ordres, les Congrégations de Marie, de la Sainte-Famille, etc., fleurissent en Hollande. Les sociétés de Saint-Vincent de Paul, de Sainte-Elisabeth, des Chevaliers de Malte, de la Croix Blanche et Jaune, le soin des malades, les campagnes anti-alcooliques, la régénération des prisonniers, la protection de la jeune fille, les *maisons de passage* (1), ce sont là autant de joyaux qui brillent à leur couronne.

Toutes les professions sont organisées sur des principes purement catholiques : ouvriers, paysans, militaires, gens de la classe moyenne, instituteurs, professeurs, étudiants, employés, patrons, tous, les femmes comprises, ont leurs organisations propres. Même à ce point de vue, les catholiques n'ont jamais eu à regretter d'avoir écouté la voix du Pape. Au contraire, sous la bénédiction du bon Dieu, leurs associations se sont créé une position influente, en dépit de leur infériorité numérique, vu que le tiers seulement de la population totale est catholique.

C'est ainsi que les ouvriers, par exemple, peuvent se glorifier de leur double organisation : une qui les nourrit de l'esprit social catholique ; une autre qui gère leurs intérêts professionnels. La première donne des cours d'apologétique et de sociologie, tient des réunions religieuses, encourage les retraites, a institue une banque populaire, une caisse d'assistance, une société d'assurance sur la vie, des sanatoria catholiques, des coopératives, etc., etc. La deuxième, qui est professionnelle, a vingt-cinq divisions distinctes, groupées sous une direction unique.

Ces organisations puissantes, locales, paroissiales ou diocésaines, sont aidées par des prêtres à titre de conseillers. Ces prêtres sont en général ceux de la paroisse elle-même : leur rôle est de veiller à ce que dans les réunions les exigences de la religion et de la morale soient sauves et que les principes catholiques ne subissent pas de dommage. Les ouvriers sont libres pour tout le reste.

Le nombre de ces ouvriers ainsi organisés s'élevait après la guerre à 160 000, mais il a diminué un peu à cause du malaise financier et économique.

Ces organisations catholiques ont montré qu'elles étaient un bienfait pour le pays, un moyen capital de conserver la foi des ancêtres, enfin, un facteur de prospérité, d'ordre et de respect.

(1) On désigne de ce nom les maisons où sont recueillies les femmes enceintes (en dehors du mariage en général) et où elles passent les derniers mois de leur grossesse. Des conditions avantageuses y sont assurées à la mère et à l'enfant : celui-ci est soigné et élevé par d'autres que sa mère naturelle.

Organisation politique.

Même en politique, les catholiques se placent sur le terrain des principes. De tous les groupements entre lesquels ils sont distribués, ils ne forment qu'un seul parti politique catholique.

Aux dernières élections, ils émirent 900 000 votes, c'est-à-dire presque le tiers du total. Dans la Chambre des députés, ils occupent 30 sièges sur 100 ; dans le Sénat, 16 sur 50.

Avec les protestants, il forment ce qu'on appelle *la coalition*, qui a toujours eu la majorité et qui a mené une politique sociale très heureuse.

La presse catholique.

Oui, Dieu merci, la vie catholique augmente chez nous. Mais, qu'est-ce que cela serait sans notre presse catholique, sans le bataillon de nos vaillants journalistes, de ces hommes qui ont à exercer un apostolat plus haut et plus méritoire à mesure que leur tâche leur apporte moins de satisfaction personnelle ! Une trentaine de journaux catholiques et nombre de revues préparent quotidiennement un aliment spirituel substantiel à notre peuple.

Action missionnaire.

Pour conclure, un mot sur nos missions. Et, d'abord, l'action au profit des non-catholiques dans le pays même. A ce point de vue, l'Association « Saint-Pierre-Canisius » et l'union « *Geerte-Groote* » (1) déploient une activité magnifique. Dans les grandes villes, des catholiques laïques courageux ne craignent pas de prêcher les jours de marché ou de se faire colporteurs publics.

Une œuvre splendide, ce sont les retraites pour non-catholiques.

Quant à l'action missionnaire à l'étranger, nous n'avons pas encore atteint la perfection ; cela n'empêche pas la Hollande d'occuper une place d'honneur parmi les autres pays qui travaillent pour les missions. La Hollande n'a que 2 millions et demi de catholiques et elle donne aux missions 1 500 prêtres, 800 scolastiques et Frères coadjuteurs et plus de 1 400 Sœurs; au total, 3 700 missionnaires. Parmi eux, il y a 23 évêques et 6 préfets apostoliques placés à la tête d'une mission.

Sur 675 catholiques, il y a un missionnaire, homme ou femme. En Hollande, il y a 36 écoles exclusivement vouées aux missions et 29 où les élèves sont destinés pour une grande part aux missions lointaines. Le nombre des élèves de ces écoles est de 2 600, dont 2 200 seront exclusivement missionnaires. La section hollandaise de l'Union missionnaire des prêtres compte 3 700 membres, réguliers et séculiers.

Le clergé paroissial propage avant tout les associations missionnaires pontificales, de sorte que, dans la majorité des paroisses, on a établi la Propagation de la Foi, la Sainte-Enfance, l'Œuvre de Saint-Pierre.

En 1925, la Propagation de la Foi a recueilli 263 000 florins ; la Sainte-Enfance, 164 000 ; l'Œuvre de Saint-Pierre, 200 000 ; soit un total de plus de 600 000 florins.

La section hollandaise de l'Œuvre de Saint-Pierre paye l'entretien de 430 séminaristes indigènes dans les missions. Ces trois associations travaillent fraternellement, sans se nuire mutuellement.

En dehors de cela, il existe encore 40 associations missionnaires particulières avec plus de 50 revues.

Avec tant de maisons, tant d'associations, tant de revues missionnaires, nous pouvons estimer en toute sécurité qu'on donne trois fois autant, en dehors des 600 000 florins cités plus haut, à ces diverses œuvres. Dire que nos 2 millions et demi de catholiques donnent 2 millions et demi de florins, ce n'est pas trop dire.

Je vais finir.

Que puis-je faire de mieux, après cet aperçu, hélas ! par trop incomplet, que de rapporter à Dieu et à Dieu seul l'honneur de tout ce qui fleurit dans le jardin catholique de notre pays ! *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam !* Que puis-je faire de mieux, au cours de ce magnifique Congrès eucharistique, que d'implorer la bénédiction du Christ eucharistique sur la vie catholique en Hollande ? Que la Sainte Vierge m'accorde, par son intercession puissante, la réalisation de la prière du prêtre-poète Guido-Gézelle : « O Mère de Dieu, ô notre Reine, ô Notre-Dame pleine d'amour, offrez à Dieu tout ce que nous commençons et finissons. »

[Traduit du jounal hollandais *Maasbode* du 21 juin 1926 par la *D. C.*]

STATISTIQUE

Sainte Communion : plus de 50 000 000 de communions annuelles pour 2 500 000 catholiques.

Ecoles : 1 977 écoles avec 330 000 élèves.

Ecoles gardiennes : 800 avec 80 000 enfants.

Instituteurs et institutrices : 10 000 dont un tiers de religieux et religieuses.

Ecoles normales : 44.

Eglises paroissiales : 1 200 et 50 chapelles de secours.

Etudiants aux Petits Séminaires : 5 700. Ce nombre est monté en cinq ans de 3 700 à 5 700.

Grands Séminaires : de 1 600 à 2 000 étudiants : 5 000 prêtres, dont un tiers sont missionnaires.

Missions : 23 évêques, 6 préfets apostoliques, 1 500 prêtres, 800 scolastiques et Frères, 1 400 Sœurs ; donc, sur 675 catholiques 1 missionnaire religieux ou religieuse, 36 écoles pour les missions et 29 autres (dans le genre dominicain). En 1925, on a donné pour les missions 2 500 000 florins.

Organisations de jeunesse : 150 000 membres : ouvriers, 100 000.

Aux dernières élections, les catholiques ont donné 900 000 voix, soit le tiers du total ; 30 journaux quotidiens ; 50 bulletins pour les missions.

De 1906 à 1921, on a donné 5 000 retraites pour 250 000 retraitants, dont la plupart sont des hommes.

35 écoles catholiques d'arts et métiers avec 4 200 élèves ; 144 écoles du soir pour arts et métiers avec 12 000 élèves.

L'Université de Nimègue a 300 étudiants, mais ne reçoit pas de subsides du Gouvernement.

Pour qu'une œuvre aboutisse, deux conditions sont indispensables et suffisantes : il faut d'abord que cette œuvre soit nécessaire ou grandement utile, il faut ensuite un bon directeur. Quant aux ressources matérielles, elles se trouvent toujours.

Don Bosco.

(1) Le nom de cette Association : *Geerte Groote*, en français *Gérard Groot*, est celui d'un des mystiques hollandais du XIIe siècle, membre de la Congrégation des *Frères de la Vie commune.*

« L'ACTION CATHOLIQUE »

Formation des élites

L'Union Noëliste

Rapport du Directeur du *Noël* au Congrès noeliste parisien, présidé par S. G. Mgr Ruch, évêque de Strasbourg (13. 4. 26) :

Monseigneur, Mes Révérends Pères,
Messieurs, chères Noëlistes,

Toutes les rencontres noëlistes procurent aux âmes qui se plaisent à s'abriter sous le vocable et le mystère de Noël l'occasion d'une édification mutuelle. Nous en avons eu la preuve, ce matin, en entendant les monographies des nombreux Comités de la région parisienne.

Les rencontres plénières et un peu solennelles, comme cette Journée, servent encore à jeter un coup d'œil sur les intérêts généraux de notre Œuvre de jeunesse, à pénétrer plus intimement dans sa vitalité, à mieux peser son influence, à préciser certains points de son organisation, à consolider les traditions qui, à l'expérience, ont paru salutaires et bienfaisantes.

Le Noël vient d'entrer dans sa trente-deuxième année.

Il a conquis sa petite place au soleil du monde catholique.

On demande assez rarement : Qu'est-ce que le Noël ?... Je ne crois pas que beaucoup de jeunes filles, de l'élite sociale chrétienne en soient encore à ignorer l'existence de la revue *le Noël*, et n'aient pas eu l'occasion de constater que c'est un organe d'esprit foncièrement catholique, d'une tenue élégante, littéraire et artistique, sans toutefois de prétention ni d'extravagance, spécialement préparée pour un auditoire cultivé.

On sait cela, généralement.

Mais qu'on rencontre les lectrices du Noël — les Noëlistes — dans toutes les manifestations de la vie chrétienne, jusque sous tous les costumes religieux ; que l'on constate les résultats de leur aimable activité ; qu'on lise les éloges, les encouragements si bienveillants de NN. SS. les évêques et du Souverain Pontife ; qu'on admire, à Lourdes par exemple, l'interminable bataillon des « croix bleues » qu'on découvre, ici ou là, leur entrain, leurs initiatives, leurs charités, leur dévouement : on est frappé de cette joyeuse et noble exubérance ; et Noël se confondant alors avec Noëliste, on demande encore : Mais qu'est ce donc que le Noël ?...

Nous avons déjà répondu : Ce n'est pas une Ligue de combat ni une Confrérie pieuse ; c'est un mouvement de jeunesse féminine, issu spontanément de la lecture du *Noël* — et, quand je dis *Noël*, j'entends toute la trilogie noëliste : *Etoile-Noël-Maison ;* — un mouvement qui pousse à la lutte et à l'action comme les ligues, à la piété comme les confréries, à la charité comme toute bonne œuvre chrétienne.

Cette réponse peut valoir encore ; mais cherchons à mieux dire.

Il s'agit d'une collectivité active.

Or, toute vie collective résulte de l'accord des bonnes volontés tendant vers un même but. Dès que, à la fin du siècle dernier, la vie collective se manifesta parmi les lectrices du Noël, il se forma une *Union* qui, tout naturellement, reçut le nom d'*Union Noëliste.*

On peut donc dire que le Noël, considéré non plus comme revue, mais dans son influence sociale, c'est l'Union Noëliste.

Union, genre prochain, comme parle l'Ecole, substantif qui désigne tant d'autres associations aux intérêts si divers : *noëliste*, différence spécifique qui caractérise, sans qu'on puisse s'y tromper, l'entente des membres de la société ou famille du Noël.

L'Union Noëliste est, de fait, le groupement central autour duquel évolue toute la vie de l'Œuvre ; vers lequel montent les jeunes Cadettes lectrices de l'*Etoile ;* d'où s'étendent en rameaux les Aînées (jadis demoiselles), les Jeunes Femmes dont les enfants seront Cadettes, les Associées de la Pieuse Union de Bethléem ouverte à toutes les associées de l'U. N. qui se destinent au couvent et à celles qui, devant rester dans le monde, veulent que leur vie soit plus imprégnée de piété et de dévouement.

Qu'est-ce, alors, que l'Union Noëliste ? Quels en sont les principaux caractères ?

C'est ce que je me propose d'expliquer dans ce rapport, en m'aidant, chemin faisant, de l'actualité de la vie noëliste.

Et voici mes jalons:

L'Union Noëliste est une *fraternité ; une fraternité rayonnante, disciplinée, militante, généreuse.*

Je dis : Une *fraternité* chrétienne de jeunesse, formée autour du Noël ; — une fraternité *rayonnante* qui dépasse la famille, la paroisse, le diocèse, toutes les frontières ; — une fraternité *disciplinée*, aux principes assez flexibles, c'est-à-dire à la fois souples et solides; — une fraternité *militante*, éprise de l'amour de l'Eglise, vaillante dans la lutte pour les droits de Dieu ; — une fraternité *généreuse* dont l'intelligence ouvre le cœur, dont le cœur ouvre la main et qui s'ingénie à produire des « miches de pain » ou des paillettes d'or pour les œuvres dont la divine Providence est l'inépuisable pourvoyeuse.

Voilà ce qu'est le Noël et voilà ce qu'est l'Union Noëliste.

I — L'UNION NOËLISTE EST UNE FRATERNITÉ (1)

Peut-il exister une association chrétienne quelconque sans l'esprit évangélique de fraternelle dilection ? Le précepte du Maître est formel : *Vos autem fratres estis.* Et il ne s'agit pas de la fraternité finale, dans le royaume céleste, au foyer des élus ; mais bien de celle qui doit unir les voyageurs sur les routes d'ici-bas.

Comme enfants de l'Eglise catholique, nous sommes tous de l'universelle fraternité des rachetés ; mais nous y participons mieux en formant des associations selon les ressemblances de... tempérament moral et les attirances ménagées certainement d'en haut.

Plus la ressemblance est marquée, plus l'attirance est irrésistible. Si elle n'est que l'effet d'une impression, d'un sentiment, elle sera fugitive ; si elle n'a

(1) Les sous-titres sont de l'auteur.

pour motif que les convenances sociales, noblesse du nom et degré de la fortune, elle sera fragile ; si, au contraire, elle vient de l'esprit, de la similitude de pensée et de préoccupations élevées, elle sera profonde et durable.

La fraternité de l'Union Noëliste est, avant tout, une fraternité *intellectuelle*.

Mesdemoiselles, vous ne vous connaissiez pas ; vous ne vous connaissez pas encore, pour la plupart ; il en est quelques centaines de mille, loin d'ici, que vous ne rencontrerez jamais ; et vous êtes unies, fraternellement unies : pourquoi ? Parce que vous vous ressemblez ; parce que la lecture du *Noël* établit entre vous toutes une similitude d'âmes, un même lien moral qui vous rattache finalement à Celui qui est la Vérité, le Verbe fait chair, divin Noël.

Oui, la lecture de la revue est la force de votre fraternité. Chaque semaine, le même repas est distribué à la multitude des convives : vous attendez impatiemment l'heure d'être servies ; vous êtes assises à la même table ; vous acceptez le même menu, vous goûtez les mêmes aliments ; vous entendez les mêmes conseils, vous recevez les mêmes leçons des événements qui passent ; ensemble, vous vous réjouissez du bien qui se fait et vous vous indignez du mal qui se commet ; avides du beau, vous jouissez en commun des formes littéraires et artistiques qui satisfont à la fois votre esprit et vos yeux ; enfin, vous y apportez réellement votre écot, vous y prenez la parole, si le cœur vous en dit ; et, en prose ou en vers, par un geste académique ou un simple salut de correspondance vous vous laissez voir, entendre, apprécier, entraînant vos voisines à en faire autant : c'est vraiment un repas en commun et un repas ininterrompu qui dure toute l'année d'une semaine à l'autre ; c'est plus qu'un repas, c'est une coexistence morale : comment n'en résulterait-il pas une fraternité d'esprit ?

Le cœur, lui aussi, est de la fête.

Le vénéré archevêque d'Avignon, Mgr Latty, parlant ici même des « Noëlistes semeuses d'idées », vous faisait cette recommandation : « N'ayez rien tant en horreur, Mesdemoiselles, que d'être appelées des « intellectuelles » ou des « bas-bleus ».

Non, la fraternité noëliste ne dessèche pas ; elle va tout de suite de l'esprit au cœur ; elle est chaude, communicative, bienfaisante, souriante, féconde ; elle est, en un mot, *cordiale*.

Le nom d'emprunt, ou pseudonyme, que vous acceptez comme votre appellation noëliste, favorise pour une grande part cette cordialité familiale. Mais elle est développée par bien d'autres moyens.

Vos rendez-vous sont fréquents : vous vous réunissez au moins une fois le mois pour la prière, auprès de l'autel et pour la sainte communion, afin que vos cœurs de chrétiennes soient réchauffés au contact du Cœur divin, centre et aliment de tout véritable amour. Vous vous réunissez tous les quinze jours pour le travail manuel en vue de vêtir quelques pauvres ou de donner au Pauvre divin les voiles et la parure réclamés par son état eucharistique. Vous vous réunissez pour converser aimablement, résoudre une question, discuter des projets, composer des programmes de fêtes, vous engager dans l'action électorale... en émettant les suffrages de votre confiance pour la distribution des responsabilités dans vos groupements. Vous vous réunissez en des séances récréatives, en des ventes de charité, en des pèlerinages : partout, c'est la fraternité qui anime vos cœurs comme vos esprits.

Il est édifiant de constater cette affection fraternelle à l'occasion des graves événements de la vie : mariages, naissances, entrées au couvent, rappels à Dieu ; vous vous entr'aidez par des manifestations de sympathie, de gracieux cadeaux, des prières, des messes célébrées à l'intention de vos compagnes défuntes.

C'est encore l'esprit de fraternité noëliste qui vous accueille, quand vous vous déplacez, dans n'importe lequel des 700 ou 800 groupes noëlistes, serait-ce le plus lointain.

L'une d'entre vous se rendait au Brésil. En face de Lisbonne, le navire essaya vainement d'accoster, tant la mer était houleuse. Et la passagère se résignait, regrettant de ne pouvoir aller porter le salut du Noël de France aux Noëlistes du Portugal. Or, voici qu'une barque s'approche du navire : on y distingue deux petite croix bleues... La voyageuse y descend ; on la traite comme une sœur, bien qu'on ne l'eût jamais vue ; et lorsque, après une réception enthousiaste, elle est reconduite au navire, on lui offre, en dernier adieu fraternel une magnifique gerbe de fleurs.

Image gracieuse et délicate de l'épanouissement de l'âme noëliste, du parfum de cette *fraternité* qui est la base solide et le premier caractère de votre Union.

II — L'UNION NOËLISTE EST RAYONNANTE

Rien que de savoir, et surtout de sentir que l'on n'est pas seul de son espèce, que l'on est en contact moral avec d'autres âmes de même idéal, cela dilate suavement. Et si les circonstances sont telles qu'on ne puisse sortir du petit cercle de la famille, eh bien ! même là, d'abord, dans cet entourage immédiat, l'on exerce un salutaire rayonnement.

« D'autres, de mon Union, sont comme moi. »

Il arrive aussi que le rayon fraternel va d'une famille à une autre famille noëliste ; d'où, par le jeu bien légitime des sympathies humaines, résulte la fondation d'un nouveau foyer chrétien ; j'avoue que je me réjouis toujours à la nouvelle que le Noël a été la cause occasionnelle d'un rapprochement... fécond.

Mais c'est à la vie paroissiale que va, en somme, le premier rayonnement de votre activité. Enfants de Marie pour la plupart, et, de plus, ayant des loisirs, quelques ressources, et de la culture, vous êtes d'un secours précieux dans toutes les œuvres paroissiales pour lesquelles on fait appel à votre zèle de chrétiennes : catéchismes, patronages, bibliothèques, quêtes, chœurs de chant, ventes de charité, écoles, visite des pauvres, ornementation des autels, etc. Avec quelle satisfaction j'apprends que vous êtes les « vicaires auxiliaires » de votre clergé si réduit, hélas ! et que j'entends vos propres curés me faire l'éloge de leurs Noëlistes !

Le diocèse, c'est la vie paroissiale jusqu'à ses confins. Vous êtes les meilleures paroissiennes si vous savez participer à la vie interparoissiale qui est la vie diocésaine.

L'an dernier, à cette Journée parisienne, nous avons émis le vœu que, dans chaque diocèse, fût formée une *Union Diocésaine Noëliste*, qui est le rattachement des divers groupements noëlistes avec la direction centrale des œuvres, en réalité avec le chef du diocèse. Vous vous êtes mises à l'œuvre partout ; en fait, cette relation effective existe dans tous les diocèses de France ; si bien que NN. SS. les évêques peuvent, quand ils le veulent, faire connaître leurs désirs et leurs volontés : la présidente du Comité de la ville épiscopale, ou telle autre désignée par Sa Grandeur se faisant sa messagère auprès de tous les groupements diocésains.

Car tous les diocèses, sans aucune exception, ont des groupements noëlistes. Et cette universalité constitue une Union que l'on peut bien appeler *nationale*.

Si Dieu le veut, l'an prochain, pour la troisième fois, comme en 1914 à l'occasion du n° 1 000 du

Noël, comme en 1920 à l'occasion de ses vingt-cinq ans, nous aurons un Congrès national, qui manifestera de nouveau que le rayonnement de l'Union Noëliste s'étend d'une frontière à l'autre. Il va plus loin même que la mère-patrie, jusque dans nos possessions lointaines : Guadeloupe, Haïti, île de la Réunion, Indochine, Martinique, Maroc, Nouvelle-Calédonie, et aux pays d'occupation, comme la Rhénanie et la Sarre.

Dépassant même nos frontières, l'Union Noëliste porte son rayonnement chez les autres nations. Il n'y a ni Pyrénées ni frontières quelconques pour le Noël : il est international.

La Belgique a eu, au début de cette année, son Congrès noëliste national.

L'Italie compte plusieurs groupements : Rome, Gênes, Naples. Notons que la Ligue eucharistique de la « Paix du Christ dans le Règne du Christ », à laquelle S. S. Pie XI s'intéresse personnellement jusqu'à en suivre tous les ans la cérémonie principale, est due à l'initiative des Noëlistes italiennes ; si bien que le Saint-Père, dans son allocution de circonstance, le 7 mars dernier, a daigné nommer les Noëlistes : « Enfants de Marie, a dit le Pape, et Noëlistes aussi, sur lesquelles rayonnent la virginale pureté de Marie et l'Etoile pacifique. »

La Suisse a plusieurs centres : Genève, Fribourg, Porrentruy.

En Grèce, en Espagne, en Pologne, si les groupements qui existèrent sont en sommeil, du moins d'ardentes Noëlistes y conservent la flamme et les traditions.

Et toujours en Europe, voilà que le Portugal accueille avec enthousiasme l'*Uniao Noelista*, bénie par ses quatorze évêques, vivante déjà dans toutes les grandes villes — Lisbonne, Porto, Coïmbre, Evora, Faro, etc., — et où se prépare pour bientôt un Congrès noëliste national auquel, sans doute, j'aurai la joie de porter votre salut fraternel.

En Asie, nous avons le Comité de Constantinople ;

En Afrique, celui d'Alexandrie ;

En Amérique, ceux du Canada ; de plus, l'Argentine et le Brésil (celui-ci représenté dans cette assemblée) rivalisent d'ardeur par le nombre de leurs groupements et par la préparation des *Noëls* frères de celui de France, édités en langues espagnole et portugaise.

L'Océanie même ne manque pas à l'appel puisqu'un noyau bien vivant existe à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie.

Cette diffusion universelle donne bien l'impression que l'Union Noëliste est vraiment rayonnante dans le monde entier.

Qu'elle suive de plus en plus les traces des apôtres, *in omnem terram exivit sonus eorum*, se faisant la servante de cette institution divine qu'est le catholicisme irradié sur l'univers au jour où, dans l'humble crèche, le Verbe fait chair devint l'Emmanuel et le Sauveur du monde.

III — L'UNION NOËLISTE EST DISCIPLINÉE

A voir avec quel ensemble vraiment harmonieux fonctionnent les rouages de notre Œuvre, on pourrait croire qu'elle est soumise à une force administrative sévère, réglementant toutes choses et intervenant avec autorité. Il n'en est rien. Sans doute, la vie noëliste a un point de départ, c'est le *Noël ;* et le directeur de la revue, reconnu par l'autorité compétente, peut être considéré comme le directeur général de l'*Œuvre Noëliste ;* mais en aucun cas la direction du *Noël* ne commande ni n'use d'autorité : elle indique, elle suggère, elle conseille, elle rappelle, et, dans les cas exceptionnels — toute œuvre humaine est imparfaite — où une sanction serait méritée, c'est à l'autorité religieuse locale d'intervenir, les Noëlistes étant des chrétiennes avant d'être des associées d'une Union de jeunesse. Car tous les Comités noëlistes sont placés sous le regard tutélaire et paternel d'un prêtre, qui est le lien entre le groupement et l'évêque du diocèse.

D'ailleurs, il s'agit ici non de la morale générale chrétienne, mais du mouvement amical et bienfaisant auquel prennent part un certain nombre des lectrices de la revue.

La discipline qui soutient et développe l'Union Noëliste lui vient des traditions établies par les générations successives de Noëlistes et, après expérience, consignées dans cette sorte de code appelé *Mémento*.

Le premier abonnement au *Noël* ne donne pas d'emblée le droit d'entrer dans l'Union noëliste. Il y a un... postulat d'un an : ce n'est qu'au réabonnement, lorsqu'elle est bien informée de sa démarche, les autres conditions d'âge et de pseudonyme étant remplies, que la Noëliste est admise au foyer même de la famille où elle acquiert certains privilèges et la capacité d'avoir un titre correspondant à une fonction dans les groupements constitués.

L'associée de l'U. N., munie du petit parchemin d'identité, a le droit de se présenter dans les réunions-ouvroirs de sa propre ville et des autres villes où elle est de passage.

Elle peut prendre rang parmi les membres de la Petite Académie Noëliste, et proposer à la critique du Noël ses essais littéraires et artistiques.

Elle peut recevoir une part de responsabilité dans un Comité. En aucun cas, une simple lectrice du *Noël*, non admise dans l'Union, ne saurait être présidente, vice-présidente, trésorière, secrétaire ou même conseillère. Et n'est-il pas prudent de ne confier la garde des traditions, des intérêts et de l'esprit noëlistes, qu'à celles qui en vivent déjà et qui, en quelque sorte, sont les professes du Noël ?

Les groupements d'Amies de la Maison, Jeunes Femmes ou Aînées, sont composés exclusivement de Noëlistes déjà associées de l'U. N.

Enfin, Bethléem, notre Pieuse Union canonique où plus de 700 membres se sont fait inscrire, ce refuge passager des vocations religieuses, surtout de celles qui sont éprouvées par des raisons de santé ou l'opposition familiale ; ce cénacle discret qui, au cours de la présente année, s'est enrichi de 12 nouvelles indulgences plénières, Bethléem ne se recrute que parmi les membres de l'Union. Elles sont 710 : que de centaines d'autres associées pourraient être de Bethléem avant d'aller au lieu de leur repos mystique !

Et tout ce mouvement si rythmé se fait librement, *non coacte sed spontanee*, selon le mot de saint Pierre. Un quart environ des lectrices du *Noël* s'enrôlent dans l'U. N. Parmi les 800 Comités qui existent, aucun n'a été fondé autrement que par l'initiative d'une Noëliste zélée, la direction du Noël n'ayant usé que d'un droit de regard et ne se réservant que le contrôle de l'activité collective.

Ainsi le régime vital de l'Union Noëliste est une discipline flexible, à la fois souple et solide, un vrai régime de liberté, favorisant l'initiative individuelle, s'enveloppant d'air pur, s'accompagnant de rythme et de grâce, maintenant des traditions bienfaisantes, créant des habitudes au profit des âmes et des œuvres chrétiennes ; enfin, un régime de discipline fraternelle, ce qui, au dire de la Sagesse (VI, 19), est une forme de la dilection. *Cura disciplinae, dilectio est.*

IV — L'UNION NOËLISTE EST MILITANTE

Vos œuvres, chères Noëlistes, quelles qu'elles soient et quelque satisfaction qu'elles vous procurent, font de vous une armée active, le corps des « Noëlistes militantes », celles qui, l'an dernier, sous cette appellation, reçurent de S. S. Pie XI une toute particulière bénédiction.

Je ne vous suivrai pas sur tous vos terrains de combat. Je m'arrête sur celui où les efforts, à l'heure actuelle, doivent être plus nourris, plus soutenus, plus encouragés : l'enseignement, l'école catholique.

Quelle joie pour moi de pouvoir dire devant vous, Monseigneur, qui avez planté le drapeau de ralliement sur ce terrain, que les Noëlistes veulent être des militantes pour l'enseignement religieux !

Il y a près de vingt-cinq ans que les lois de laïcisme furent portées contre les Congrégations religieuses ; à cette heure même, le Noël enregistrait des dévouements comme celui-ci :

« Depuis plus de trente ans, de bonnes religieuses dirigeaient l'école libre. Hélas ! elles ont été odieusement chassées. Alors notre bon curé a eu l'idée de les remplacer par des jeunes filles. Je me suis donnée de grand cœur à cette œuvre sublime de l'enseignement chrétien. A la maison, je menais une vie bien douce, mais je sentais que j'avais besoin de dévouement. Me voilà à l'œuvre. J'ai vingt-trois petites filles, que j'aime beaucoup et qui vraiment me le rendent bien. »

Alors, toute une légion de militantes se leva. On donna le nom martial de « Zouaves » à ces volontaires de l'enseignement.

Et c'est avec elles tout d'abord que se fonda, il y a vingt-cinq ans, l'Union Noëliste, qui a reçu, depuis, plus de 50 000 inscriptions.

Ces précieux souvenirs sont consignés pieusement dans le *Mémento-Noël* parmi nos plus chères traditions.

Le laïcisme scolaire devient de jour en jour plus arrogant. La lutte pour l'enseignement religieux s'impose à toute jeune fille capable d'être éducatrice: que feraient-elles donc de leurs dix-huit ou vingt ans ?...

Je souhaite sincèrement que, parmi les vocations si nombreuses qui éclosent à la lumière, à la chaleur de notre étoile, beaucoup soient marquées pour l'œuvre primordiale de l'enseignement. Mais, dans les rangs de notre jeunesse, voici ce que réalise le Noël.

Depuis environ douze ans, une œuvre noëliste s'est fondée sous le nom d'*Adoption scolaire*, avec le but de fournir les frais de la scolarité d'un enfant qui, sans ce secours, serait mis à l'école laïque. Si cette œuvre ne se développe pas autant qu'on aurait pu le souhaiter, du moins elle se maintient.

Combien d'adoptés en bénéficient ? Je ne saurais le dire. Quelque quatre ou cinq cents. Un exemple. Le Comité de Frontignan écrit tout récemment : « Nous payons la scolarité de treize enfants : ce qui comprend aussi toutes les fournitures scolaires ; de plus, l'une de nous donne, chaque semaine, une leçon de solfège et de chant à l'école. »

Mais il y a une autre organisation pour la lutte scolaire que je tiens à présenter à la bénédiction de l'évêque de l'Alsace.

Isolément, de nombreuses Noëlistes consacrent un peu ou beaucoup de leur vie à faire l'école. Cette forme de dévouement méritait d'être propagée ; aussi, depuis plusieurs années, à l'occasion de toutes nos Journées régionales, en présence de Monseigneur l'évêque, invitation est faite aux Noëlistes du Congrès munies du brevet élémentaire de vouloir bien donner leur nom. La liste est toujours longue. Elle est remise au directeur diocésain de l'enseignement, lequel, dès qu'une absence accidentelle se produit dans son personnel enseignant, s'empresse d'utiliser quelqu'une de ces remplaçantes bénévoles.

Dans au moins trente diocèses, cette organisation a donné les meilleurs résultats. En voici un exemple tout récent. C'est la présidente qui écrit :

« Une des résolutions du Congrès de Marseille vient d'être mise à exécution. Hier matin, à 11 heures, le curé d'un des faubourgs les plus populeux est venu me supplier de trouver quelque Noëliste qui puisse faire la classe des tout petits, dans son école paroissiale de garçons. La femme du directeur, qui remplit cette fonction, se trouve subitement malade ; il n'est pas possible que les enfants soient congédiés, l'école communale qui est en face ne demande qu'à les accueillir. Je me suis mise aussitôt en campagne grâce à la liste des brevets, et, ce matin, une remplaçante bénévole, Angkor, faisait le remplacement demandé. »

Mgr Audollent, évêque de Blois, organise des équipes d'institutrices bénévoles en vue de remplacements éventuels, et son armée s'appelle : *La Légion volante des Volontaires de Notre-Dame des Aydes* (1). Quelle heureuse rencontre ! Notre légion de « Zouaves » noëlistes ne sera donc plus isolée. Je m'en réjouis et je souhaite que cette journée parisienne, présidée par l'ardent défenseur des enfants d'Alsace, suscite dans l'assemblée toute une élite militante prête à voler au secours de l'âme des petits enfants !

V — L'UNION NOËLISTE EST GÉNÉREUSE

Les personnes d'œuvres sont trop habituellement jugées à l'aune de leurs générosités sonnantes.

La première de toutes les charités, n'est-ce pas le don de soi ? Les Noëlistes les moins favorisées de la fortune peuvent être les plus dévouées, les plus zélées et, comme tout est relatif, les plus donnantes, partant les plus généreuses.

Cependant, je ne serais pas complet si je ne disais un mot de ce que vous donnez ou faites donner, de ce caractère de l'Union Noëliste qui est la générosité matérielle.

Dieu seul peut savoir ce que, entraînées par l'exemple, les Noëlistes arrivent à semer d'argent dans les œuvres. Pendant la guerre, vos dons se sont chiffrés par millions, en faveur des enfants, des combattants, des blessés, des prêtres soldats.

Actuellement, les pasteurs de vos paroisses savent bien que, pour obtenir un bon rendement, il est utile de recourir à votre jeunesse, qui ne doute de rien et dont l'enthousiasme entraînant est productif.

La *Croix-Bleue-Noël*, bulletin comme officiel de quelques-unes de vos générosités, se complaît, à cette époque surtout, à relever vos cadeaux offerts à l'occasion de la fête de Noël à NN. SS. les évêques en faveur des Séminaires diocésains.

Le *Pain des futurs prêtres !* Le pain du corps pour la croissance de ces jeunes lévites, de ces séminaristes qui bientôt multiplieront entre leurs mains consacrées, pour le distribuer aux âmes, le Pain des anges que l'homme doit manger.

Vous êtes les pourvoyeuses de ce pain matériel, bénéficiaires de la grâce de Bethléem qui est la « maison du Pain » ; jeunes émules de ces saintes femmes qui eurent l'honneur de servir le Maître au

(1) Cf. *D. C.*, t. 15, pp. 429-430. (Note de la *D. C.*)

cours de ses pérégrinations évangéliques, *quae ministrabant ei de facultatibus suis.*

Pierre l'Ermite annonçait, ici même, au Congrès du Recrutement sacerdotal, que, depuis dix ans, le Noël avait donné plus d'un million aux Séminaires de France. C'était vrai ; mais c'était pour le passé. Présentement, la campagne charitable ne s'est pas ralentie, au contraire. Le total des sommes recueillies à l'occasion de la dernière fête de Noël en faveur des vocations sacerdotales s'élève à 257 000 francs, résultat supérieur de plus de 87 000 francs à celui de l'année précédente.

Il est vrai qu'à l'exemple de la France, le Portugal s'est enthousiasmé pour cette œuvre noëliste du Pain des futurs prêtres, et que, d'un premier coup, à la suite d'une loterie nationale, vos amies portugaises ont distribué entre leurs 14 évêques la somme de 28 000 francs.

Et pour être juste, je dois ajouter au résultat total une somme d'environ 30 000 francs recueillie à part pour l'œuvre de N.-D. des Vocations.

Je m'arrête au total de 287 000 francs.

Ce n'est pas un capital, mais un revenu qui croîtra encore les années suivantes ; et voilà la vie assurée d'environ 200 prêtres.

Ajoutez à cela plusieurs douzaines de calices et de ciboires fabriqués avec les débris d'or et d'argent que vous avez fournis ; telle est, dans son ensemble, votre contribution au culte religieux, et la preuve que votre Union Noëliste est réellement un mouvement de générosité.

J'ai fini.

Le signe distinctif de l'Union Noëliste est la chère petite croix bleue sur laquelle le regard du Souverain Pontife s'est posé tant et tant de fois avec une si paternelle bienveillance.

Signe presque canonique, puisqu'il est enrichi d'une indulgence de 300 jours pour toute prière et tout acte en faveur de la propagande de notre Œuvre.

Signe d'un symbole si expressif : elle est *rayonnante*, votre croix bleue, par les flammes de son étoile d'or ; elle est *disciplinée*, par la rectitude de ses lignes ; sa forme rappelle aux *militantes* que l'effort, le travail, la contradiction aussi sont des éléments de victoire ; elle évoque l'infinie *générosité* du Don divin...

Or, voici ce qui advint, il y a quelques semaines, à la messe d'un groupe d'Union Noëliste.

Durant la distribution de la sainte Communion, le ciboire étant plein jusqu'au bord, une hostie s'en échappa et tomba sur le pavé de l'église. Le prêtre, navré de l'accident, releva la parcelle sacrée et remarqua avec soin, pour la purification rituelle, l'endroit qu'elle avait touché. Alors une des communiantes, détachant sa croix bleue, la déposa pieusement en ce lieu même comme une sentinelle d'attente, une gardienne du contact de la divinité...

Chères Noëlistes, sans avoir aucunement besoin de vous, la présence divine semée dans le monde compte miséricordieusement sur votre pieuse vigilance : remarquez-la dans vos semblables, que vous devez édifier ; dans les œuvres de piété, d'enseignement, de charité; où vous vous dévouez ; dans les pauvres que vous aimez et assistez ; dans les difficultés qu'il vous faut traverser. Soyez attentives toujours : et, partout où vous découvrirez le contact divin, la présence divine, prenant la croix sur votre cœur, déposez-la pieusement en ce lieu, comme un hommage de reconnaissance et d'amour.

Ce sera comme le baiser de votre Union Noëliste.

NOUVELET.

Politique et action catholique

Organismes paroissiaux distincts

A PROPOS DE LA F. N. C.

De la *Semaine religieuse d'Avignon* (24. 1. 26) :

La Fédération Nationale Catholique a été créée pour l'action. Mais agir suppose qu'on voit clair ; or, il semble qu'il y ait, par-ci, par-là, un peu de confusion dans les esprits en ce qui concerne les Unions diocésaines et Ligues diverses qui sont les ramifications de la F. N. C. ; dans maints endroits, on les a prises pour l'Association paroissiale, organisme créé par Pie X et sur lequel d'ailleurs on ne semble pas non plus avoir partout des notions bien exactes.

Les lignes qui suivent ont pour but d'apporter quelques précisions à ceux qui le désireraient.

Il y a, dans chaque paroisse — ou il devrait y avoir — trois organismes distincts : le « Conseil paroissial », le « Comité paroissial » et le « Comité de la Ligue » filiale de la F. N. C.

Que sont ces trois organismes et quel est leur but ?

1° *Le Conseil paroissial.* C'est l'équivalent de l'ancien Conseil de Fabrique, aboli par la loi de Séparation.

Son rôle est de venir en aide au curé pour la *gestion matérielle* des biens paroissiaux, pour l'entretien des immeubles et du mobilier de l'église et pour tout ce qui touche au « temporel ». Ce rôle a été bien simplifié depuis que le régime des paperasseries concordataires a été abrégé. En beaucoup d'endroits, il est tellement simplifié qu'il se réduit à peu près à rien.

2° *Le Comité paroissial.* C'est le Comité de l'Association paroissiale fondée après la Séparation sur l'ordre de Pie X. Son rôle est de promouvoir et de soutenir les œuvres de la paroisse.

Ces œuvres avaient été classées, sur les indications du Pape lui-même, en cinq sections : *a*) œuvres de religion et de piété ; *b*) œuvres d'enseignement ; *c*) œuvres de jeunesse ; *d*) œuvres de presse et de propagande ; *e*) œuvres sociales et charitables.

Comme on le voit déjà, le rôle du « Comité paroissial » se distingue de celui du « Conseil paroissial » en ce que celui-ci s'occupe du « temporel » de la paroisse, et l'autre du « spirituel ». Tous les deux peuvent être sous la présidence du curé ; cela est même de rigueur pour le « Comité paroissial » ; les œuvres spirituelles regardent le curé tout d'abord, il en a la responsabilité devant Dieu, c'est donc à lui que revient de droit la présidence du Comité paroissial et de toutes les œuvres qui en dérivent.

3° *Le Comité de la Ligue de l'Union paroissiale*, filiale de la F. N. C. C'est le Comité chargé de la défense *civique* des intérêts religieux soit dans la paroisse soit dans le pays.

Il est absolument distinct des deux autres, qui — on l'a vu — sont aussi tout à fait distincts entre eux.

Son rôle est d'organiser les hommes *sur le terrain civique* en vue des revendications catholiques, soit paroissiales, soit diocésaines, soit nationales.

Son président sera donc un laïc, et le curé, quelque prépondérante que puisse être en certains endroits son action, n'en sera que membre.

On voit par là l'importance capitale qu'il y a à distinguer soigneusement l'Association paroissiale de

la Ligue ou Union paroissiale, et à ne confondre ni leur vocable, ni leur but, ni leurs statuts, ni surtout leur hiérarchie intérieure, car à le faire on risquerait d'aboutir à quelque chose de fort semblable aux Cultuelles condamnées par Pie X.

La F. N. C., en effet, d'après sa Constitution même, a un président *laïc ;* l'Association paroissiale, au contraire, doit avoir pour président le curé. Si donc les filiales de la F. N. C. prenaient — comme cela s'est peut-être déjà vu — le nom et la place des Associations paroissiales sous la présidence d'un laïc, elles réaliseraient, sur un point essentiel, les Cultuelles condamnées. La chose, nous semble-t-il, valait la peine d'être signalée.

Pour résumer ce qui précède et préciser en trois lignes le caractère distinctif de chacun des organismes dont nous venons de parler, nous formulerons les trois équations suivantes :

1° Conseil paroissial = *temporel* (finances, bancs, chaises, orgue, etc.)

2° Comité paroissial = *spirituel* (œuvres diverses énumérées plus haut.)

3° Comité de l'Union ou de la Ligue = *civique* (défense des intérêts catholiques sur le terrain civique par tous les moyens que cela suppose.)

J. C.

ŒUVRES DE JEUNESSE

Le mouvement sportif dans les Associations catholiques

De M. l'abbé Félix Hinz dans le *Katholische Kirchenblatt für die fb. Delegaturen Berlin, Brandenburg, Pommern,* à propos de la « *Deutsche Jugendkraft* » (*Das Neue Reich,* 15. 5. 26) :

L'idée de créer un mouvement sportif catholique spécial dans nos unions et associations catholiques est partie de la Fédération des associations catholiques de jeunes gens et de jeunes hommes qui siège à Dusseldorf.

Rien de plus naturel. De tout temps, ce sont les jeunes gens qui ont éprouvé le plus de goût pour le sport et les exercices physiques ; ils ont le sentiment instinctif que l'athlétisme est d'une importance hygiénique souveraine et vraiment vitale pour un jeune organisme en voie de développement.

Avant la guerre, les associations catholiques de jeunes gens avaient déjà inscrit la gymnastique, les sports et les jeux dans leurs programmes. Elles étaient convaincues en effet que les âmes ne s'en porteraient que mieux si les corps devenaient sains et vigoureux. Mais, si pénétré qu'on fût de ce principe dans la direction des jeunesses catholiques, l'application pratique en était souvent un peu trop livrée à la fantaisie et au hasard ; on pouvait donc souhaiter qu'une impulsion efficace et uniforme encourageât les exercices physiques dans les différentes sociétés de gymnastique et de sport...

C'est ainsi qu'en différents diocèses on forma, dès 1912, des comités spéciaux pour la gymnastique, les jeux et le tourisme. Il en résulta peu à peu un mouvement sportif catholique ; la guerre, il est vrai, en entrava les progrès ; mais, après la guerre, au printemps 1919, le peuple allemand fut pris d'une passion générale et subite pour les sports et la gymnastique ; du même coup, dans nos sociétés catholiques, sous la direction du président général, Mgr Mosterst (1), la culture physique reçut une forte impulsion et redevint l'objet d'exercices méthodiques.

L'intérêt de la jeunesse catholique était bien le premier en jeu ; la question d'une éducation physique régulière n'en avait pas moins pris une brûlante actualité par suite de cette anémie générale qu'avait engendrée la guerre dans notre peuple ; elle se posait donc même pour les associations catholiques formées essentiellement d'adultes. C'est dans ces conditions que prit naissance, à l'assemblée générale catholique de Wüdzburg, en 1920, la « *Deutsche Jugendkraft* », fédération nationale qui groupe la Fédération des associations de la jeunesse et des jeunes hommes catholiques de l'Allemagne, la Fédération catholique ouvrière, la Fédération des associations commerciales catholiques d'Allemagne, et le « *Neudeutschland* » (Fédération des écoles catholiques d'enseignement supérieur). Le premier président en fut le président général Mosterst. Avec le temps, d'autres associations catholiques appartenant à divers diocèses s'affilièrent à la nouvelle Fédération.

Cette affiliation avait pour but, d'une part, d'éviter un émiettement du mouvement sportif catholique et, d'autre part, de créer une organisation durable, puissante, désormais capable de s'affirmer en face des autres associations fédéralisées de gymnastique et de sport. Aussi bien au dedans qu'au dehors, la Fédération nationale eut évidemment bien des difficultés à vaincre ; malgré tout, la *Deutsche Jugendkraft* est déjà un arbre vigoureux et puissant qui étend ses branches et ses rameaux à l'Ouest comme à l'Est, au Nord comme au Sud, sur toute la terre allemande.

La Fédération nationale de la *Deutsche Jugendkraft* est organisée en cercles, districts et cantons ; à leur tête, aux côtés du directeur technique, se trouve toujours un ecclésiastique comme président. D'après les statuts, les membres de la *Deutsche Jugendkraft* doivent d'abord appartenir à une association catholique ; de plus, ne peuvent s'affilier à la *Deutsche Jugendkraft* que les associations catholiques qui ont pour but spécial l'éducation et la formation des jeunes gens et qui, chacune à sa manière, s'intéressent en fin de compte à l'homme catholique tout entier. On a cru devoir rechercher cette sorte d'interpénétration des différentes branches du sport et de la gymnastique avec les associations et fédérations catholiques dans un double but : afin de rendre ainsi bien manifeste le point de vue et l'attitude catholiques en matière de culture physique et d'en bien pénétrer l'esprit des différents membres. La *Deutsche Jugendkraft* ne cultive pas en effet les sports et les exercices physiques pour eux-mêmes ; elle y voit un moyen d'atteindre la conservation de la santé physique, l'endurance, la fermeté de caractère et, du même coup, la conservation de la santé spirituelle ; en somme, elle pratique la culture physique en vue de la culture de l'âme. Le mouvement sportif a pris depuis la guerre des proportions immenses et l'on ne saurait nier le danger d'une prépondérance excessive du physique sur le spirituel, d'une estimation exagérée des forces physiques au détriment des forces spirituelles. La *Deutsche Jugendkraft* s'oppose à ces tendances en affirmant avant tout le « principat » de l'âme.

[Traduit de l'allemand par la *Documentation Catholique.*]

---

(1) Mgr Charles Mosterst, du diocèse de Cologne, né en 1876, professeur à Dusseldorf, camérier secret. (Note de la *D. C.*)

Textes administratifs.

TAXES POSTALES DU RÉGIME INTÉRIEUR

Modifications

DECRET DU 5 AOUT 1926 (1)

[*Cf. D. C., t. 16, col. 227-233: art. 64-86, L. 29. 4. 26.*]

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Vu l'art. 2 de la loi du 3 août 1926 ;

Sur le rapport du président du Conseil, ministre des Finances, et du ministre du Commerce et de l'Industrie.

Le Conseil supérieur des Postes et des Télégraphes entendu,

DÉCRÈTE :

A. — Taxes du service postal (2).

ART. 1er. — Dans le régime intérieur, ainsi que dans les relations franco-coloniales et intercoloniales, les taxes postales des objets de correspondance désignés ci-après sont modifiées comme suit :

I. — *Lettres et paquets clos.*

Jusqu'à 20 grammes, 50 centimes.

De 20 à 50 grammes, 75 centimes.

De 50 à 100 grammes, 1 fr.

Au-dessus de 100 grammes, augmentation de 30 centimes par 100 grammes ou fraction de 100 grammes.

II. — *Papiers de commerce et d'affaires.*

Les taxes et conditions d'admission de ces objets sont les mêmes que celles des lettres et paquets clos.

Par exception sont admis au tarif de 40 centimes jusqu'à 20 grammes :

1° Les factures, relevés de comptes ou de factures, bordereaux d'expédition ou notes d'honoraires, expédiés sous enveloppe ouverte ou sur carte à découvert et réduits à leurs énonciations constitutives ;

2° Les certificats de vie et les quittances concernant l'exécution de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes expédiés sous pli ouvert.

III. — *Cartes postales ordinaires.*

a) Cartes postales simples, 40 centimes.

b) Cartes postales avec réponse payée, 80 centimes.

IV. — *Cartes postales illustrées.*

Les taxes et conditions d'admission des cartes postales illustrées sont les mêmes que celles des cartes postales ordinaires.

Par exception, les cartes postales illustrées dont l'ensemble du verso est occupé par une illustration ou gravure, à l'exclusion de toute annotation manuscrite, sont admises :

1° Au tarif des imprimés ordinaires, lorsqu'elles ne portent que la date, la signature et l'adresse de l'expéditeur ;

2° Au tarif de 25 centimes, lorsqu'elles portent, en outre des mentions précédentes, une inscription manuscrite de un à cinq mots.

V. — *Imprimés.*

Imprimés non périodiques.

1° Imprimés présentés à l'affranchissement en numéraire ou affranchis au moyen de timbres-poste oblitérés d'avance ou d'empreintes de machines à affranchir, déposés en nombre au moins égal à 1 000, triés et enliassés par département et par bureau de distribution, jusqu'au poids de 20 grammes, 10 centimes par objet ;

(1) « Décret modifiant les taxes postales. »

(2) Tous les sous-titres figurent dans le texte officiel.

2° Imprimés autres que ceux visés à l'alinéa précédent :

Jusqu'à 50 grammes, 15 centimes ;

De 50 à 100 grammes, 25 centimes ;

Au-dessus de 100 grammes, par 100 grammes ou fraction de 100 grammes, 20 centimes.

3° Cartes de visite :

a) Cartes de visite ne contenant que les indications imprimées ou manuscrites autorisées sur les imprimés, tarif des imprimés ordinaires ;

b) Cartes de visite portant imprimés ou manuscrits des souhaits, félicitations, remerciements, compliments de condoléance ou autres formules de politesse exprimés en cinq mots ou au moyen de cinq initiales conventionnelles, au maximum, 25 centimes ;

c) Cartes de visite portant des indications imprimées ou manuscrites autres que celles visées aux paragraphes *a* et *b* précédents, tarif des lettres.

VI. — *Échantillons.*

Jusqu'à 50 grammes, 15 centimes.

De 50 à 100 grammes, 25 centimes.

Au-dessus de 100 grammes, 20 centimes par 100 grammes ou fraction de 100 grammes.

B. — Taxes du service télégraphique.

ART. 2. — Dans le régime intérieur, les taxes télégraphiques sont modifiées conformément aux indications suivantes :

« Surtaxe fixe appliquée aux télégrammes privés ordinaires et urgents, 1 franc par télégramme. »

ART. 3. — Le droit de visite des stations radioélectriques de bord en vue de la délivrance de la licence d'exploitation est fixé à 200 fr.

ART. 4. — Les postes radioélectriques privés d'émission de toutes catégories sont assujettis à une taxe de contrôle de 200 fr. par an et par kilowatt ou fraction de kilowatt de puissance mesurée à l'alimentation. Cette taxe est due pour l'année entière, quelle que soit la date de mise en service du poste. Les frais extraordinaires auxquels peut donner lieu spécialement le contrôle d'un poste radioélectrique privé sont remboursés par le permissionnaire du poste.

C. — Taxes du service téléphonique.

ART. 5. — La taxe unitaire des conversations locales de jour et de nuit échangées à partir des postes d'abonnés est fixée à 30 centimes dans le réseau de Paris et dans les réseaux faisant partie de la zone suburbaine de Paris.

ART. 6. — La taxe unitaire des communications suburbaines est fixée au double de la taxe unitaire locale.

ART. 7. — Le taux annuel des abonnements principaux à conversations taxées est fixé ainsi qu'il suit :

600 fr. dans les réseaux de plus de 20 000 abonnés ;

400 fr. dans les réseaux de 2 001 à 20 000 abonnés ;

250 fr. dans les réseaux ayant au plus 2 000 abonnés.

Dans les réseaux à conversations taxées, les abonnements relatifs aux lignes spécialisées bénéficient des tarifs réduits suivants :

Réseaux de plus de 20 000 abonnés, 450 fr. ;

Réseaux de 2 001 à 20 000 abonnés, 300 fr. ;

Réseaux de 1 001 à 2 000 abonnés, 200 fr.

ART. 8. — Dans les réseaux dans lesquels l'abonnement à conversations taxées n'a pas encore été mis en vigueur ou généralisé, les taux des abonnements forfaitaires provisoirement maintenus sont fixés comme suit :

1° *Postes principaux.*

1re catégorie (postes particuliers ou d'affaires).

Lyon, 1 200 fr.

Autres réseaux, 800 fr.

2e catégorie (postes d'immeubles pour le service des locataires).

Lyon, 1 600 fr.

Autres réseaux, 1 200 fr.

3e catégorie (postes installés dans les locaux où ils sont habituellement mis à la disposition de la clientèle ou du public).

Lyon, 2 000 fr.
Autres réseaux, 1 500 fr

Abonnements principaux pour l'échange de communications interurbaines.

Lyon et autres réseaux, 300 fr.

Abonnements relatifs aux lignes spécialisées au départ et à l'arrivée.

Réduction de 25 p. 100 sur le tarif applicable aux lignes principales de la même catégorie.

Pour les postes concédés à un service d'Etat, une réduction de 50 p. 100 est accordée sur les prix ci-dessus et, pour les postes des départements et des communes, une réduction de 25 p. 100.

2° Postes supplémentaires.

Poste supplémentaire rattaché à un poste principal ordinaire, poste ordinaire, 160 fr.

Poste à appel direct utilisé par le titulaire de l'abonnement principal ou pour son service, 240 fr.

Poste à appel direct utilisé pour l'usage de personnes autres que le titulaire de l'abonnement principal, 320 fr.

Poste supplémentaire ordinaire ou à appel direct rattaché à un poste destiné à l'usage exclusif des communications interurbaines, 160 fr.

Lorsque l'abonné supporte les frais d'installation et d'entretien de postes supplémentaires au nombre de plus de dix rattachés à une même installation et prend l'engagement de souscrire, pour le service de ces postes, autant d'abonnements principaux que son trafic total comporte de fois 8 000 communications annuelles, il bénéficie, à partir du 11e poste supplémentaire, d'une réduction sur le tarif ci-dessus. Cette réduction est calculée par abonnement supplémentaire annuel sur les bases suivantes :

Du 11e au 50e abonnement supplémentaire, 25 p. 100.
Du 51e au 200e abonnement supplémentaire, 50 p. 100.
Au-dessus du 200e abonnement supplémentaire, 75 p. 100.

Art. 9. — Demeurent applicables les dispositions de l'article 166 de la loi de finances du 13 juillet 1925, relatives aux abonnements téléphoniques principaux souscrits dans le réseau de Paris, par les questeurs des Chambres législatives.

Toutefois, le taux annuel de ces abonnements est égal à celui des abonnements principaux ordinaires.

D. — Taxes des services financiers.

Art. 10. — Le droit de commission à percevoir sur les mandats-poste du régime intérieur français se compose :

1° D'une taxe fixe de 40 centimes applicable à tous les mandats ;

2° D'un droit calculé comme suit :

Jusqu'à 100 fr., 5 centimes par 5 fr. ou fraction de 5 fr.

De 100 fr. 01 à 500 fr. ; 1 fr. pour les premiers 100 fr. ; pour le surplus, 50 centimes par 100 fr. ou fraction de 100 fr. ;

De 500 fr. 01 à 1 000 fr., 3 fr. pour les premiers 500 fr. ; pour le surplus, 25 centimes par 100 fr. ou fraction de 100 fr. ;

Au-dessus de 1 000 fr., 4 fr. 25 pour les premiers 1 000 fr. ; pour le surplus, 25 centimes par 250 fr. ou fraction de 250 fr.

Les mandats d'abonnement aux journaux acquittent, en sus du droit de commission, une taxe additionnelle de 50 centimes.

Art. 11. — Le droit perçu sur les mandats échangés entre la France et l'Algérie, d'une part, et les colonies françaises, d'autre part, est celui du régime intérieur français.

Art. 12. — Après l'expiration des délais de validité et sous réserve des dispositions légales concernant la prescription, les mandats sont assujettis à une taxe de renouvellement égale à autant de fois le droit de commission primitif qu'il s'est écoulé de périodes de validité depuis la date d'expiration de la première, sans que la taxe perçue puisse être inférieure à 1 fr.

Art. 13. — La taxe d'expédition et de factage à laquelle sont assujettis les mandats à découvert du régime intérieur (mandats-cartes et mandats-lettres ordinaires), les mandats télégraphiques payés à domicile, ainsi que les mandats émis en représentation des chèques d'assignation, à l'exception de ceux qui sont payés à vue sans avoir fait l'objet d'un transport postal, est fixée à 50 centimes.

Art. 14. — Le tarif des mandats-retraite est ainsi fixé :

A 25 centimes pour les mandats ne dépassant pas 100 fr. ;

A 50 centimes pour les mandats de 100 fr. 01 à 300 fr. maximum des mandats de cette catégorie.

Art. 15. — Il est prélevé, sur chaque valeur recouvrée, un droit d'encaissement calculé comme suit :

Jusqu'à 100 fr., 25 centimes par 20 fr. ou fraction de 20 fr. ;

Sommes s'élevant de 100 fr. 01 à 500 fr., 1 fr. 75 ;

Sommes s'élevant au-dessus de 500 fr., 1 fr. 75 pour les premiers 500 fr. et 35 centimes par 500 fr. ou fraction de 500 fr.

Chaque valeur demeurée impayée est assujettie à un droit de présentation de 60 centimes.

Art. 16. — Le droit d'encaissement, le droit de commission, le droit de présentation dont sont passibles les valeurs à recouvrer sont applicables, ainsi que la taxe d'affranchissement des enveloppes de règlement de compte aux envois contre remboursement du régime intérieur français.

Les cartes remboursement du service des chèques postaux et celles du service alsacien-lorrain sont assujetties à ces mêmes droits, mais sont exemptées de la taxe d'affranchissement du règlement de compte.

Art. 17. — Les versements sur les comptes courants postaux sont soumis au payement par la partie versante d'un droit fixe de 40 centimes, représenté sur la formule de versement au moyen de timbres-poste.

Art. 18. — Les chèques de virement tirés au profit des receveurs ou facteurs receveurs des postes et télégraphes et dont le montant est remis en espèces au tireur sont passibles de la taxe applicable aux chèques nominatifs.

Art. 19. — Les mandats émis en représentation de chèques d'assignation et de chèques au porteur sont assujettis aux taxes applicables aux mandats ordinaires diminués des sommes indiquées à l'article 86 de la loi du 29 avril 1926. En aucun cas la taxe perçue ne peut être inférieure à 45 centimes.

Ces mandats sont, en outre, soumis à la taxe d'expédition et de factage dans les conditions prévues à l'article 13 ci-dessus.

Art. 20. — Les demandes de retraits de fonds sur les comptes courants postaux formulées au moyen, soit de chèque de virement, soit de chèque de payement, donnent lieu à l'application d'une taxe de 1 fr 50, lorsqu'elles n'ont pu être suivies d'effet, faute de provision suffisante, à l'issue du quatrième jour suivant leur réception.

Cette taxe est prélevée d'office sur le compte du tireur.

Art. 21. — La date d'application du présent décret est fixée au 9 août 1926.

Art. 22. — Le président du Conseil ministre des Finances, et le ministre du Commerce et de l'Industrie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* et au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 5 août 1926.

GASTON DOUMERGUE.

[Ce décret est contresigné par MM. RAYMOND POINCARÉ, prés. Cons., et MAURICE BOKANOWSKI, min. Com. et Ind.]

COLIS POSTAUX DU SERVICE INTÉRIEUR

Nouvelles taxes

DÉCRET DU 14 AOUT 1926 (1)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Vu les lois des 12 et 13 avr. 1892, 17 juill. 1897 et 29 oct. 1921 ;

(1) « Décret portant fixation des taxes à percevoir pour les colis postaux circulant à l'intérieur de la France continentale et à l'intérieur de la Corse. »

Vu les décrets des 27 juin 1892, 5 sept. 1897, 14 janv. 1926, 29 mars 1926 ;

Vu la convention du 19 déc. 1925, concernant le transport des colis postaux, conclue entre l'Etat et les grands réseaux des chemins de fer ;

Vu l'art. 58 de la loi du 31 déc. 1925 ;

Vu la décision ministérielle du 11 août 1926, concernant les majorations des prix du tarif général de la messagerie ;

Sur la proposition du ministre du Commerce et de l'Industrie, du ministre des Travaux publics et du président du Conseil, ministre des Finances,

Décrète :

Art. 1er. — A partir du 16 août 1926, les taxes à payer pour l'affranchissement des colis postaux circulant à l'intérieur de la France continentale et à l'intérieur de la Corse seront perçues conformément aux indications du tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Est fixée à 1 fr. 30 la taxe de factage et de formalités en douane pour les colis postaux échangés entre la France continentale, la Corse, la Tunisie, le Maroc, les colonies françaises et les pays étrangers. Cette taxe, applicable également aux colis postaux en provenance de l'Algérie à destination de la France continentale, de la Corse et de la Tunisie, est due pour toute nouvelle présentation d'un colis à domicile.

Est fixée à 1 fr. 30 la taxe d'apport à la gare des colis postaux déposés dans les bureaux des correspondants du chemin de fer dans la France continentale, en Corse, dans un bureau de poste en France ou dans les agences des courriers de la Corse.

Art. 3. — Sauf le cas de force majeure, la perte, la spoliation ou l'avarie d'un colis postal, circulant à l'intérieur de la France continentale ou à l'intérieur de la Corse donnera lieu, au profit de l'expéditeur et, à défaut ou sur la demande de celui-ci, du destinataire, à une indemnité correspondant au montant réel de la perte, de la spoliation ou de l'avarie, sans que cette indemnité puisse toutefois dépasser :

85 fr. pour les colis ordinaires jusqu'à 3 kilogr. ;
125 fr. pour les colis ordinaires de 3 à 5 kilogr. ;
210 fr. pour les colis ordinaires de 5 à 10 kilogr. ;
250 fr. pour les colis ordinaires de 10 à 15 kilogr. ;
315 fr. pour les colis ordinaires de 15 à 20 kilogr.

Pour les colis avec valeur déclarée, l'indemnité pourra s'élever jusqu'au montant de cette valeur ; mais, en cas de déclaration frauduleuse d'une valeur supérieure à la valeur réelle du colis, l'expéditeur perdra tout droit à une indemnité, sans préjudice des poursuites judiciaires que comporte la législation sur la matière.

L'expéditeur d'un colis perdu aura droit, en outre, à la restitution des frais d'expédition.

La responsabilité des transporteurs, en cas de spoliation ou d'avarie, cessera par le fait de la livraison des colis postaux aux destinataires ou à leurs représentants.

En cas de perte des sommes perçues à titre de remboursement ou en cas de livraison des colis au destinataire sans que le montant du remboursement ait été encaissé, l'expéditeur aura droit au payement intégral des sommes perçues ou non encaissées.

Art. 4. — Pour les colis circulant à l'intérieur de la France continentale ou à l'intérieur de la Corse, lorsque les délais de transport fixés au titre Ier de la convention du 19 déc. 1925 annexée à la loi du 31 déc. 1925 auront été dépassés, le destinataire et, à défaut ou sur la demande de celui-ci, l'expéditeur, aura droit à une indemnité forfaitaire, par jour de retard, toute fraction de jour comptant pour un jour entier.

Cette indemnité sera :

a) De 1 fr. 70 pour les colis jusqu'à 3 kilogr. ;
b) De 2 fr. 55 pour les colis de 3 à 5 kilogr. ;
c) De 3 fr. 40 pour les colis de 5 à 10 kilogr. ;
d) De 4 fr. 20 pour les colis de 10 à 15 kilogr. ;
e) De 5 fr. 05 pour les colis de 15 à 20 kilogr.

Toutefois, le minimum de l'indemnité sera de :

5 fr. 10 pour les colis jusqu'à 3 kilogr. ; elle ne pourra dépasser 51 fr. ;

7 fr. 60 pour les colis de 3 à 5 kilogr. ; elle ne pourra dépasser 76 fr. ;

10 fr. 10 pour les colis de 5 à 10 kilogr. ; elle ne pourra dépasser 101 fr. ;

12 fr. 60 pour les colis de 10 à 15 kilogr. ; elle ne pourra dépasser 126 fr. ;

15 fr. 20 pour les colis de 15 à 20 kilogr. ; elle ne pourra dépasser 152 fr.

L'indemnité pour retard se cumulera, le cas échéant, avec l'indemnité prévue à l'art. 3.

Art. 5. — Les rémunérations prévues à l'art. 8 de la convention du 19 déc. 1925 pour le transport des colis postaux par les courriers de la poste et les services d'autobus sont fixées à 85 centimes pour les colis pris ou livrés au bureau de poste d'une localité dépourvue de gare ou transmis à un autre courrier et à 1 fr. 30 par colis livré au domicile du destinataire. La rémunération prévue au même article pour les receveurs des postes est fixée à 25 centimes par colis.

		COUPURES DE POIDS				
		3 kilogr.	5 kilogr.	10 kilogr.	15 kilogr.	20 kilogr.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
a) Transport de gare à gare	Jusqu'à 400 kilomètres	(1) 3 40	(1) 4 65	(2) 7 15	(2) 9 90	(2) 12 85
	De 400 à 700 kilomètres				(2) 10 75	(2) 13 65
	Au delà de 700 kilomètres				(2) 11 55	(2) 14 30
b) Taxe supplémentaire pour le transport d'un colis par voie de terre		1 30	1 30	1 30	1 90	2 10
c) Taxe d'apport à la gare des colis déposés à Paris dans les bureaux de ville		»	»	»	0 15	0 15
d) Livraison à domicile		1 30	1 30	1 30	1 90	2 10
e) Taxe supplémentaire pour livraison par exprès		1 30	1 30	1 30	1 90	2 10

f) Avis de réception	Demandé au moment du dépôt	0 75
	Demandé postérieurement au dépôt	1 50
g) Taxe additionnelle pour remboursement	Jusqu'à 500 francs, payable en gare	2 75 (3)
	Jusqu'à 500 francs, payable à domicile	4 » (3)
	Au-dessus de 500 francs jusqu'à 1 000 francs, payable en gare	4 » (3)
	Au-dessus de 500 francs jusqu'à 1 000 francs, payable à domicile	5 25 (3)
h) Taxe supplémentaire pour transmission à la gare du montant des remboursements encaissés sur les destinataires domiciliés dans une localité non pourvue d'une gare		1 30

i) Droit d'assurance pour valeur déclarée. 0 fr. 65 par 500 francs ou fraction de 500 francs du montant de la déclaration de valeur.

(1) Non compris le droit de timbre de 50 centimes.
(2) Non compris le droit de timbre de franc.
(3) Non compris le droit de timbre de 50 centimes.

Art. 6. — Le ministre du Commerce et de l'Industrie, le ministre des Travaux publics et le président du Conseil, ministre des Finances, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal Officiel* et au *Bulletin des Lois*.

Fait à Rambouillet, le 14 août 1926.

Gaston Doumergue.

Par le président de la République :
Le président du Conseil, ministre des Finances,
Raymond Poincaré.
Le ministre du Commerce et de l'Industrie,
Maurice Bokanowski.
Le ministre des Travaux publics,
André Tardieu.

FORMULAIRES PRATIQUES

Attributions aux Associations diocésaines prévues par l'art. 112, L. 29. 4. 26

Formule d'attribution d'immeubles

Il ne semble pas que l'Administration se soit préoccupée jusqu'à ce jour de donner des instructions au sujet de l'application de l'art. 112 de la loi du 29 avr. 1926 (1) et des attributions prévues par ce texte aux associations diocésaines de biens affectés à l'usage public du culte.

A défaut de précisions jugées peut-être inutiles, voici, tout au moins à titre provisoire, une formule qui semble pouvoir être proposée pour les attributions d'immeubles.

Les propriétaires désireux de faire des attributions et redoutant que leur âge, leur état de santé ou un accident les empêche de réaliser leurs projets, pourraient, dès à présent, établir sur cette base un acte d'attribution, sauf à ne pas faire aussitôt présenter cet acte à l'enregistrement et à la transcription. Au cas, d'ailleurs peu probable, où, d'ici à trois mois, des modifications devraient être apportées, les intéressés pourraient s'entendre sur ces modifications. Par contre, au cas de décès, l'acte serait aussitôt déposé : cette manière de procéder n'aurait rien de fictif ou de frauduleux, l'acte ayant été réellement établi à la date qu'il porte et aucun prix n'ayant été touché ou dissimulé.

Auguste Rivet.

Projet d'acte d'attribution à une association diocésaine (art. 112, L. 29. 4. 26).

Entre

M...... (nom, prénoms, profession, domicile),
d'une part ;

Et Mgr........, évêque du diocèse de........, demeurant au palais épiscopal à........

agissant au nom et comme président de l'Association diocésaine de........, dont le siège est à........ à l'Evêché, association régulièrement déclarée à........, ainsi qu'il résulte d'un récépissé de la préfecture de......, en date du........, et comme spécialement autorisé aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'administration de ladite association, dont une copie dûment en forme est annexée,

d'autre part ;

il a été convenu ce qui suit :

Art. 1er. — Attribution. — M. X........ déclare faire attribution à l'Association diocésaine de........, en conformité avec l'art. 112 de la loi du 29 avril 1926, de la pleine propriété des biens dont la description suit, biens affectés à l'exercice public du culte dans les conditions prévues par ledit art. 112.

Art. 2. — **Désignation des biens.** — (Il convient, comme s'il s'agissait d'une vente ou d'une donation, de préciser avec soin les biens attribués. — Il convient aussi de spécifier leur affectation cultuelle, car l'attribution sans aucune perception au profit du trésor, prévue par l'art. 112, ne peut profiter qu'aux biens affectés à l'exercice public d'un culte, cette expression étant d'ailleurs prise dans un sens large indiqué par la Réponse ministérielle publiée au numéro du *Journal Officiel* du 28 mai 1926 [1].)

Art. 3. — **Origine de propriété.** — (Procéder comme pour une vente ou donation.)

Art. 4. — **Entrée en jouissance.** — (Même observation.)

Art. 5. — **Charges et conditions.** — La présente attribution est faite aux charges et conditions suivantes, que l'Association s'engage à exécuter :

1° L'Association prendra le bien dans l'état où il se trouve actuellement, sans aucun recours contre M. X., pour quelque cause que ce soit.

2° Elle payera, à partir de l'époque d'entrée en jouissance, les impôts et contributions de toutes natures auxquels les immeubles à elle présentement attribués peuvent ou pourront être assujettis.

3° Elle jouira des servitudes actives et supportera les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues, qui pourront exister au profit ou à la charge du bien attribué.

4° En outre, et comme condition essentielle et sans laquelle cette attribution ne serait pas consentie, l'attribution est faite sous la condition que l'Association continue à exister et à fonctionner sous l'autorité de l'Evêque de........, en communion avec le Saint-Siège.

Si, pour un motif quelconque, cet immeuble, ou son prix, ne servait plus à un usage cultuel, il est expressément convenu que la présente attribution serait résolue, avec toutes ses conséquences de droit, à la demande de M. X........, ou de ses héritiers, légataires universels ou ayants droit.

Formalités hypothécaires.

La présente attribution sera transcrite au bureau des hypothèques de........

État civil.

M. X. déclare que (célibataire, ou marié ; ayant eu, ou non, une hypothèque légale, etc.)

Fait en triple exemplaire et, en outre, un exemplaire spécial pour la transcription.

Date.

Signature.

Iuris criminalis philosophici summa lineamenta, par J. Latini. — Un vol. in-12 de 213 pages. Prix : 8 lires 50 en Italie ; en dehors, 10 lires 50. Marietti, Turin. 1924.

« Après les préliminaires sur la « punition sociale » (nature, fondement, origine, évolution) et le droit criminel (pp. 1-64), l'auteur traite successivement (d'après le droit italien) du délit (pp. 65-182), de la peine (pp. 183-202) et de la proportion du délit à la peine (pp. 203-208). Ouvrage élémentaire, mais clair, destiné aux élèves de la Faculté de droit du Séminaire Romain. » (*Revue Apologétique*, 15. 6. 25, p. 384.)

(1) Cf. Aug. Rivet, « Les attributions aux Assoc. dioc. prévues par la loi de Finances du 29. 4. 26 » : *D. C.*, t. 15, col. 1619-1626.

(1) Reproduite et commentée dans l'étude de Me Rivet précitée.

ÉPHÉMÉRIDES

Dimanche 1er août 1926.

France. — *La Louvesc :* Meeting cath. ; disc. du R. P. Doncœur, de MM. de Gailhard-Bancel, Xavier Vallat, Louis Mignot et de Mgr Hurault.

— *Orthez :* Manifestat. cath. ; disc. de Mgr Gieure, de MM. J. Ybarnégaray, abbé Bergey et gén. de Castelnau : abrogat. des lois laïques.

— *Paris :* Ier Congrès de l'Union univ. de la Jeunesse juive (1er-6 août) groupant un millier de dél. : propagation de la langue hébraïque ; Palestine et Sionisme ; *le numerus clausus* dans les Univ. européennes, la S. D. N. et les droits des Juifs, propagande en faveur de la paix. — Mort subite du R. P. Etienne Barge, O. P., né à St-Rémy-sur-Durolle le 2. 11. 78, fond. de la *Revue de la Jeunesse* (1909), devenue, en 1915, la *Revue des Jeunes*, prof. de phil. au Saulchoir (08-18). — Mort subite de Georges Vigneron, sculpteur-ciseleur, m. de la Soc. des Artistes fr.

Allemagne. — *Berlin :* M. Joseph Wirth, dans le *Berliner Tageblatt*, réclame la créat. d'une Union Républ., le Reichstag étant mûr pour la dissolution.

— *Cologne :* Congrès des « Jeunes allemands », comptant 15 000 sections.

Espagne. — *Barcelone :* M. Domingo Masachs Torrent tente d'assassiner le gén. Primo de Rivera.

Esthonie. — *Reval :* L'Assemblée nation., par 46 contre 33, approuve la déclarat. gouvernementale.

Grande-Bretagne. — *Midhurst* (Sussex) : Mort du romancier et auteur dramat. Israel Zangwill, né à Londres le 14. 2. 64, prés. de *The Jewish Territorial Organization* et de *Emigration Regulation Department*, directeur de *The Ariel* (*D. C.*, 16, col. 180).

Italie. — *Pérouse :* Inaug. de l'Univ. ital. pour les étrangers par M. Fedele, min. I. P.

Japon. — *Nagazaki :* 1re réun. gén. de la Société panasiatique (1er-3 août) ; 130 dél. de 10 nations y prennent part : créat. d'une banque panasiatique, d'un drapeau commun pour tous les Etats asiat. et fond. de la nouvelle S. D. N. asiat.

Mexique. — Dans le monde entier, prières extraord. prescrites par Pie XI le 2. 7. 26 pour cette nation, persécutée par son Gouv. anticath.

Pologne. — *Zakopane :* Mort du poète lyrique et romantique Jean Kasprowicz, né à Szymbor en 1860, prof. de litt. à l'Univ. de Lemberg, auteur de *Anima lacrimans*, du *Livre des pauvres*.

Yougoslavie. — *Belgrade :* Envoi d'une note de protest. au Gouv. bulgare demandant la dissolut. imméd. de toutes les organis. révolutionn. macédoniennes.

Lundi 2 août.

France. — Le Cons. des min. décide que les déplacements ministér. seront supprimés sauf pour les aff. concernant les attribut. respect. des ministères.

— *Beauvais :* Mort du peintre Diogène Maillard, né à La Chaussée-du-Bois-d'Ecu, le 28. 10. 40, grand prix de Rome en 1864, hors conc. du salon des Artistes fr. en 1873.

— *Gif :* Mort du physic. Gaston Danne, dir. du laborat. d'essais de substances radioactives de Gif, âgé de 41 ans, victime des rayons X.

— *Le Havre :* 18e sess. des Semaines sociales de France (2-7 août), sous la prés. de Mgr A. de La Villerabel ; la vie internat. : nationalisme et internationalisme au regard de la mor. et du droit nat., doctrine traditionn. de l'Eglise sur les règles de la vie internat. dans l'état de guerre et dans l'état de paix.

— *Paris :* Mort du chan. Georges Letourneau, né à Paris le 18. 8. 50, sup. du Grand Sémin. d'Angers, curé de St-Sulpice depuis le 31. 1. 1900.

— *Strasbourg :* Congrès nat. de l'artisanat fr. : étude et démonstrations prat. de l'organis. et du fonctionn. de la Ch. des métiers, des coopérat., des expositions de travaux, du crédit popul., tels qu'ils fonctionnent en Alsace et en Lorraine.

Chine. — *Pao-Tou-Tchen :* Le gén. Feng-Yu-Siang est de retour de Moscou ; il adhère à la 3e Intern. et s'engage à constituer la Rép. soviétique en Mongolie.

Italie. — *Rome :* Le Cons. des min. interdit le pain de luxe et supprime 95 sous-préfectures sur 167. — Confér. télégraphique intern. (2-26 août) ; 50 représ. de différentes nations y participent ainsi que les dél. des Compagnies câblogr. et radiotélégr. : examen de la quest. du langage conventionnel. — Le Chap. gén. des Pères Résurrectionnistes élit Sup. gén. le P. Giacomo Iagalla, rect. du coll. polonais à Rome.

Mexique. — *Mexico :* Les évêques demandent une trêve en attendant que l'on consulte le peuple par voie de referendum sur la quest. relig. ; la trêve est refusée le 3 août par le prés. Calles.

Suisse. — *Genève :* L'Ethiopie adhère aux statuts de la Cour perman. de just. intern.

Tchéco-Slovaquie. — *Karlsbad :* Mort de Marko Djouritchitch, min. Just. Yougoslavie, doyen du parti nat. serbe, inhumé à Belgrade aux frais de l'Etat, le 10 août.

Turquie. — A 4 milles au large de Mytilène, le paquebot fr. le *Lotus* aborde le charbonnier turc *Boz-Kourd*, 8 marins turcs sont noyés. Le gouvernement turc fait arrêter le 1er lieutenant, Demons.

Mardi 3 août.

France. — L. portant ouvert. de crédits supplém. au titre du budget gén. de l'exercice de 1926 et créat. de nouv. ressources fisc. pour la couverture de ces dépenses et la dotat. d'une caisse d'amortissement (*J. O.*, 4. 8. 26). — L. donnant l'accès aux fonctions d'institutrices du cadre de l'ens. prim. aux postulantes pourvues du diplôme de fin d'études second. (*J. O.*, 19. 8. 26). — L. portant modif. de l'art. 23, § 1 L. 30. 10. 86 sur le recrutement des instit. et des institutrices (stage dans une école publ., certificat d'aptit. pédagog., liste d'admissibilité) (*J. O.*, 19. 8. 26.). — 3 D. (min. Fin.): 1° rel. à l'applic. de la taxe sur le chiffre d'aff. aux aff. d'exportation ; 2° modif. les tarifs spécif. des taxes, droits et impôts indir. (*erratum*, *J. O.*, 5. 8. 26) ; 3° fixant les nouv. tarifs des différents droits de timbre (*J. O.*, 4. 8. 26). — D. (min. I. P.) rel. à l'organ. des cours d'adultes et d'apprentis (*J. O.*, 9-10. 8. 26). — D. (min. Agric.) créant un diplôme de l'ens. sup. d'horticulture et un diplôme d'ingén. des industries agric. (*J. O.*, 11. 8. 26).

— *Sénat :* Vote, par 250 contre 13, des nouv. ressources fisc.

— *Lille :* 5e Congrès de l'Assoc. gén. des institutrices des écoles matern. et des classes enfant. publ. de France et des col. (3-5 août), réunissant 700 déléguées sous la prés. de M. Rosset : méthode d'éducat. sensorielle ; ens. individuel.

— *Paris :* L'Union des grandes assoc. pour l'essor nat., prés. par M. Paul Appell, publie un appel à la population pour la victoire du franc. — Départ du sultan du Maroc, Moulay Youssef ; il se rend à Bordeaux, Toulouse et s'embarquera le 7 août à Marseille pour le Maroc.

Grande-Bretagne. — *Londres :* La Ch. des Lords adopte en 3e lect. le projet de loi sur la réorgan. de l'industrie minière.

Pays-Bas. — *Amsterdam :* Clôture de la 4e Confér. intern. des femmes universit. (28 juill.-3 août); vœux : que les femmes universit. puissent dans tous les pays être nommées à toutes les fonctions avec les mêmes droits que les hommes, que les femmes mariées aient la libre disposition de leurs salaires et de leurs biens.

Suède. — *Stockholm :* 12e Congrès intern. de physiologie, réunissant 600 représ.

Turquie. — *Angora :* Procès, devant le tribunal de l'indépendance, des partisans du parti union. impliqués dans le complot pour le renversement de l'Etat, 49 inculpés.

Mercredi 4 août.

France. — L. modif. L. 16. 2. 97 sur la propr. foncière en Algérie (*J. O.*, 5. 8. 26). — D. (min. Int.) portant création d'un bulletin annexe au *J. O.* de la Rép. fr. sous le titre de *Bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce* et D. fixant les condit. d'insertion dans ce *Bulletin* des jugements déclaratifs de faillite et d'ouv. de liquidation judiciaire (*J. O.*, 15. 8. 26).

— *Chambre :* Les groupes de l'Education nationale et d'Action laïque fusionnent sous l'appellation de Groupe

de défense et d'action laïques et d'éducation nationale, qui, avec la Ligue de l'enseignement, organisera une campagne pour la laïcité et le développement des œuvres post-scolaires; il compte 140 membres. M. Hippolyte Ducos est nommé prés.

— *Cahors :* Décl. de l'Ass. dioc. (*J. O.*, 8. 8. 26).

— *Font-Romeu :* Couronnement de la Vierge par le caïd. Dubois, légat du Pape.

Bulgarie. — *Sofia :* Réponse à la note yougoslave sur les incursions de comitadjis.

Chine. — Rupture des digues du Yang-Tsé-Kiang, la province de Hou-Pé est inondée.

— *Sian-Fou* (Chang-Si) : Assassinat du R. P. Marquez, Espagnol, par des soldats chinois.

Grande-Bretagne. — *Londres :* M. Winston Churchill, chancelier de l'Echiquier, interdit aux employés de l'Etat de s'affilier à une organisation industrielle extérieure quelconque.

Mexique. — *Vera-Cruz :* Mort en prison de Mgr Joseph Manriquez y Zarate, né à Léon le 7. 11. 85, 1er év. de Huejutla le 11. 12. 22, incarcéré le 16. 5. 26 sous prétexte d'excitation à la révolte et désobéissance à la Constitution par la publication d'une lettre intitulée : Vive le Christ-Roi.

Suisse. — *Berne :* Sign. d'un accord hispano-suisse rel. au régime des capitulations dans la zone espagnole au Maroc.

Turquie. — *Angora :* Echange des sign. d'un traité turco-bulgare de séjour et d'amitié.

Jeudi 5 août.

France. — 3 D. (min. Fin.) (*J. O.*, 6. 8. 26) mod. 1° le tarif des droits de quai, 2° des droits de navigation, 3° des taxes accessoires de douane (*erratum*, *J. O.*, 7. 8. 26). — D. (min. Comm.) mod. les taxes postal. (*J. O.*, 6. 8. 26 ; *erratum*, *J. O.*, 14. 8. 26). — Le *J. O.* publie les programmes des concours de l'ens. second. en 1927.

— *Chambre :* Vote, par 420 contre 140, du projet de créat. de la Caisse d'amortissement de la dette flottante et par 365 contre 181 du projet de convent. avec la Banque de France pour l'achat de devises étr.

— *Genouilhac :* Mort accidentelle de Jules Decamps, né à Toulouse le 20. 5. 77, dir. des ét. écon. à la Banque de France, prof. à l'Ecole libre des sc. pol. et à l'Ec. des hautes ét. comm. ; prix Rossi 1925 pour son livre *Les changes étrangers*.

— *Paris :* Sign. d'un accord comm. prov. franco-allemand.

Allemagne. — *Paderborn :* Visite offic. du nonce de Berlin, Mgr Pacelli, à l'occ. de la fête de saint Liborius.

Autriche. — *Vienne :* 34e Congrès de l'ass. pour le droit intern. (5-11 août) comprenant près de 300 dél. ; questions rel. aux eaux territoriales et à la neutralité maritime, règles du change, vœu pour la créat. d'une cour intern. crimin. dans le sein de la Cour perm. de just. intern. de La Haye, protect. de la propriété privée, concurrence déloyale et droit d'extradition.

Pologne. — *Varsovie :* Promulg. des L. concernant les modific. apportées à la Constit. et les pleins pouvoirs ; le Sénat, en désaccord avec la Diète au sujet de l'art. 44, retire la quest. de l'ordre du jour.

Russie. — *Moscou :* M. Kulbichef est nommé prés. du Conseil suprême d'écon. nat. en rempl. de M. Djerzynski.

Suisse. — *Genève :* Réponse de Sir Austen Chamberlain à la note du ras Taffari Makonnen sur l'accord anglo-italien rel. à l'Abyssinie.

Yougoslavie. — *Belgrade :* Le Gouv. envoie une nouv. note à Sofia au sujet de l'incursion de comitadjis bulgares.

Vendredi 6 août.

France. — D. (min. Comm.) mod. les taxes télégraph. (*J. O.*, 7. 8. 26). — Arrêté (min. Fin.) rel. à l'exécut. de l'art. 12 L. 3. 8. 26 (taxe sur le chiffre d'aff. à l'exportation) (*J. O.*, 7. 8. 26). — D. (min. Guerre) fixant le statut des infirmières des hôp. milit. (*J. O.*, 14 8. 26).

— *Angers :* 9e Congrès nat. de la Féd. des Amicales de l'ens. cath. de France (6-8 août) organisé par l'Union région. Centre-Ouest, prés. M. Poupon : séparation de l'éc. et de l'Etat, école multiple rurale, industrielle, répartition proport. scol., office nat. des bourses, rentrée de Dieu dans toutes les écoles.

— *Grenoble :* Congrès de la Féd. de l'ens. (syndicats unitaires) (6-8 août) : nationalisation des éc. laïques, abrogation des vestiges de la loi Falloux, contrôle effectif des éc. privées par les inspecteurs primaires, contre les Davidées.

— *Gris-Nez* (Cap) : Pour la 1re fois, une femme, Miss Gertrude Ederle, Américaine, traverse la Manche, du cap Gris-Nez à Kingsdown, en 14 heures 1/2.

— *Paris :* Mort du sociol. et philol. Edmond Doutté, né à Evreux, âgé de 59 ans, secr. gén. de la Comm:ss. intermin. des aff. musulmanes, auteur de *Islam algérien en 1900*, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*, *Marrakech*, *En tribu*.

— *Strasbourg :* Congrès du Synd. nat. des instituteurs (6-8 août), réunissant 78 000 cotisants. Toutes les sect. sont représentées : 90 métropolitaines et 16 coloniales : suppression des listes départem. et des manuels scol. d'inspiration belliciste, le droit de nommer les instituteurs doit être retiré aux préfets, question de la laïcité : organis. de l'ens. nat., suppression de l'éc. confessionn. et introduct. immédiate en Alsace et en Lorraine de l'école laïque fr.

Belgique. — *Bruxelles :* Echange des ratif. du traité comm. entre l'Union belgo-luxembourgeoise et la Lettonie.

Espagne. — *Madrid :* Sign. d'un traité concernant le régime fisc. des soc. fr. en Espagne.

Hongrie. — *Budapest :* Ratif. du traité de convention comm. conclu le 9. 4. 26 avec l'Autriche ; il entrera en vigueur le 14. 4. 27, simultanément avec la convent. vétérinaire conclue avec l'Autriche.

Italie. — *Rome :* Récept. par la Soc. royale de géogr. ital. du gén. Umberto Nobile, à qui sont remises à cette occasion les méd. de la Soc. de géog. et de l'Aéro-Club it.

Japon. — Inondations dans le Japon central.

Turquie. — *Angora :* Approb. du règlement concernant la restitution d'après le traité de Lausanne des biens des fugitifs grecs et arméniens séquestrés.

Samedi 7 août.

France. — L. ayant pour objet la créat. d'une caisse de gestion des bons de la défense nat. et d'amortiss. de la dette publ. (*J. O.*, 8. 8. 26). — L. concernant les opérat. en vue de la stabilis. de la monnaie (*J. O.*, 8. 8. 26). — L. tendant à assurer dans des condit. plus favorables l'approvisionn. en blé, farine et pain (*J. O.*, 8. 8. 26). — D. (min. Fin.) rel. à la valeur de reprise des rentes, valeurs du Trésor et bons de la défense nat. qui peuvent être remis en payement de la taxe complément. et exceptionn. sur la première mutation (*J. O.*, 8. 8. 26). — Arrêté (min. Int.) fixant la date d'applic. du D. 4. 8. 26 conc. la publicité des ventes ou cessions de fonds de comm. et Arrêté fixant la date d'applic. du D. 4. 8. 26 conc. la publicité des jugements déclaratifs de faillite et d'ouv. de liquidation judic. (*J. O.*, 15. 8. 26).

— *Sénat :* Vote, par 281 contre 6, du projet L. conc. la caisse d'amortiss. et, par 211 contre 11, du projet rel. à la convent. avec la Banque de France.

— *Paris :* Mort du Dr Maxime Ménard, radiologue, victime des rayons X, titul. du prix Audiffred-Pasquier le 8. 5. 26, né en Algérie le 11. 10. 73.

Allemagne. — *Berlin :* Ratif. du traité de comm. conclu avec le Honduras, entrée en vigueur le 8 août.

Colombie. — Entrée en fonctions du nouveau prés., M. Abadia Mendez.

Espagne. — *Madrid :* Sign. du traité d'amitié, de concil. et de règlement judic. hispano-italien.

Grèce. — *Ile de Spezzia :* M. Antonopoulos tente d'assassiner le prés. Pangalos.

Pologne. — *Varsovie :* D. nommant le mar. Pilsudski insp. gén. de l'armée.

Russie. — *Pétrograd :* Révolte militaire.

Dimanche 8 août.

Saint-Siège. — Approbation par le Pape de deux Protocoles de la S. C. Cérémoniale concernant les audiences de présentation de Lettres de créance des ambassadeurs et ministres plénipotentiaires accrédités auprès du Saint-Siège.

France. — D. (min. I. P.) mod. le D. 13. 5. 25 rel. aux études de l'ens. second. (*J. O.*, 14. 8. 26).

— *Montpellier :* 3e Congrès nat. des libraires, prés.

M. Henri Lardanchet ; vœux rel. au Livre de la région, **à l'unific. des rapports entre libraires et éditeurs, à la** réalisation de la vente au prix de rempl. en accord avec le synd. **des éditeurs et la Société des gens de lettres.**

— *Paris :* Visite officieuse de Sidi Mohammed-el-Habid, **bey de Tunis, débarqué à Marseille le 4 août.**

— *Saint-Vincent-sur-Jard :* Lettre ouv. de M. Georges **Clemenceau au prés. Coolidge sur la** quest. des dettes **interalliées.**

Lundi 9 août.

France. — L. rel. aux contribut. dir. (impositions départem. et commun. de l'exercice 1927) (*J. O.*, 9-10. 8. 26). — L. tendant à assurer dans de meilleures condit. le ravitaillement en blé, farine et pain (*J. O.*, 9-10. 8. 26). — Lois portant modif. de certains articles de L. 5. 8. 20 (art. 8, § 2 et art. 20) sur le crédit mutuel et la coopérat. agricoles (*J. O.*, 9-10. 8. 26). — L. attribuant la croix de chev. de la Lég. d'honn. à de grands invalides de la guerre (*J. O.*, 9-10. 8. 26). — D. (min. Aff. étr.) portant public. et mise en applic. à titre prov. de l'accord comm. prov. avec l'Allemagne, signé à Paris le 5. 8. 26 (*J. O.*, 12. 8. 26 ; *errata*, *J. O.*, 15 et 20. 8. 26). — D. (min. Aff. étr.) portant public. et mise en applic. à titre prov. de l'arrang. conclu avec l'Allemagne au sujet des échanges comm. du territ. du bassin de la Sarre avec l'Allemagne, signé à Paris le 5. 8. 26 (*J. O.*, 12. 8. 26). — D. (min. Aff. étr.) portant public. et mise en applic. à titre prov. de l'accord comm. avec Haïti, signé à Port-au-Prince le 29. 7. 26 (*J. O.*, 12. 8. 26).

— *Neuilly :* Mort du peintre américain Ernest T. Rosen.

Allemagne. — *Berlin :* Suppress. du visa des passeports entre l'Allemagne et le Luxembourg à partir du 1er septembre, pour les ressortissants des deux pays.

Etats-Unis. — *Plymouth :* M. Coolidge fait savoir que la lettre de M. Clemenceau n'aura aucune influence sur l'attitude des Etats-Unis ; la quest. du règlement des dettes est close.

Grèce. — La *Gazette officielle* publie D. instituant une Commiss. spéc. chargée de la dir. de l'enseign. pour les minorités ethniques.

Mexique. — *Mexico :* Protest. de la Grande-Bretagne au sujet des églises angl. et des biens appartenant à des sujets britann.

Mardi 10 août.

Saint-Siège. — M. Jevren Simitch, env. extr. et min. plénip. de Yougoslavie, présente à Pie XI ses lettres de créance.

France. — L. constitut. complétant la L. constitut. du 25. 2. 75 (*J. O.*, 11. 8. 26). — D. (min. Fin.) mod. les prix de vente des allumettes (*J. O.*, 11. 8. 26 ; *erratum*, *J. O.*, 13. 8. 26). — Arr. (min. I. P.) mod. D. 13. 5. 25 rel. aux études de l'ens. sec. (*J. O.*, 14. 8. 26).

— *Versailles :* L'Ass. nat., sous la prés. de M. J. de Selves, vote, par 671 contre 144, le projet de résolution ayant pour objet de compléter la L. constitut. du 25. 2. 75 en vue d'assurer l'autonomie de la caisse de gestion des bons de la défense nat. et d'amortiss. de la dette publ. ; la peine de la censure avec exclus. temp. est appliquée à M. Jacques Doriot.

Allemagne. — *Berlin :* Sign. d'un accord sur les matières colorantes avec le Japon.

Belgique. — *Louvain :* 4e semaine de missiologie (10-13 août).

Grande-Bretagne. — *Londres :* L'Exécutif de la Fédér. des mineurs prend connaissance du vote des min. sur le projet d'accord contenu dans le mémorandum des évêques de l'Eglise établie pour faire cesser le conflit minier ; contre l'acceptation 367 650, pour 333 036. — Mise en service du premier poste de télévision.

Italie. — *Rome :* Sign. d'une convent. avec la Turquie conc. la protection judic. et l'assistance réciproque des autorités judic. dans le domaine civil et pénal.

— *Suse :* Le R. P. Célestin Crozet, procur. à Rome depuis 1913, est nommé Sup. gén. des Missionnaires de La Salette.

Maroc. — Les troupes espagnoles occupent Chechaouen, ville sainte.

Mexique. — *Mexico :* M. Sheffield, amb. Etats-Unis, remet au Gouv. une nouv. note de protest. contre les lois restreignant les droits de propriété des étr. sur le sol et le sous-sol mexicains.

Suisse. — *Genève :* Le min. de Danemark à Berne signe la convent. sur le contrôle des armes et munitions.

Mercredi 11 août.

Saint-Siège. — L'*Osservatore Romano* publie une réponse à la circul. du min. Aff. étr. du Mexique qui rejetait sur l'Eglise la cause des troubles actuels ; le Saint-Siège communique cette réponse à tous ses représentants.

France. — L. accordant aux ouvr. mineurs et à leurs veuves une augmentat. de pension et instituant un nouv. aménagement des bases financ. de la caisse autonome de retraites des ouvr. mineurs (*J. O.*, 15. 8. 26 ; *erratum*, *J. O.*, 21. 8. 26). — L. mod. les art. 64, 98 et 172 du livre 2 du Code du trav. et de la prévoyance soc. en vue d'assurer la protect. du marché du trav. nat. (*J. O.*, 12. 8. 26).

— *Chambre et Sénat :* Clôt. de la session ord. du Parlement pour 1926.

— *Sénat :* M. François Milan est nommé prés. de la caisse d'amortiss. par 178 sur 180 suffr. exprimés.

— *Paris :* Mort de Victor Taunay, secr. gén. de l'Union intern. des assoc. de presse, âgé de 74 ans.

— *Versailles :* Mort de Théodore Rudelle, né à Paris le 9. 7. 43, anc. dép. bonapart. de Seine-et-Oise.

Allemagne. — Mise en vigueur de l'ordonn. du prés. Hindenburg sur les couleurs d'Empire à l'étranger.

Bulgarie. — *Sofia :* Remise d'une note collect. de la Yougoslavie, de la Roumanie et de la Grèce au sujet des incursions de comitadjis bulgares.

Sarre. — Les fractions du Centre et du Parti populiste au cons. gén. adressent au Conseil S. D. N. un mémoire contre l'administration française dans la Sarre.

Suisse. — *Genève :* Le Reich communique au Secrétariat S. D. N. 15 traités et notamment les traités signés avec l'U. R. S. S.

Jeudi 12 août.

France. — L. mod. et complét. la législat. sur le chèque (*J. O.*, 13. 8. 26). — L. portant modif. de l'art. 11 L. 3. 8. 26 soumettant à la taxe sur le chiffre d'aff. les aff. d'exportation (*J. O.*, 13. 8. 26). — D. (min. Comm.) portant fixat. des taxes à percevoir pour l'affranch. des colis postaux expédiés de la France continent., de la Corse et de l'Algérie à destination des col. fr. et des pays ét. (*J. O.*, 20. 8. 26). — D. (min. Comm.) fixant l'équivalent du franc or servant à établir les taxes télégraph. internat. à un taux correspondant au cours du change (*J. O.*, 22. 8. 26).

— *Bagnères-de-Luchon :* Mort de la baronne Henri de Rothschild, fond. de l'œuvre de puériculture « les Berceaux », prés. du comité de propag. à la Ligue contre le cancer.

— *Paris :* Le bey de Tunis, Sidi Mohammed-El-Habid, inaugure l'Institut musulman. — Confér. intern. des métallurgistes fr., belges, luxemb., allem. (12-13 août) ; but : établir une entente pour mettre fin à toute rivalité dangereuse.

— *Ploaré :* Célébrat. du centen. du médecin René Laënnec, auteur du *Traité de l'auscultation médiate.*

Grèce. — En Crète, révolte contre le régime de dictature du gén. Pangalos.

Pologne. — *Poznan :* Confér. ferroviaire polono-soviétique (5-12 août) ; sign. de l'arrangement conc. le transport des marchand. sans déchargement à la frontière.

Suisse. — *Genève :* Remise au secrétariat S. D. N. de la réponse de l'Italie à la note du ras Taffari Makonnen sur l'accord anglo-ital. rel. à l'Abyssinie.

Turquie. — *Constantinople :* Les Ch. de commerce étr. reçoivent l'ordre de se conformer à la loi turque, elles devront changer leur raison sociale et se faire enregistrer sous une autre appellation.

Vendredi 13 août.

France. — L. autorisant les communes et les départ. à établir des taxes (*J. O.*, 14. 8. 26). — D. (min. Fin.) portant règlement d'administr. publ. pour l'applic. L. 7. 8. 26 ayant pour objet la créat. d'une caisse auton. de gestion des bons de la défense nat. et d'amortiss. de la dette publ. (*J. O.*, 14. 8. 26). — D. (min. Fin.)

relevant les tarifs de l'impôt intér. sur les essences et benzols (*J. O.*, 15. 8. 26). — D. (min. Fin.) modifiant le coût des commandements notifiés par le service des postes en matière d'amendes (*J. O.*, 3. 9. 26). — D. (min. Comm.) portant réorganis. de l'administr. centr. des postes et télégr. et de la dir. de la caisse nat. d'épargne en ce qui concerne le recrutement, l'avancement et la discipline (*J. O.*, 15. 8. 26). — Au min. Comm., créat. d'un comité technique de l'alimentation.

— *Dijon :* Congrès de la Fédér. des employés de France (13-15 août) : repos hebdomad. le dimanche sans dérogation, applic. de la loi de 8 heures et des lois sociales à toutes les catégories de travailleurs, échelle mobile des salaires ; la Fédér. prend le titre de Fédér. des employés et techniciens de France.

— *Paris :* Mort du peintre Frank Boggs, né à Springfield (Ohio) en 1855.

— *Vaux-sur-Poligny :* Mort de Pierre Milcent, fondateur, à Poligny, en 1880, de la première coopérative de crédit.

Belgique. — *Spa :* 11e Congrès intern. des Espérantistes cathol. (13-17 août), sous le patronage de l'épiscopat belge, 7 nations sont représentées : projet d'un service internat. de presse cathol., extension du mouvement espérantiste cath.

Colombie. — *Bogota :* Le prés. Abadia Mendez constitue le nouv. ministère.

Danemark. — *Copenhague :* Confér. interparlem. des Etats nordiques (13-16 août) : vœu pour que l'Allemagne seule obtienne un siège perm. au Cons. S. D. N.

Mexique. — *Mexico :* Publicat. des Décrets de mise en vigueur des nouv. lois sur les mines.

Samedi 14 août.

France. — L. mod. l'art. 394 du Code d'instr. crimin. (jurés suppléants) (*J. O.*, 19. 8. 26). — L. mod. l'art. 15 L. 12. 7. 05, modifié par L. 1. 1. 26, rel. à la compétence des juges de paix (*J. O.*, 19. 8. 26). — Arr. (min. I. P.) constituant une commiss. tripartite pour l'applic. de l'art. 18 L. 26. 4. 24 (emploi obligat. des mutilés) (*J. O.*, 26. 8. 26). — D. (min. Comm.) portant fixat. des taxes à percevoir pour les colis postaux circulant à l'intér. de la France contin. et à l'intér. de la Corse (*J. O.*, 15. 8. 26). — D. (min. Comm.) portant relèvement des droits de douane (*J. O.*, 15. 8. 26 ; *erratum*, *J. O.*, 18. 8. 26). — M. L. Barthou, min. Just., adresse aux procur. gén. une circul. rel. à la répression des hausses illicites. — Le *J. O.* publie les programmes de la 1re partie du certif. d'aptitude au professorat d'entrée des écoles norm. et des concours d'entrée aux écoles normales sup. de Fontenay-aux-Roses et de Saint-Cloud pour la session de 1927.

— *Paris :* Sign. d'un avenant à la convent. franco-espagnole du 8. 7. 22.

Belgique. — Mise en vigueur de la taxe de séjour pour les étrangers.

Chine. — Les mar. Chang-Tso-Lin et Ou-Peï-Fou forcent la passe de Nankeou, au nord de Pékin, centre de résistance des troupes nationales.

Grande-Bretagne. — 70 % des mineurs reprennent le travail dans le Midland-Ouest.

Russie. — Mouvement insurrectionnel en Ukraine.

— *Moscou :* M. Mikoian est nommé commissaire du Comm., en rempl. de M. Léon Borissovitch Kamenev.

Dimanche 15 août.

France. — D. (min. Fin.) réglementant les droits de timbre des affiches sur papier (*J. O.*, 19. 8. 26). — Circul. (min. Trav. publ.) rel. à la créat. d'un impôt sur les transports de marchandises effectués par voie de navigation intér. (*J. O.*, 23-24. 8. 26). — D. (min. Guerre) rel. à l'applic. de L. sur le dégagement et l'aménagement des cadres (disponibilité) (*J. O.*, 25. 8. 26) et Instr. (min. Guerre) rel. à l'applic. de ce D. (*J. O.*, 26. 8. 26).

— *Paris :* Congrès de la Fédér. nat. des syndicats d'employés (15-16 août) groupant 78 synd. avec 15 000 m., sous la prés. de M. Georges Buisson. Vœux : applic. de la loi de 8 heures sans dérogations, repos dominical, rajustement égalitaire des salaires féminins, reconnaissance obligat. par le patronat des synd. ouvriers. — 5e Congrès de la Jeunesse communiste (15-18 août) : lutte syndicale, sport ouvrier, combat antifasciste.

Allemagne. — *Cologne :* 6e Congrès de l'Union des assoc. rhénanes, palatines et sarroises : vœux pour la réduction des troupes d'occupation.

Espagne. — *Madrid :* Déclar. du général Primo de Rivera à l'*A. B. C.* : il réclame l'inclusion de Tanger dans la zone marocaine de l'Espagne.

Grèce. — En Crète, la population réclame l'autonomie ; le Gouv. proclame la loi martiale.

Turquie. — *Angora :* Echange des sign. du traité comm. turco-hollandais.

Yougoslavie. — Elect. municip. dans l'anc. territoire de Serbie et du Monténégro ; gain pour les radicaux (parti Pachitch).

BIBLIOGRAPHIE

Apologétique, par le chanoine Duplessy. — 3 vol. in-12 de 400, 514, 516 pages. Prix : 7 francs chacun. Bonne Presse, Paris.

« M. le chanoine Duplessy ne destine point son ouvrage aux apologètes de profession, ni aux étudiants en théologie. Il apporte un zèle intelligent et efficace à l'instruction religieuse populaire (... et combien sont en cela du peuple qui croient n'en pas être). Exposé lucide, style simple et familier, démonstration pressante, le moyen est bien adapté au but. — M. J. Bliguet. » (*Revue des sciences philosophiques et théologiques*, juill. 1925, p. 378.)

Les grâces de la mort chrétienne, par le P. E. Menne, O. P. — Un vol. in-12 de 109 pages. Prix : 3 fr. 50. Desclée, Lille, 1925.

« Huit chapitres sur les pensées que doit suggérer à un chrétien le fait de la mort. Après une esquisse *des vues de la foi sur la mort*, on rappelle quelles grâces sont attachées — et quelles consolations — à la bonne réception des trois sacrements de l'heure suprême : *la dernière absolution ; le saint Viatique ; l'Extrême-Onction.* Après la mort de ceux qui nous sont chers, la foi et l'espérance, jointes à la charité chrétienne, nous font comprendre l'opportunité et l'efficacité de la *prière pour les morts* et, plus particulièrement, de la messe *pour les morts.* Parvenus au ciel, en effet, nos morts jouissent du *bonheur près de Dieu* et, dans le mystère de la communion des saints, reprennent la *vie de famille entre eux* et *avec nous.* Pensées consolantes, bien propres à entretenir et accroître la piété des vivants. » (*Fiches du Mois*, janv. 1926, p. 29.)

Chrétiennes ou Païennes, par le chanoine Henri Dutoit. — Un vol. in-12 de 176 pages. Prix : 5 francs. De Gigord, Paris, 1926.

« Devant les mères, devant les éducatrices et les confesseurs, la jeune fille d'après-guerre se pose souvent comme une énigme déroutante. N'est-elle aussi pour elle-même une inconnue troublante qui n'arrive pas à se déchiffrer ? Surtout pour la jeunesse féminine des classes bourgeoises, la transformation, la révolution sociale de ces dix dernières années a multiplié les problèmes angoissants qui expliquent l'inquiétude plus ou moins consciente de beaucoup d'adolescentes. Avec une entière franchise, M. le chanoine Dutoit pose le dilemme d'aujourd'hui et de toujours : éducation chrétienne, éducation païenne. Courageusement, les deux derniers chapitres traitent de la vertu et du mariage. Et ainsi se précise, au milieu des opinions les plus osées, tracé par la doctrine séculaire de l'Eglise et les conditions les plus modernes de l'heure présente, ce que doit être, ce qu'est la vocation de la femme. » (*Dossiers Action Populaire*, 10. 3. 26, pp. 75-6.)

Imprimerie. « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. Faigle.